

RAPPORT ANNUEL D'EXÉCUTION 2013

relatif à la mise en oeuvre du Programme opérationnel national FSE

Programme Opérationnel
**Compétitivité
régionale
et emploi**
france métropolitaine



SOMMAIRE

VOLET I – VUE D’ENSEMBLE DE LA MISE EN ŒUVRE	7
1. RÉALISATION ET ANALYSE DES PROGRÈS ACCOMPLIS	8
1.1 Information sur l’avancement physique du PO : objectifs quantifiés et indicateurs assortis	8
1.2 Informations financières	40
1.3 Information sur la ventilation de l’utilisation du FSE par catégorie « earmarking »	44
1.4 Participation allouée par groupes cibles	47
1.5 Participation remboursée ou réutilisée (s’il y a lieu)	49
1.6 Analyse qualitative	49
2. CONFORMITÉ AVEC LE DROIT COMMUNAUTAIRE	57
3. PROBLÈMES RENCONTRÉS ET MESURES PRISES POUR Y FAIRE FACE	58
4. CHANGEMENT DU CONTEXTE DE LA MEO DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL	62
5. MODIFICATIONS IMPORTANTES AU SENS DE L’ART.57 DU RÈGLEMENT N° 1083/2006	63
6. COMPLÉMENTARITÉ AVEC D’AUTRES INSTRUMENTS	63
6.1 Dispositions prises pour assurer la démarcation et la coordination entre les interventions du FSE, FEDER, FEADER et FEP, le cas échéant	64
6.2 Usage de la règle de flexibilité des 10 % FEDER/FSE, telle que prévue à l’article 34 du Règlement général (CE) n°1083/2006 reprise dans le PO (page 143)	64
7. MODALITÉS DE SUIVI (PILOTAGE ET ÉVALUATION)	64
7.1 Pilotage	64
7.2 Evaluation	65
VOLET II – MISE EN ŒUVRE PAR AXE	71
1. AXE 1 : CONTRIBUER À L’ADAPTATION DES TRAVAILLEURS ET DES ENTREPRISES AUX MUTATIONS ÉCONOMIQUES	72
1.1 Information financière dont mise en œuvre de la subvention globale	72
1.2 Participation allouée par groupes cibles	72
2. AXE 2 : AMÉLIORER L’ACCÈS À L’EMPLOI DES DEMANDEURS D’EMPLOI	68
2.1 Information financière dont mise en œuvre de la subvention globale	73
2.2 Participation allouée par groupes cibles	73
3. AXE 3 : RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE, FAVORISER L’INCLUSION SOCIALE ET LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS	74
3.1 Information financière dont mise en œuvre de la subvention globale	74
3.2 Participation allouée par groupes cibles	74
4. AXE 4 : INVESTIR DANS LE CAPITAL HUMAIN ET LA MISE EN RÉSEAU, L’INNOVATION ET LES ACTIONS TRANSNATIONALES	75
4.1 Information financière dont mise en œuvre de la subvention globale	75
4.2 Participation allouée par groupes cibles	75
VOLET III – CONFORMITÉ ET CONCENTRATION	77
VOLET IV – ASSISTANCE TECHNIQUE	82
VOLET V – INFORMATION, PUBLICITÉ ET VALORISATION	85
1. INFORMATION ET PUBLICITÉ	85
2. VALORISATION	91



VOLET I



1. RÉALISATION ET ANALYSE DES PROGRÈS ACCOMPLIS

1.1 Information sur l'avancement physique du PO : objectifs quantifiés et indicateurs assortis

1.1.1 La collecte des indicateurs de réalisation et de résultat : le taux de 93,2 % de dossiers complets saisis témoigne de la dynamique du système de suivi évaluatif

En 2013, la consolidation du système de suivi évaluatif se poursuit, après de bons résultats en 2012 : on dénombre 4 922 dossiers d'assistance aux personnes, concernés par la saisie des tableaux D1/D2. Pour mémoire, les dossiers qui sont pris en compte ont fait l'objet d'un contrôle de service fait (CSF) en 2013, portant sur un bilan intermédiaire annuel (BIA) ou un bilan final (BF), quelle que soit la tranche annuelle concernée¹.

La méthode de saisie des indicateurs, est, dans l'ensemble, comprise par les acteurs du programme : pour les indicateurs quantitatifs des tableaux D1 et D2, qui concernent respectivement les caractéristiques à l'entrée et le devenir des participants, le taux de saisie de dossiers complets s'élève, en 2013, à 93,2 %, en progression de 0,9 point par rapport à l'année précédente (92,3 % pour 5 063 dossiers en 2012) et d'environ 80 points depuis 2008.

En cumul, depuis le démarrage du programme, 63 404 dossiers, avec un plan de financement validés, sont concernés, dont 42 946 correspondent aux critères du RAE.

Les éléments pris en compte

A RETENIR

A partir des données arrêtées au 2 février 2014, on dénombre, pour le RAE 2013, 4 922 dossiers d'assistance aux personnes, concernés par la saisie des tableaux D1-D2. Sont comptabilisés les dossiers qui ont fait l'objet d'un contrôle de service fait en 2013, portant sur un bilan intermédiaire annuel (BIA) ou un bilan final (BF).

Pour les indicateurs quantitatifs, le taux de saisie de dossiers complets s'élève à 93,2 %, en progression de 0,9 point par rapport à l'année précédente.

Comme en 2012, 60 % des régions ont des taux de saisie supérieurs à la moyenne nationale et les taux de saisie des dossiers complets varient de 61 % à 100 % selon les régions.

Ces résultats témoignent de la consolidation du système de suivi évaluatif.

Le nombre total de dossiers pris en compte en 2013 est de 9 550. Parmi ceux-ci, 5 946 dossiers d'assistance aux personnes sont concernés par la saisie des indicateurs D1/D2. Seuls les bilans ayant un CSF de type BIA ou BF daté de 2013 sont concernés, soit 4 922 dossiers, dont 93,9 % ont un tableau D1 et un tableau D2 renseignés. 2,2 % des dossiers ne comportent aucune donnée et 4,6 % des dossiers sont partiellement renseignés.

¹ Les données sont arrêtées au 2 février 2014.

Les disparités régionales se sont, cette année, réduites en termes de nombres de dossiers pris en compte (la fourchette est de 85 à 451 dossiers), et accrues en termes de pourcentage de dossiers renseignés (cinq régions ont des taux de saisie des tableaux D1 et D2 inférieurs à 90 %).

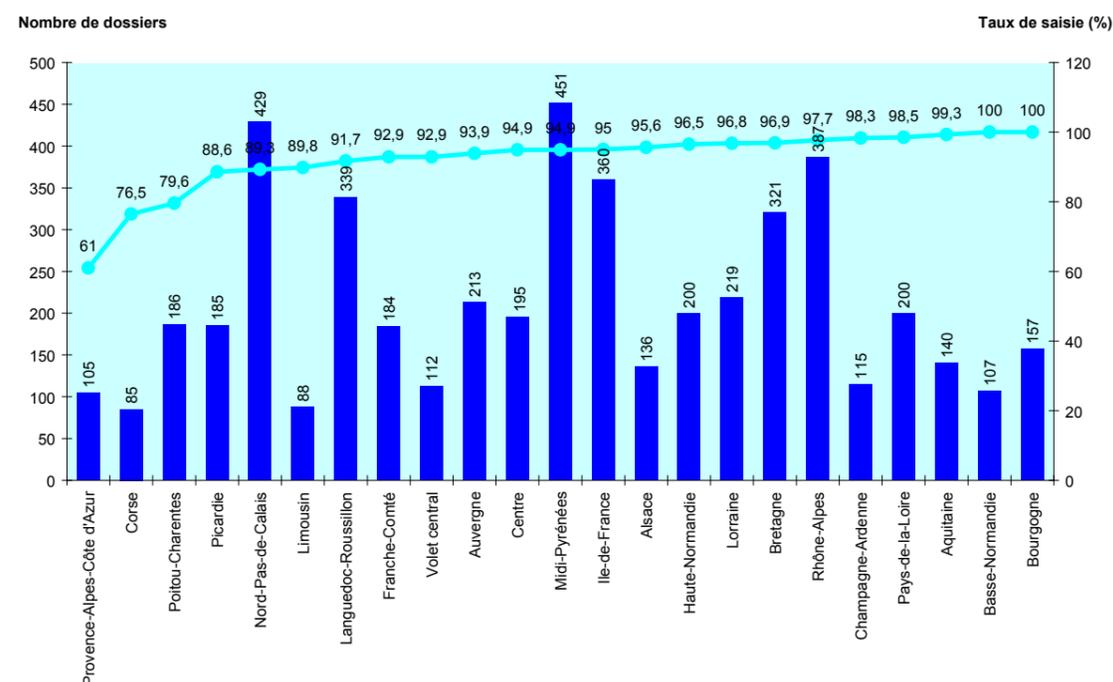
Tableau récapitulatif des éléments pris en compte pour le RAE 2013

RAE 2013	Dossiers ayant un bilan annuel (BIA) ou final (BF) et non pris en compte lors des précédents RAE					Dossiers pris en compte au titre du RAE 2013				
	(Prise en compte possible si CSF en 2013 *)					(Présence effective d'un CSF daté en 2013* portant sur un bilan annuel (BIA) ou final (BF))				
	Nombre total de dossiers	Nombre de dossiers d'assistance aux personnes (AP), concernés par la saisie D1-D2	Nombre total de dossiers avec CSF en 2013 portant sur un BIA ou un BF	Part des dossiers	Nombre de dossiers d'AP avec CSF en 2013 portant sur un BIA ou un BF concernés par la saisie D1-D2	Part des dossiers d'assistance aux personnes	Dont renseignés D1	Part (%)	Dont renseignés D2	Part (%)
(A)	(B)	(C)	(D = C/A)	(E)	(F = E/B)	(G)	(H = G/E)	(I)	(J = I/E)	
Alsace	249	181	197	79,1	137	75,7	131	95,6	130	94,9
Aquitaine	486	183	403	82,9	140	76,5	139	99,3	139	99,3
Auvergne	309	242	280	90,6	214	88,4	201	93,9	201	93,9
Basse-Normandie	377	114	337	89,4	107	93,9	107	100	107	100
Bourgogne	312	208	245	78,5	157	75,5	157	100	157	100
Bretagne	430	338	411	95,6	321	95	312	97,2	312	97,2
Centre	292	216	259	88,7	196	90,7	193	98,5	193	98,5
Champagne-Ardenne	196	151	150	76,5	115	76,2	113	98,3	113	98,3
Corse	102	86	100	98	85	98,8	67	78,8	65	76,5
Franche-Comté	321	211	264	82,2	184	87,2	171	92,9	172	93,5
Haute-Normandie	259	229	224	86,5	200	87,3	195	97,5	193	96,5
Ile-de-France	1 045	568	740	70,8	362	63,7	344	95	350	96,7
Languedoc-Roussillon	636	468	466	73,3	339	72,4	313	92,3	313	92,3
Limousin	218	127	159	72,9	88	69,3	80	90,9	81	92
Lorraine	361	256	306	84,8	219	85,5	214	97,7	214	97,7
Midi-Pyrénées	678	475	643	94,8	451	94,9	428	94,9	428	94,9
Nord-Pas-de-Calais	657	453	609	92,7	430	94,9	384	89,3	385	89,5
Pays-de-la-Loire	387	235	345	89,1	201	85,5	197	98	198	98,5
Picardie	350	211	311	88,9	185	87,7	166	89,7	166	89,7
Poitou-Charentes	376	229	323	85,9	186	81,2	150	80,6	149	80,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	331	174	227	68,6	106	60,9	69	65,1	66	62,3
Rhône-Alpes	953	462	652	68,4	387	83,8	385	99,5	385	99,5
Volet central	225	129	189	84	112	86,8	104	92,9	104	92,9
Total	9 550	5 946	7 840	82,1	4 922	82,8	4 620	93,9	4 621	93,9

L'ÉTAT DES SAISIES

La saisie des indicateurs quantitatifs D1/D2 est désormais homogène pour les régions et les opérateurs.

Quatorze régions ont des taux de saisie supérieurs à la moyenne nationale



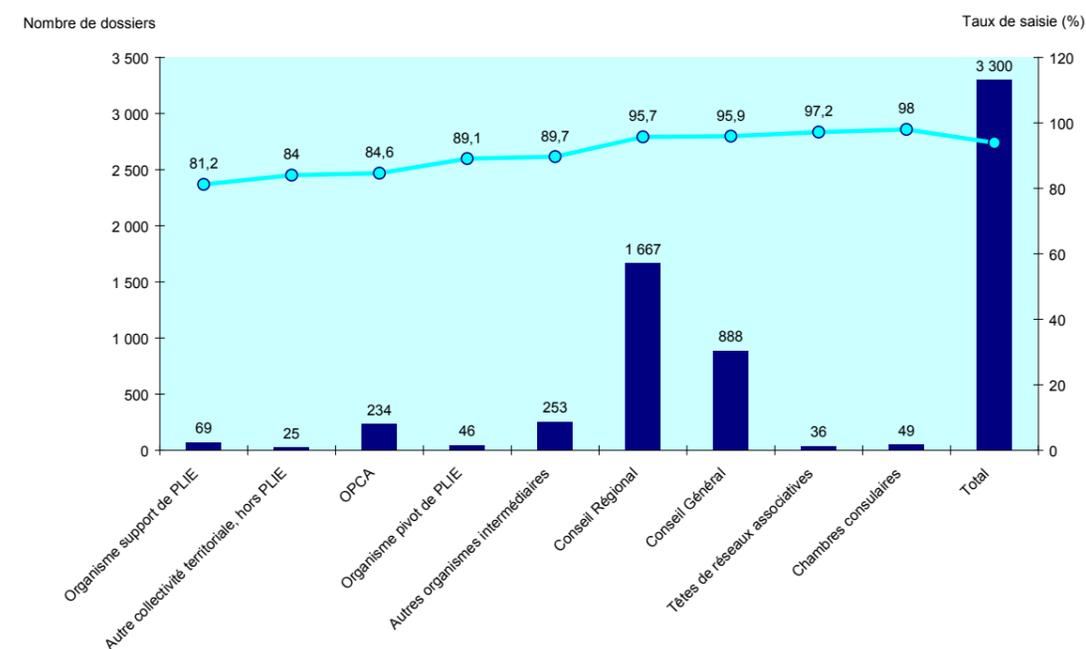
On distingue :

- un groupe composé de huit régions présentant des résultats inférieurs à la moyenne de 93,2 % ;
- un groupe de 14 régions qui enregistrent des résultats supérieurs à la moyenne.

Les taux de saisie de dossiers complets, par région, varient de 61 % à 100 %.

L'analyse du graphique montre une faible corrélation entre le volume de dossiers à saisir et le taux de saisie. Sur huit régions ayant un taux de saisie inférieur à la moyenne nationale, six ont un nombre de dossiers à saisir inférieur ou égal à la moyenne nationale (213 dossiers en moyenne). Des régions avec un grand nombre de dossiers parviennent à atteindre des taux supérieurs à 92 %.

Des taux de saisies élevés pour de nombreux opérateurs



Ce graphique met en relation les taux de saisie des dossiers complets et le volume des dossiers concernés, par type d'opérateur. Il ne prend pas en compte les dossiers des services de l'Etat.

Il confirme la bonne diffusion des pratiques en matière de suivi en continu des opérations, et l'amélioration de la saisie en 2013 :

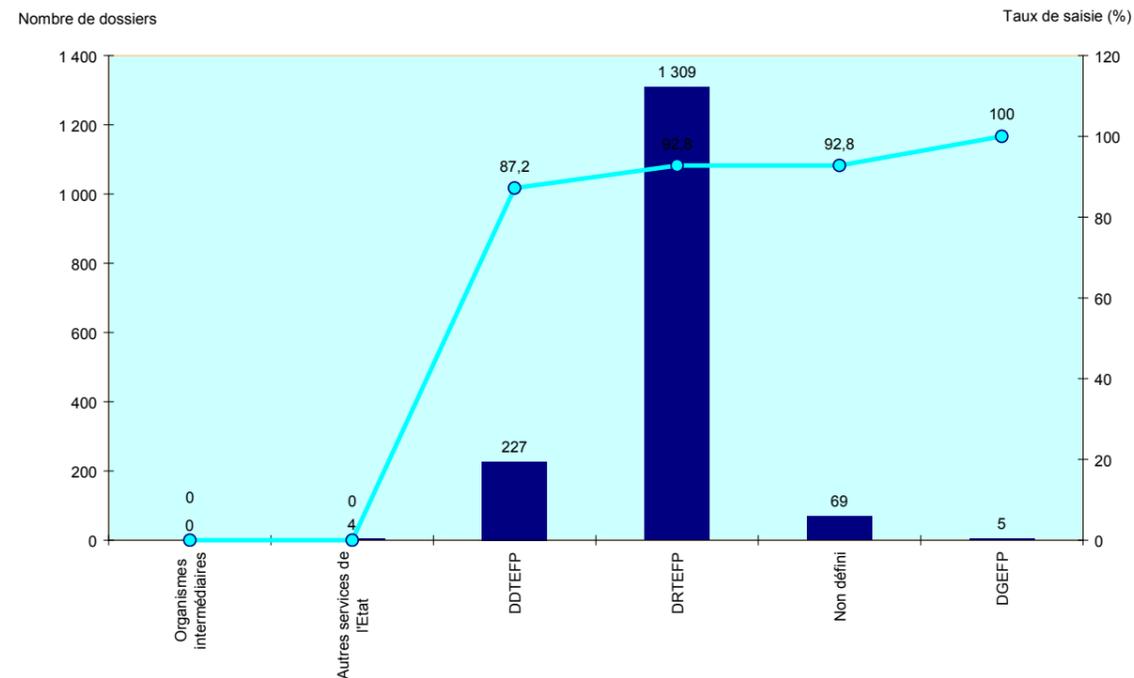
- un premier groupe d'opérateurs, comprenant les Conseils régionaux, les Conseils généraux, les têtes de réseaux associatives, les chambres consulaires, présente des taux de saisie de dossiers complets supérieurs à 95 % ;
- un deuxième groupe, comprenant les services de l'Etat, les PLIE et les autres collectivités territoriales, les OPCA, et les autres OI, présente des taux de saisie des dossiers complets de 85 % en moyenne ;
- Les organismes de développement local ont des taux de saisie autour de 75 %.

Un taux de saisie des services de l'Etat de 91,8 %

Pour les services de l'Etat, le taux de saisie de dossiers complets est de 91,8 %, identique à l'année 2012, pour 1614 dossiers, soit 32,7 % des dossiers en assistance aux personnes ayant fait l'objet d'un CSF en 2013, et concernés par la saisie D1/D2. Les taux de saisie des dossiers complets sont de 100 % pour la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), de 92,8 % pour les Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) et de 87,2 % pour les Unités territoriales.

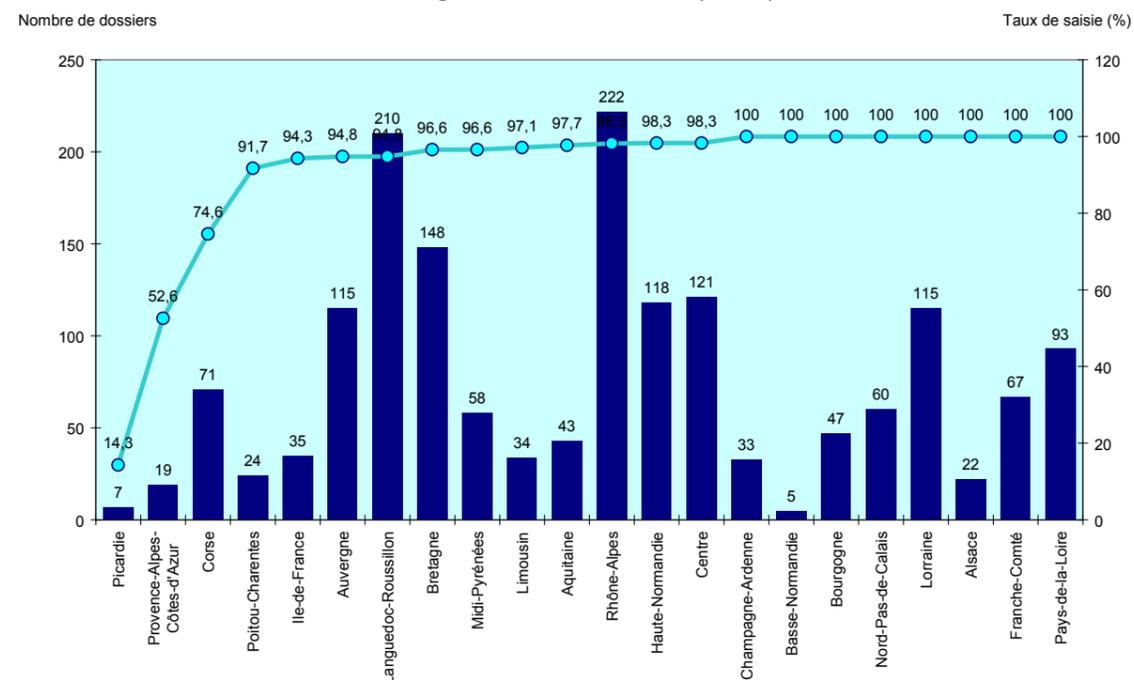
Pour les services de l'Etat en région, les taux de saisie des tableaux D2 vont de 50 % en Provence-Alpes-Côte-d'Azur, à 100 % dans huit régions². Six ont des taux de saisie supérieurs à la moyenne nationale (93,2%).

² Aquitaine, Basse-Normandie, Bourgogne, Centre, Champagne-Ardenne, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire et le Voilet central

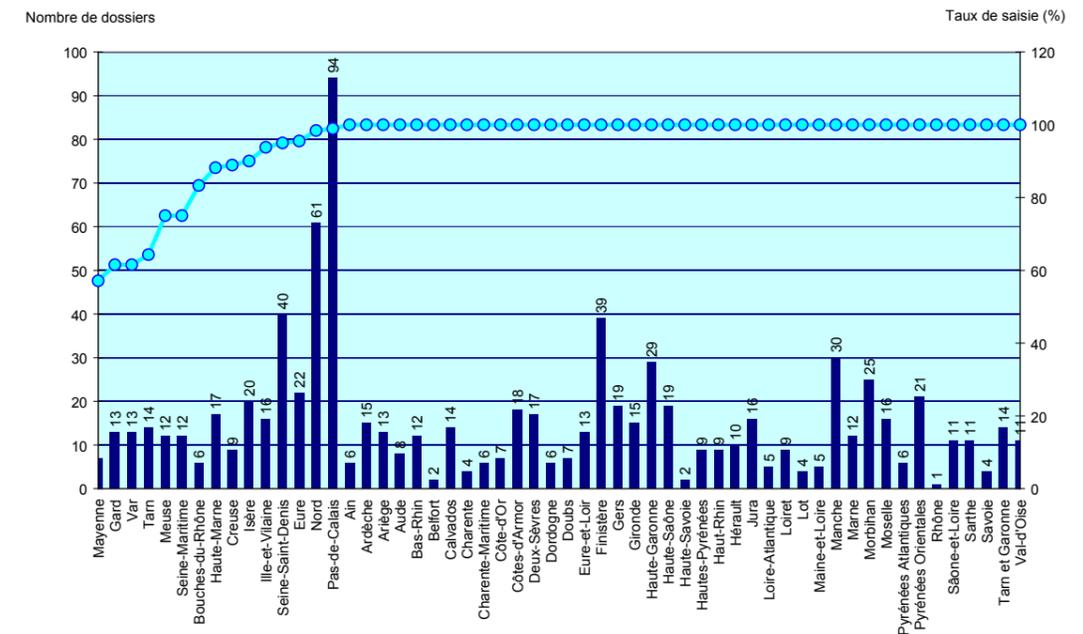


Pour les Organismes intermédiaires dans leur ensemble, le taux de saisie de dossiers complets est de 93,9 %.

Pour les Conseils régionaux, le taux de saisie de dossiers complets est de 95,7 %, supérieur à la moyenne nationale de plus de 2 points, pour 1 667 dossiers soit 33,8 % des dossiers. Ce taux est identique à 2012. Quinze Conseils régionaux ont des taux de saisie supérieurs à 95,7 % (dont sept atteignent 100 % de taux de saisie), trois régions ont un taux de saisie inférieur à 90 %, malgré un volume de dossiers peu important.



La moyenne du taux de saisie de dossiers complets pour les Conseils généraux s'établit à 95,9 %, en forte augmentation (5,8 points), pour 888 dossiers soit 18 % du total des dossiers. Quarante-quatre départements ont des taux de saisie complet de 100 % et quarante-neuf ont des taux supérieurs à la moyenne nationale (93,2%). Aucun département ne présente des dossiers non remplis, cinq n'ont aucun dossier avec un CSF 2013 concerné par la saisie.



Pour les Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA), le taux de saisie s'établit à 84,7 %, pour 235 dossiers concernés par la saisie. Alors que le nombre de dossiers est deux fois moins important qu'en 2012, le taux de saisie recule de 5 points.

Concernant les chambres consulaires, pour 49 dossiers, on constate un progrès de 9 points avec un taux de 98 % cette année. Les résultats sont bien supérieurs à la moyenne nationale, de 93,2 %.

S'agissant des organismes de développement local, le taux de saisie de dossiers complets s'établit à 75,8 %, pour 33 dossiers, soit une progression de 7 points. Toutefois, les résultats sont encore éloignés de la moyenne nationale (93,2%).

Les têtes de réseau associatives ont un taux de saisie de 97,2 %, pour 36 dossiers.

Enfin, pour les Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE), le taux de saisie de dossiers complets est de 81,2 %, en recul de 10 points par rapport à l'année 2012. Celui-ci ne porte que sur les 63 % de PLIE qui sont conformes, soit un taux effectif d'un peu plus de 60 %. Six PLIE ne comportent aucune saisie.

Pour les organismes pivot de PLIE, le taux d'établit à 89,1 %, pour vingt structures, dont 16 ont des dossiers d'assistance aux personnes.

L'activité des PLIE présente des particularités. En effet, pour les PLIE, la saisie des indicateurs s'effectue, non pas opération par opération, mais de manière globale, dans le cadre de l'opération « animation ». Cette opération doit être créée chaque année, dans Presage_web, et doit être composée d'une action d'assistance aux personnes intitulée « support indicateur D1-D2 ».

Les opérations portées par les PLIE en dehors des parcours d'accompagnement, dans le cadre, par exemple, des opérations de la politique de la ville, demeurent identifiées en tant qu'opérations à renseigner en tant que telles, comme tous les autres dossiers du programme.

Le travail d'appui pour les saisies

Le changement majeur des habitudes, qu'exige la saisie d'informations concernant les participants, requiert un accompagnement des gestionnaires dans la durée.

Les équipes d'évaluation continuent d'appuyer les services, dans le cadre de deux réunions régionales par an.

Les sessions de formation du plan national de formation, consacrées à l'évaluation, dans le cadre de l'IGPDE, ont été l'occasion de rappeler les pré-requis en matière de suivi évaluatif.

L'intégration du renseignement de données concernant les groupes cibles et les certains objectifs quantifiés dans le dialogue de gestion, organisé à la DGEFP permet, désormais, chaque année, de mesurer la finalité du renseignement des indicateurs et leur utilité pour le pilotage régional.

Un travail de réponse en cas de difficulté rencontrée par les utilisateurs des applications est assuré par la DGEFP et les prestataires techniques.

L'AMÉLIORATION DES OUTILS DU SUIVI ÉVALUATIF

Le système d'information et d'évaluation s'appuie sur diverses informations permettant :

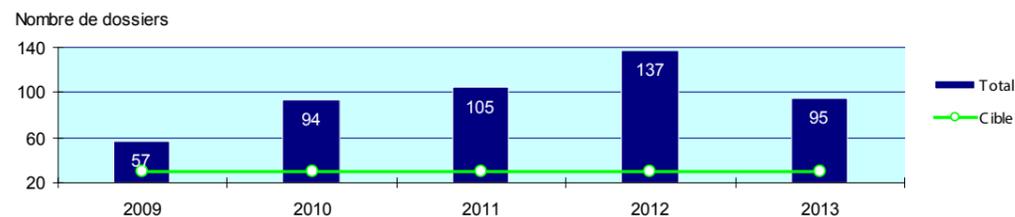
- l'identification des opérations réalisées ;
- la vision de leur volet financier ;
- un suivi qualitatif (priorités transversales, axes d'analyse) et quantitatif des participants : entrées-sorties, caractéristiques et devenir à la sortie de l'opération.

En 2013, le système d'information, notamment l'interface D1-D2 n'a pas fait l'objet d'évolutions en termes de nouvelles fonctionnalités. Néanmoins, des ajustements ont été opérés, non visibles pour les utilisateurs, qui permettent de consolider le fonctionnement de l'application.

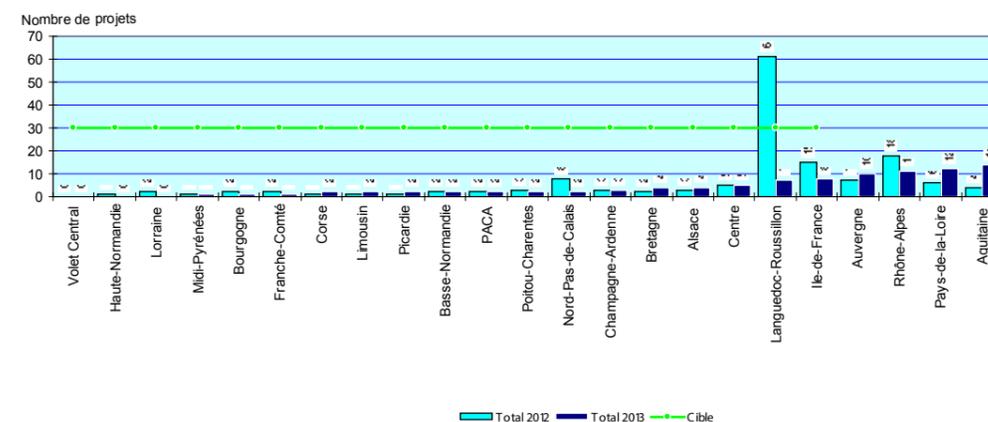
1.1.1 Les résultats

1.1.1.1 Les 24 objectifs de résultat par axe

Indicateurs de résultat		Cible	Total 2013
Objectif n°1	Réaliser au moins 30 projets d'anticipation et de gestion des restructurations sur les territoires	30/an/national	95



Commentaire : 95 projets ont été réalisés pour l'année 2013. Ces chiffres sont en forte diminution par rapport aux années précédentes. La montée en charge des années 2011 et 2012, liée à la crise, s'arrête en 2013 pour retrouver le même niveau qu'en 2010.



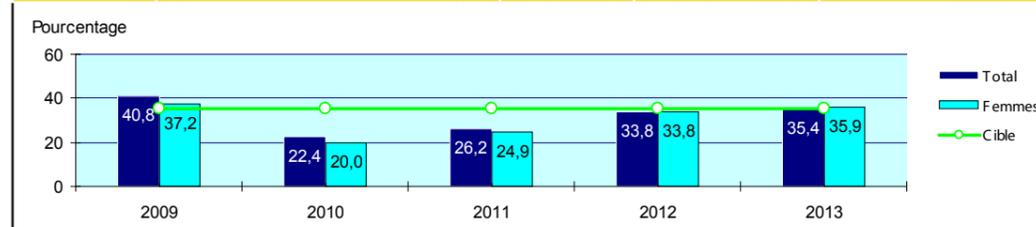
Les régions témoins :

La mise en œuvre de projets d'anticipation est très variable selon les régions. Les régions Rhône-Alpes et Auvergne, avec respectivement 11 et 10 projets conduits en 2013, témoignent d'un volontarisme fort dans ce domaine.

Plusieurs régions ont mis en œuvre des actions à destination des agriculteurs en difficulté, ce secteur étant particulièrement touché par la crise. C'est le cas en Champagne-Ardenne, avec un projet dont l'objectif qualitatif est de soutenir le développement et la consolidation des compétences des actifs non-salariés, particulièrement des femmes, des TPE du secteur agricole. En Poitou-Charentes, quatre dossiers portés par les chambres d'agriculture concernent la problématique de l'accompagnement des agriculteurs en difficulté.

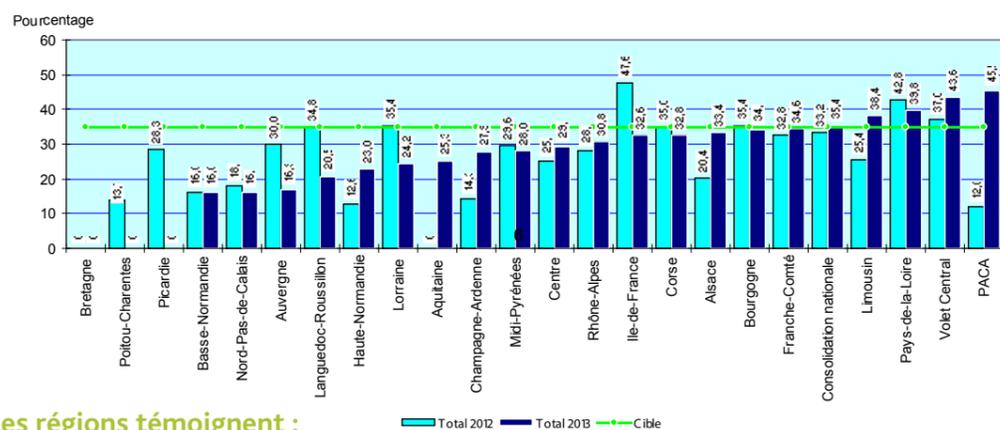
La Bretagne souligne que les résultats ne traduisent pas nécessairement le volume de la programmation régionale sur le sujet en raison des délais de traitement des CSF de ces opérations. Ainsi, en 2013, ce sont 5 nouvelles opérations portées par des OPCA au profit de salariés qui ont été programmées.

Indicateurs de résultat	Cible	2013	
		Total	Femmes
Objectif n°2 : Atteindre 35 % de participants seniors dans les actions de formation des salariés pour faciliter leur maintien dans l'emploi	35 %	35,4 %	35,9 %



Commentaire: Le mode de calcul de cet indicateur repose sur la sous-mesure 113 (pour le Volet central) et la sous-mesure 123 (pour le volet régional et le Volet central).

Le résultat pour 2013, 35,4 %, est en progrès de 2 points par rapport à 2012. Les résultats, 35,9 % pour les femmes et 34,9 % pour les hommes, dépassent désormais la cible fixée. La sensibilisation faite auprès des porteurs de projets a été bénéfique. Cela correspond également à une priorité nationale (allongement de la durée de travail et de l'âge pour pouvoir bénéficier de la retraite). Localement, certaines autorités de gestion et certains opérateurs se sont mobilisés pour assurer la mise en œuvre de projets ciblant plus spécifiquement les publics seniors.



Les régions témoignent :

Certaines régions font état des difficultés de ciblage des publics seniors, soit parce que la priorité est donnée aux jeunes (**Aquitaine**) ou que la part des salariés entre 25 et 55 ans est en augmentation (**Pays-de-la-Loire**).

La **Lorraine** explique que le public senior est « peut être naturellement moins bénéficiaire de formation en période de crise ».

L'**Alsace** souligne que les seniors relèvent souvent de la CSP « cadres », non retenue au titre de la sous-mesure 123.

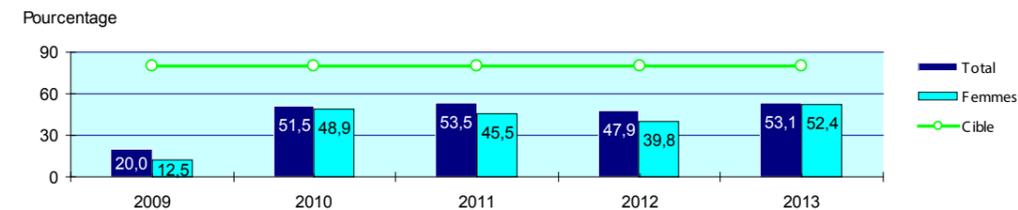
Certaines régions ont néanmoins des résultats très positifs :

En **Provence-Alpes-Côte-d'Azur**, un appel à projet lancé en 2012 permet de dépasser la cible, avec 45,5 % de participants seniors. Depuis 2010, les résultats connaissent une forte progression (20,1 % en 2012, mais 14,8 % en 2011 et 12,3 % en 2010). La région **Centre** est proche de la cible (29,1 %) avec, notamment, une action expérimentale dans l'Indre concernant les publics seniors.

La région **Rhône-Alpes** connaît une progression importante par rapport à 2012 (+7,5 %) alors même que la progression était déjà considérable l'année précédente (+4,7 %). Un effort tout particulier a donc été réalisé depuis deux ans pour dépasser la valeur cible.

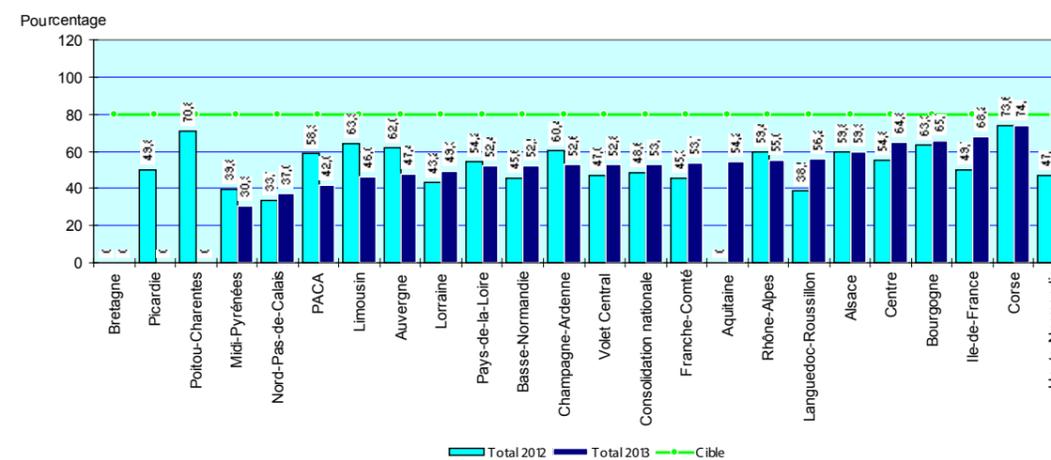
En **Franche-Comté**, le résultat, proche de la cible, témoigne de la mise en œuvre d'actions qui ont concerné des entreprises et secteurs d'activités dont la population salariée est peu qualifiée et âgée : salariés des EPHAD (établissement d'accueil pour personnes âgées dépendantes) via l'OPCA UNIFAF, salariés du secteur agricole via l'OPCA FAFSEA, salariés de PME et de l'Artisanat à partir d'opérations collectives menées par les OPCA interprofessionnels AGEFOS PME, OPCALIA, et des chambres des métiers et de l'artisanat.

Indicateurs de résultat	Cible	2013	
		Total	Femmes
Objectif n°3 Atteindre 80 % de participants de premier niveau de qualification dans les actions de formation des salariés pour faciliter leur maintien dans l'emploi	80 %	53,1 %	52,4 %



Commentaire : L'accès des publics de bas niveau de qualification dans les actions de formation des salariés connaît une importante augmentation par rapport à 2012 (6 points), mais demeure très en deçà de la valeur cible, fixée à 80 %.

Il est à signaler que les inégalités d'accès entre les hommes et les femmes sont, en 2013, très faibles, contrairement aux années précédentes (15 points d'écart en 2012).



Les régions témoignent :

En **Ile-de-France**, le résultat se rapproche de la cible (68,2 %) et enregistre une forte augmentation (49,5 % en 2012). Les actions de l'autorité de gestion, visant prioritairement les salariés de premiers niveaux de qualification, ont largement contribué à ce résultat.

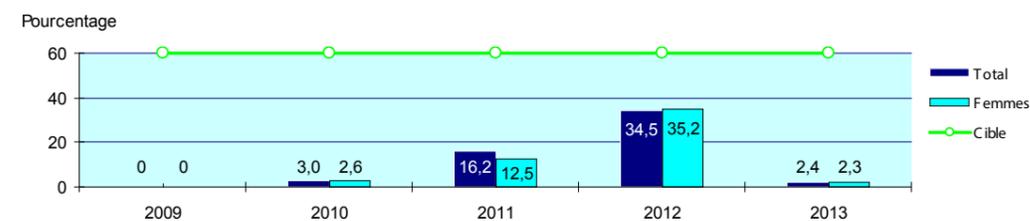
La **Champagne-Ardenne** se rapproche de la moyenne nationale, grâce notamment à une action spécifique permettant de garantir la sécurisation des parcours professionnels pour les publics dits « prioritaires », à savoir les salariés de bas niveaux de qualification, qui doivent obligatoirement être intégrés dans le plan de formation des entreprises.

En **Poitou-Charentes**, la Chambre Régionale des Métiers de l'Artisanat, fait part de difficultés pour atteindre l'objectif, dans la mesure où les formations mises en place s'adressent prioritairement à un public de chefs d'entreprises ou artisans, dont le niveau de qualification est plus élevé que le niveau requis.

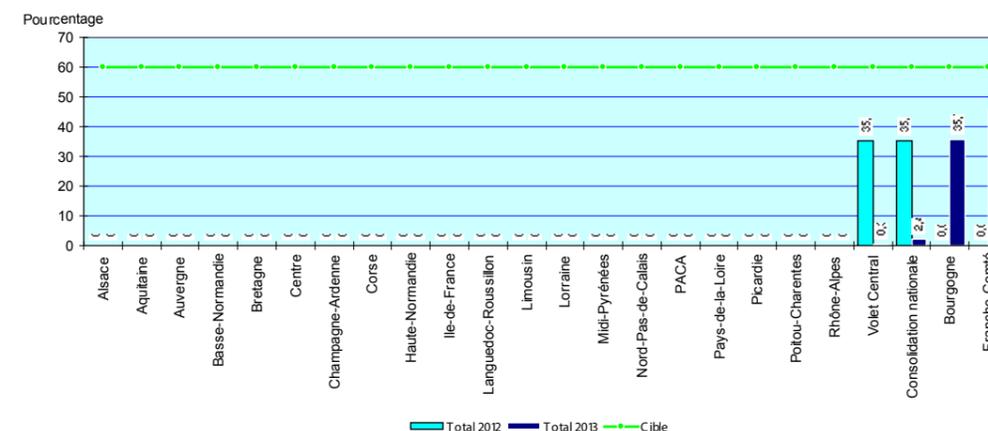
Plusieurs régions soulignent toutefois la difficulté du ciblage des salariés de bas niveau de qualification. En **Languedoc-Roussillon**, la prise en compte du niveau de qualification n'est pas un critère déterminant dans les plans de formation des entreprises. L'**Aquitaine** explique que, malgré un résultat en constante augmentation depuis le début de la programmation, les entreprises accompagnées emploient une part importante de salariés de niveau IV et supérieur, bien que les OPCA et le Fongecif concentrent leur action sur les salariés ayant un faible niveau de qualification.

De même, le **Limousin** explique que les entreprises conçoivent pour la plupart leur plan de formation afin de renforcer les compétences de leurs salariés, « toutes catégories confondues, afin d'éviter des mesures de licenciement et maintenir l'emploi quel que soit le niveau de qualification et ainsi assurer la pérennité de l'entreprise ».

Indicateurs de résultat		Cible	2013	
			Total	Femmes
Objectif n°4	Atteindre, à l'issue de l'opération, un taux de reclassement d'au moins 60 % pour les salariés licenciés, accompagnés via un dispositif individuel ou collectif de reclassement	60 %	2,4 %	2,3 %



Commentaire : Le résultat de cet indicateur connaît, en 2013, une très forte baisse. Sur 13 dossiers, 9 sont au Volet central. Alors que le reclassement se caractérise par un accès à un emploi durable (plus de 6 mois) ou à une formation qualifiante, la majorité des sorties des participants sont qualifiées de « autres sorties positives ». En effet, les dossiers FPSPP du Volet central ne recouvrent qu'une partie du parcours du reclassement, qui correspond à la formation. Un seul dossier a ainsi été pris en compte dans le calcul de l'indicateur.

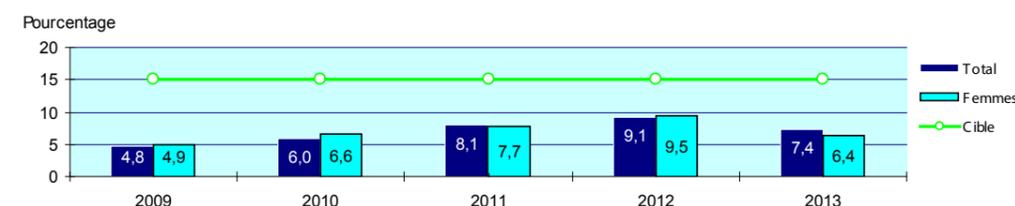


Les régions témoignent :

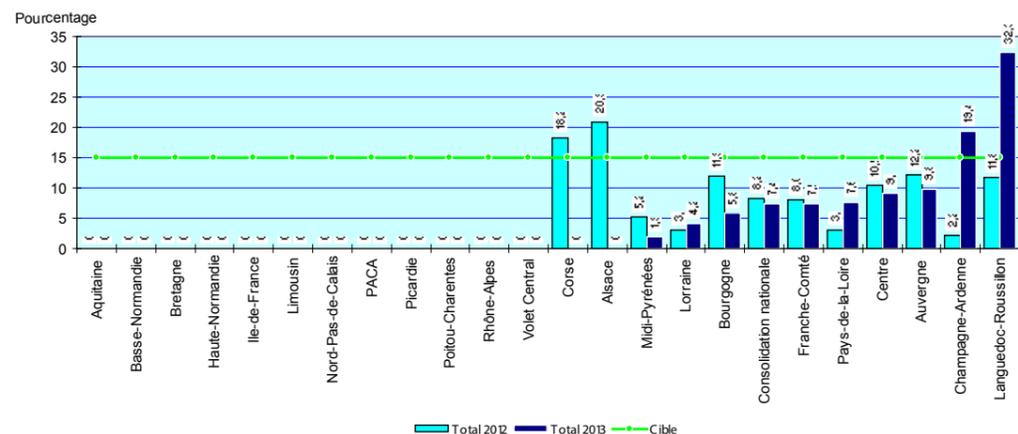
En **Bourgogne**, trois opérations mises en œuvre par la Direccte depuis 2013, concernent le reclassement. Il s'agit de cellules de reclassement portées par les Chambres de Commerce et d'Industrie de la Côte-d'Or et de la Saône-et-Loire et par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Nièvre. Le dispositif concerne les salariés des entreprises dont le licenciement économique est envisagé ou prononcé, ou dont la rupture ou la non reconduction du contrat serait consécutive à des difficultés économiques. La valeur cible (60 %) n'a pas été atteinte en région puisque le taux de reclassement des salariés licenciés n'est que de 35,7 %.

Pour le **Volet central**, l'analyse des sorties des participants de la sous-mesure 113 montre que la majorité d'entre eux obtiennent une formation certifiée à l'issue des actions de Conventions de reclassement personnalisé (CRP). Ces sorties ne sont pas prises en compte dans le calcul de l'indicateur, mais signalent un changement dans la typologie des sorties au Volet central, dont les participants connaissaient jusqu'alors majoritairement une sortie de type « accès à un emploi durable » ou « accès à une formation qualifiante ».

Indicateurs de résultat		Cible	2013	
			Total	Femmes
Objectif n°5	Améliorer qualitativement l'apprentissage en abaissant le taux de rupture à 15 %	15 %	7,4 %	6,4 %



Commentaire : Le taux de rupture connaît une amélioration de 2 points par rapport à 2012 ; le résultat atteint est deux fois plus élevé que la valeur cible fixée. Les bons résultats s'expliquent notamment par les efforts fournis par les Conseils régionaux pour renforcer la qualité des interventions et par la démarche d'individualisation des parcours de formation des apprentis, en travaillant sur les possibilités de modularisation, et en soutenant les apprentis dans leur préparation aux examens.

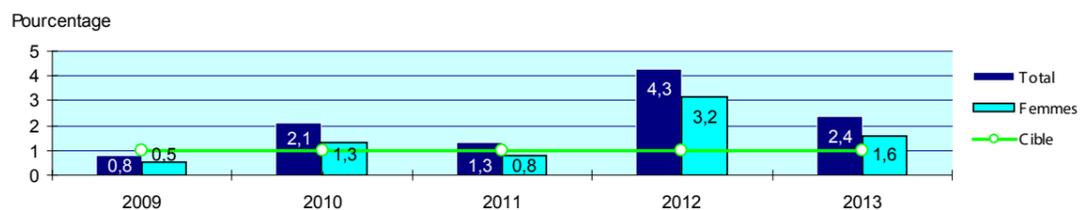


Les régions témoignent :

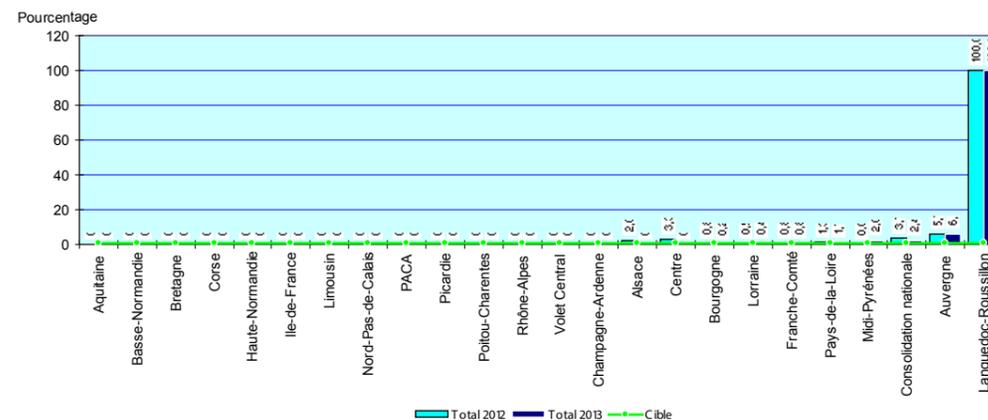
En **Lorraine**, en effet le taux de rupture des jeunes apprentis s'élève à 4,2 %, soit un chiffre plus satisfaisant que l'objectif de 15 % fixé. En **Rhône-Alpes**, le taux de rupture de 7,4 % témoigne de toute l'attention qui est portée à cette question dans le cadre des actions en lien avec l'apprentissage.

En **Franche-Comté**, le taux de rupture observé dans les opérations cofinancées par le FSE dépasse l'objectif visé, mais il recouvre des situations disparates. Les ruptures touchent essentiellement les jeunes de bas niveau de qualification et concernent principalement les secteurs de l'hôtellerie restauration, mais aussi de l'alimentation, de la réparation automobile et du commerce. Le FSE est mobilisé par le conseil régional dans le cadre d'appels à projets visant l'amélioration de la qualité des formations en apprentissage, la réduction du taux de rupture et une meilleure réussite des apprentis aux examens. Par ailleurs, la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat, a mené une action appelée « Médiation », qui a permis d'améliorer le taux de rupture dans les actions portées par les chambres des métiers. Une médiation entre le jeune et l'employeur est mise en place en cas de risque de rupture identifié pour trouver une solution et maintenir le contrat. Il demeure que le suivi des jeunes par la médiation se traduit, en raison de difficultés scolaires, sociales ou psychologiques, par un taux d'abandon et de ruptures de 15 %.

Indicateurs de résultat	Cible	2013	
		Total	Femmes
Objectif n°6 Augmenter la part des jeunes handicapés en apprentissage	1 %	2,4 %	1,6 %



Commentaire : Le résultat de cet indicateur est en baisse de 2 points par rapport à 2012, mais il demeure au-dessus de la cible fixée à 1 %. L'écart entre les garçons et les filles est stable.



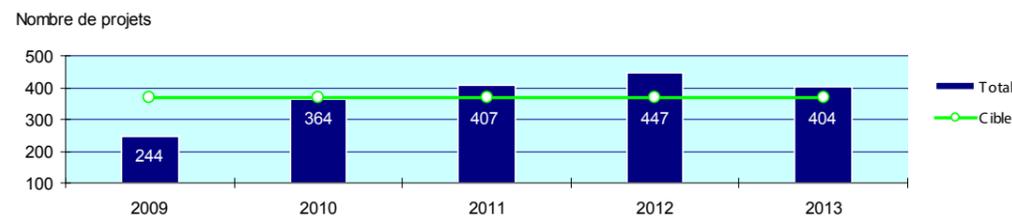
Les régions témoignent :

Neuf régions sont concernées par cet objectif, avec des résultats variables. La **Bourgogne** explique que la reconnaissance officielle du handicap des apprentis « est difficile dans la mesure où, n'étant pas encore entrés dans le monde professionnel, ces derniers n'ont pas entrepris la démarche de reconnaissance de travailleur handicapé. »

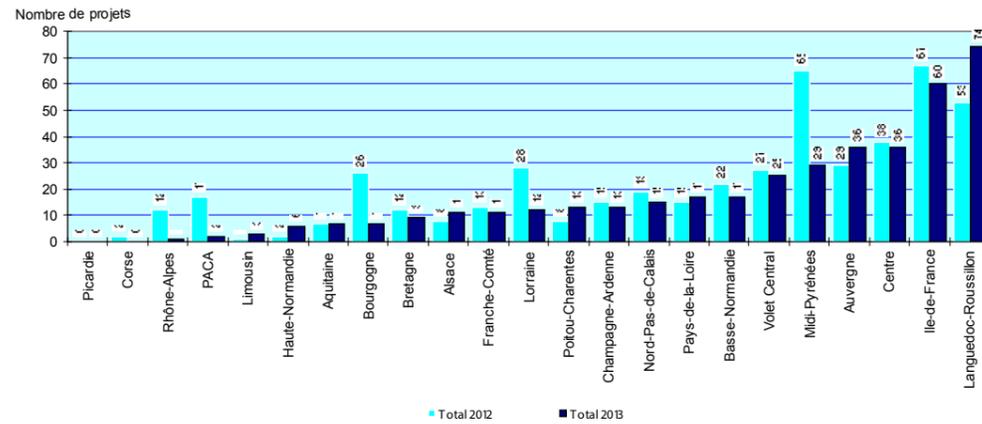
En **Auvergne**, la cible est atteinte avec un résultat de 6,1 %. Le FSE cofinance, notamment, l'action du centre de formation d'apprentis, spécialisé dans l'accueil des apprentis en situation de handicap.

En **Franche-Comté** et en **Poitou-Charentes**, la prise en compte du public en situation de handicap par les centres d'apprentis reste marginale. Cela est lié au fait que ce public est déjà pris en charge de façon partenariale par l'Etat, le Conseil régional (sur ses fonds propres) et l'Agefiph dans le cadre du contrat d'objectif et de moyens (embauche d'un apprenti reconnu handicapé facilitée et aidée financièrement).

Indicateurs de résultat	Cible	Total 2013
Objectif n°7 Augmenter de 5 % le nombre d'actions d'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise	370/an/national	404



Commentaire : Bien qu'en diminution, le nombre d'actions d'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprises demeure très supérieur à la cible, ce qui témoigne d'un fort dynamisme de la part des régions.



Les régions témoins :

Avec 17 projets en 2013, la part de la région **Poitou-Charentes** est supérieure à son poids relatif. Cela est dû à une forte mobilisation des chambres consulaires sur cette thématique. La région **Centre**, quant à elle, mis en œuvre 36 projets, ce qui dénote un fort dynamisme de la région dans ce domaine.

En **Bretagne**, neuf projets sont concernés, dans les secteurs de l'agriculture, des métiers et de l'artisanat, du commerce et de l'industrie. La région explique que le nombre restreint de projets est lié à la volonté de concentrer les opérations concernées sur le réseau des chambres consulaires, afin de gagner en lisibilité et d'éviter une atomisation des dispositifs cofinancés.

Enfin, le **Volet central** contribue à cet objectif avec **25** actions mises en œuvre par l'OI France Active, tête de réseau de la création d'entreprise, qui permet d'accompagner des créateurs et/ou des repreneurs d'entreprises.

Indicateurs de résultat	Cible	2013	
		Total	Femmes
Objectif n°8 Augmenter de 10 points le taux de survie à trois ans des entreprises créées par des personnes en difficulté grâce au dispositif d'accompagnement	64 %	70 %	73,1 %

Commentaire : 532 dossiers relevaient du périmètre de l'enquête, 222 questionnaires ont été renseignés par 160 répondants portant sur autant d'opérations de 2009, soit 42 % des opérations. Ces opérations représentent 44 825 participants dont 40 % de femmes.

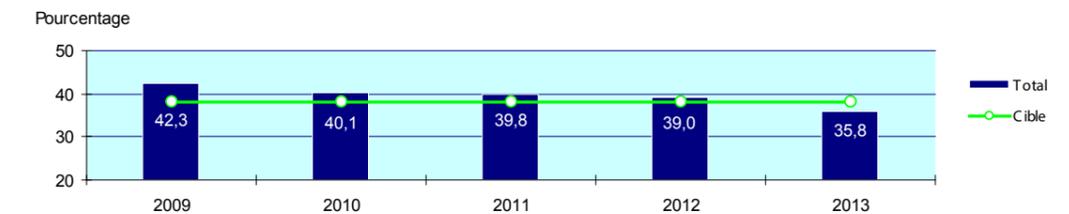
Parmi les 222 opérations, 44 % des opérations combinent au moins deux types d'intervention : accompagnement au montage de projet, formation à la gestion, information et échanges, suivi post-crétion ou reprise, pour les 56 % d'actions qui ne comportent qu'un seul registre, la moitié concerne l'accompagnement à la création / reprise.

Le taux de survie à trois ans s'élève à 70 %, en progression de 3 points par rapport à la dernière enquête (il est de 65 % pour les femmes). Ce taux de survie s'élève à 75 % dès lors que les opérations mises en œuvre comportent des actions d'accompagnement/ suivi post création (62 % pour les femmes).

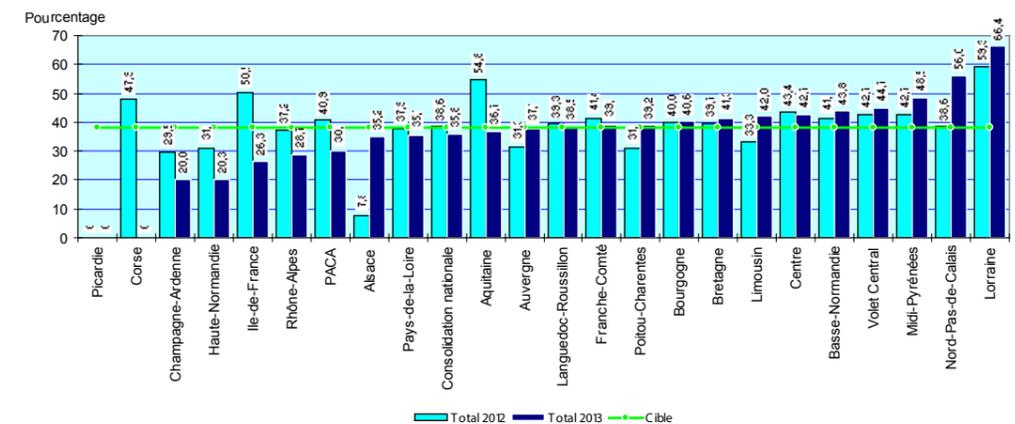
Ce taux de survie à trois ans des entreprises créées en 2009 est supérieur au dernier taux calculé pour les entreprises créées en 2006 par l'INSEE qui s'élève à 65,9 % (en France, le taux mesuré en 2011 variait de 57 % à 85 % selon les organismes nationaux impliqués dans cette politique).

Les entreprises créées par les femmes connaissent un taux de survie inférieur de 8 points à celles créées ou reprises par des hommes, ce qui renforce la nécessité de mieux soutenir les femmes qui créent ou reprennent une entreprise à l'issue de la phase de création/reprise.

Indicateurs de résultat	Cible	Total 2013
Objectif n°9 Porter la part des créatrices accompagnées à 38 %.	38 %	35,8 %



Commentaire : Le chiffre pour 2013 est de 35,8 % au niveau national, en diminution d'un peu plus de 3 points par rapport à l'année précédente.



Les régions témoignent :

En **Ile-de-France**, la cible n'est pas atteinte cette année avec un taux de 26,3 %, en forte baisse par rapport à 2012 (51,1 %). En **Alsace**, le résultat connaît une baisse significative, de 41,9 % à 35,2 %.

En **Champagne-Ardenne**, la cible semble plus difficile à atteindre. La région étant essentiellement rurale, les opérations développées dans le cadre de la création/reprise d'entreprise concernent majoritairement le milieu agricole, milieu à forte prégnance masculine.

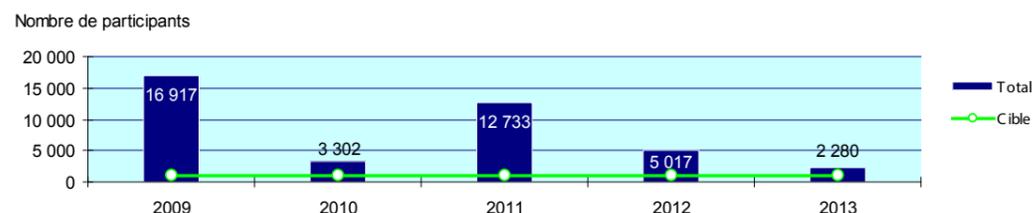
L'objectif est proche de la cible en **Poitou-Charentes** : une action portée par les Chambres de Métiers à destination des publics éloignés de l'emploi se concentre sur le public féminin en vue de détecter et encourager les femmes à créer leur propre entreprise.

On observe tout de même des résultats positifs dans certaines régions. La part des créatrices accompagnées en **Pays-de-la-Loire** atteint un taux de 39,2 %, en progression de 7,5 points par rapport à 2012. Le **Limousin** met en œuvre une action qui s'adresse uniquement à des femmes issues de quartiers prioritaires. Les projets, soutenus par des structures telles que les Boutiques de gestion, débouchent sur des créations d'emploi pérennes.

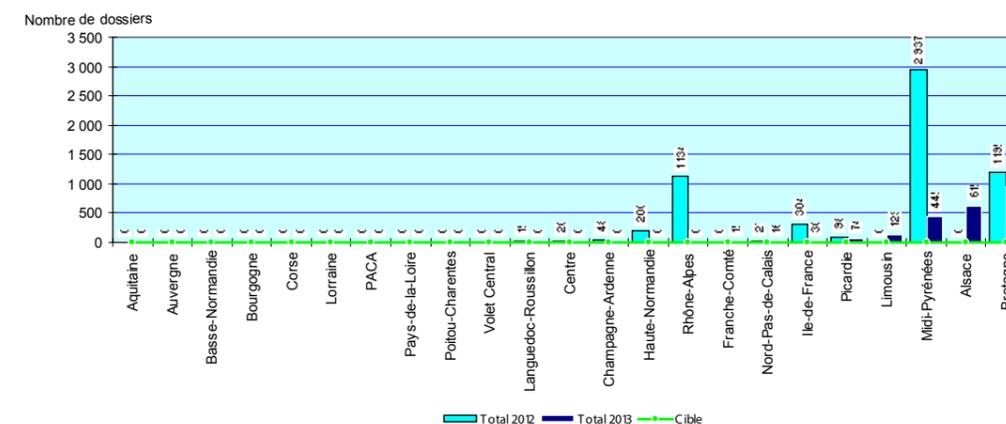
En **Lorraine**, la part des créatrices d'entreprises accompagnées atteint 66,4 % (59,3 % en 2012), bien au-delà de la cible (38 %). Les projets mis en œuvre concernent spécifiquement des femmes (« Ateliers femmes créatrices » ou « les Cercles de créatrices »).

Le **Volet central** (AGD et OI) dépasse la cible, atteignant un taux de 42,7 %, qui résulte du fort engagement de France Active dans l'accompagnement des femmes, créatrices de leur activité, via le réseau des Fonds territoriaux de cet organisme et la mise en place du Fonds de garantie à l'initiative des femmes (outil financier dédié à la création d'entreprises par les femmes).

Indicateurs de résultat		Cible	Valeur cumulée
			Total
Objectif n°10	Augmenter de 10 % le nombre de participants à des actions destinées à développer l'accès à la VAE, à enveloppe constante	935/an/région	2 280



Commentaire : 2 280 personnes ont participé à des actions visant à développer l'accès à la VAE au titre du RAE 2013. Ce résultat, en forte baisse, s'explique notamment par une meilleure prise en compte des consignes données quant à la prise en compte des actions de sensibilisations, qui sont à considérer comme un appui aux structures.



Les régions témoignent :

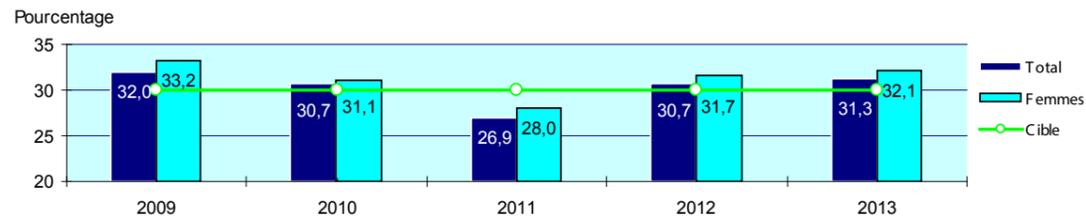
En **Bretagne**, 956 participants ont accédé à une procédure de VAE, soit 41,92 % de la valeur atteinte en France. Ce résultat très significatif confirme que le développement de l'accès à la VAE, ainsi que l'optimisation des parcours au bénéfice du plus grand nombre est une priorité depuis le début de la programmation. Ces actions sont menées de façon régionale par le rectorat à travers la subvention globale accordée au GIP Académique.

Une action est identifiée en **Nord-Pas-de-Calais**, portée par les chambres de métier et d'artisanat, et a pour objectif de développer l'accès aux certifications de la filière artisanale par la validation des acquis de l'expérience.

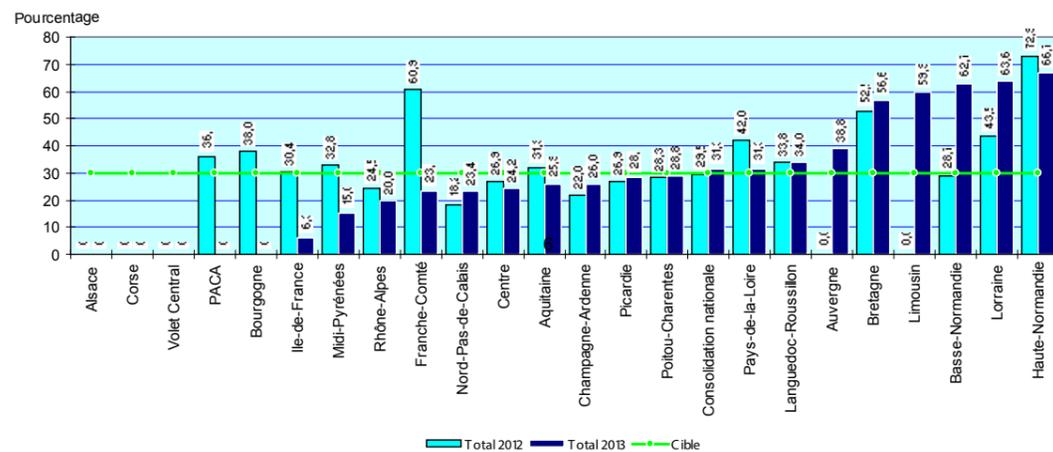
Indicateurs de résultat		Cible	Valeur cumulée
			Total
Objectif n°11	Porter à 56 % le taux de sortie durable des demandeurs d'emploi de la liste des DE supérieur à 6 mois/ 18 mois après inscription	56 %	44,75 %

Commentaire : Les chiffres transmis par Pôle emploi sont de 44,75 % pour le taux de demandeurs d'emploi, bénéficiaires de prestations cofinancées par le FSE, pour lesquels on constate une sortie de la liste des demandeurs d'emploi pendant au moins six mois sur les dix huit mois qui suivent la fin de la prestation. Ces chiffres portent sur l'année 2011 ; 46,18 % pour les femmes et 42,84 % pour les hommes. Il s'agit d'une nouvelle baisse par rapport à 2010. Les résultats peuvent s'expliquer par un contexte économique peu favorable à la création d'emploi, qui pénalise les demandeurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail.

Indicateurs de résultat	Cible	2013		
		Total	Femmes	
Objectif n°12	Porter à 30 % le taux d'accès à un emploi pour les jeunes accompagnés par les structures d'accueil et d'orientation des jeunes, notamment des Missions locales dans le cadre d'un accompagnement renforcé	30 %	31,3 %	32,1 %



Commentaire : Le taux d'accès à un emploi pour les jeunes reçus par les missions locales et les PAIO connaît une légère augmentation, dans un contexte où le chômage des jeunes se maintient à un niveau important (2,4 fois supérieur à celui des adultes, selon l'INSEE).



Les régions témoignent :

Faute de garantie suffisante dans leur capacité administrative à rendre compte dans le respect des prescriptions propres au FSE, la région **Midi-Pyrénées** n'attribue plus de subventions aux Missions locales.

En **Aquitaine**, la valeur atteinte pour cet objectif est de 25,9 %, soit une diminution de 6 points entre 2012 et 2013. La région explique la difficulté pour atteindre la cible du profil des jeunes soutenus, qui cumulent plusieurs handicaps ; cela complexifie d'autant plus l'accès à l'emploi.

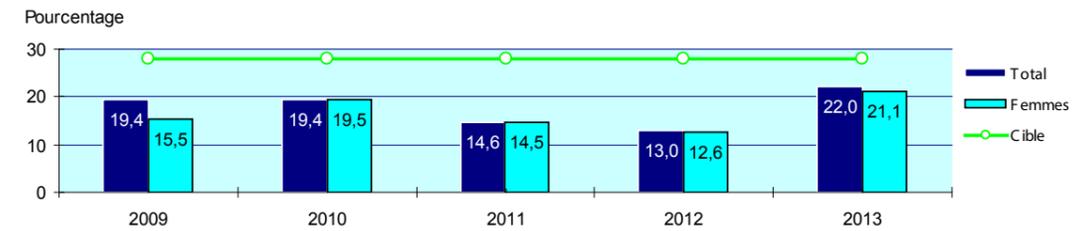
De bons résultats sont à souligner :

En **Lorraine**, l'appel à projets spécifique sur la mise en place de cellules de placement des jeunes mis en place en 2010 a permis d'atteindre des résultats positifs. Le taux d'accès à un emploi pour les jeunes accompagnés par les missions locales est de 63,6 % en 2013 (43,5 % en 2012), en forte progression.

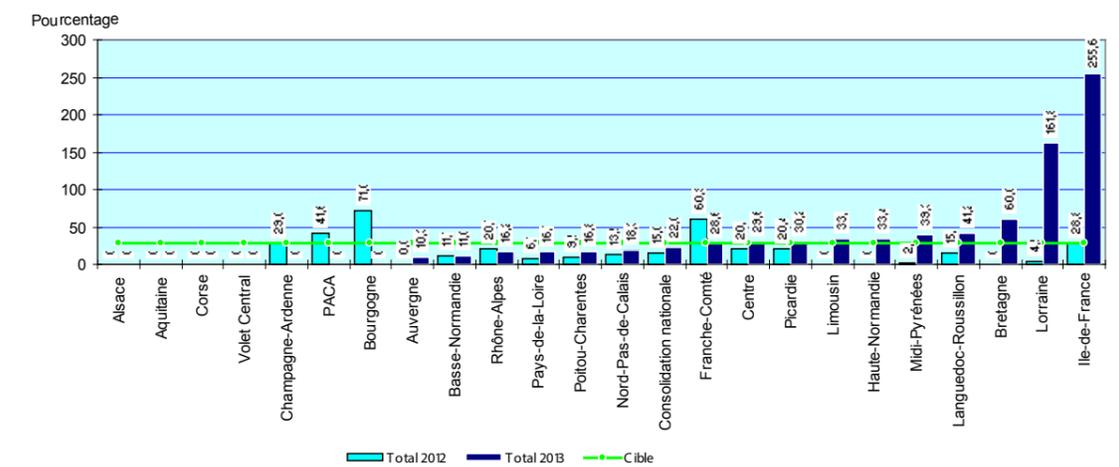
Le **Limousin** atteint une cible de 59,9 %. Cela illustre l'investissement des missions locales dans ce domaine, qui ont tissé au fil des années des relations fructueuses au sein des collectivités territoriales mais aussi dans les entreprises, notamment en milieu rural.

Le taux d'accès à l'emploi pour les jeunes du **Nord-Pas-de-Calais** atteint 23,4 %. Les progrès réalisés depuis 2010 sont le fait d'un accompagnement important auprès des missions locales afin de pallier leurs difficultés en termes de saisie, et pour renforcer la qualité des données prises en compte.

Indicateurs de résultat	Cible	2013	
		Total	Femmes
Objectif n°14 Porter à 28 % la part des jeunes en ZUS accompagnés par les structures d'accueil et d'orientation des jeunes, notamment des Missions locales dans le cadre d'un accompagnement renforcé	28 %	22 %	21,1 %



Commentaire : La part des jeunes en ZUS accompagnés connaît, en 2013, une forte augmentation (9 points), avec de meilleurs résultats pour les garçons. On note un dynamisme important dans certaines régions (Bretagne, Ile de France, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon). Les résultats régionaux, très hétérogènes, sont liés à la densité de quartiers prioritaires dans chacune des régions. Cela est également à relier au contexte de crise et aux logiques d'implantation des structures dans les quartiers.



Les régions témoignent :

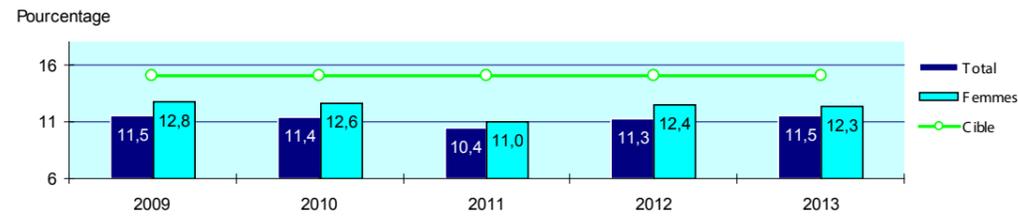
En **Auvergne**, la prise en compte des jeunes issus de ZUS fait partie intégrante des appels à projet lancés en direction des Missions locales, et la Direccte insiste sur la nécessité d'accompagner ces publics spécifiques.

En **Languedoc-Roussillon**, la mobilisation conjointe du SGAR et de la Direccte en direction des acteurs de la politique de la ville pour faire émerger des actions cofinancées par le FSE dans les ZUS, permet de dépasser la cible, avec 41,2 % de participants.

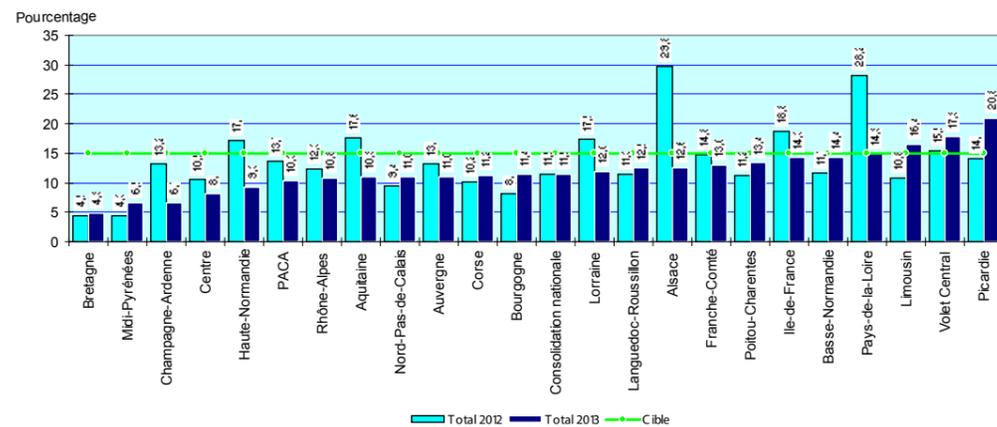
La valeur atteinte en **Poitou-Charentes** (16,7 %) est en constante augmentation (en 2011 : 1,4 %, en 2012 : 6,7 %). Des projets spécifiques sont conçus en faveur des habitants des ZUS. A Châtelleraut, une action qui s'inscrit dans le schéma territorial de la lutte contre les exclusions, permet aux participants d'avoir accès au permis de conduire et aux moyens mis en place pour favoriser les déplacements et donc de leur faciliter l'accès à un emploi.

La part très importante de jeunes accompagnés en **Bretagne** (60 %) est la conséquence d'un ciblage spécifique sur ce public par certaines missions locales depuis 2011, dans le cadre de l'appel à projet annuel.

Indicateurs de résultat	Cible	2013		
		Total	Femmes	Hommes
Objectif n°15 Porter à 15 % la part des 45 ans et plus dans les actions de formation de demandeurs d'emploi	15 %	11,5 %	12,3 %	10,8 %



Commentaire : La part des seniors dans les actions de formation des demandeurs d'emploi est de 11 %. Faute de ciblage effectif des publics des tranches d'âge concernées, le résultat a très peu varié depuis 2009 (11,5 %). De même que pour les actions de formation à destination des salariés seniors, il semble que les publics de faible niveau de qualification sont privilégiés, nonobstant le critère d'âge. Les seniors sont, par conséquent, peu pris en compte, et ce d'autant plus lorsqu'ils connaissent un éloignement prolongé du marché du travail (chômage de longue durée) et des difficultés d'insertion.



Les régions témoignent :

En **Alsace**, les 14 projets conduits au titre de la sous-mesure 221 ne ciblent pas spécifiquement les seniors ; quatre projets concernent d'ailleurs, spécifiquement, des jeunes. Par ailleurs, la région souligne que les seniors sont davantage présents dans les actions de VAE que dans les actions de formation portées par le Conseil régional, où les 26-44 ans sont davantage représentés.

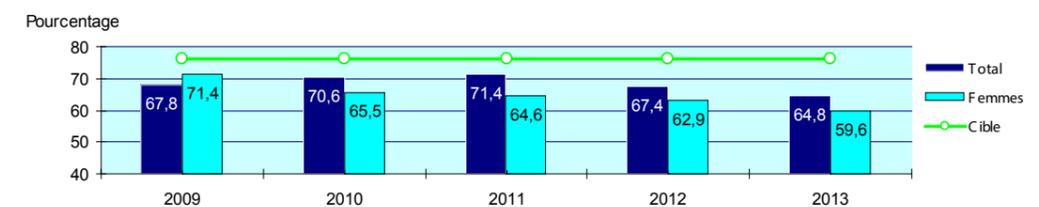
En **Ile-de-France**, le résultat est très proche de la cible (14,3 %) mais en diminution par rapport à 2012 (21,8 %). De nombreux projets, relevant à la fois de l'AGD et des OI, ont contribué à l'atteinte de ce résultat. Au sein de la Communauté d'agglomération des deux rives de Seine, les 45 ans et plus représentent près de 20 % des participants de l'axe 2. A ce titre, l'OI a mis en place des ateliers dits « 45+ » dédiés à cette tranche d'âge et durant lesquels des offres de formations ciblées leur sont proposés.

Le Conseil régional de **Champagne-Ardenne** explique le faible résultat d'intégration des seniors dans ses actions de formation par le fait que « cette population de demandeurs d'emploi est plus difficile à mobiliser sur les formations professionnelles pré-qualifiantes et qualifiantes du fait de leur ancienneté dans le chômage (souvent de longue durée) et d'autres freins à l'insertion professionnelle : problématiques sociales, logement, santé... ».

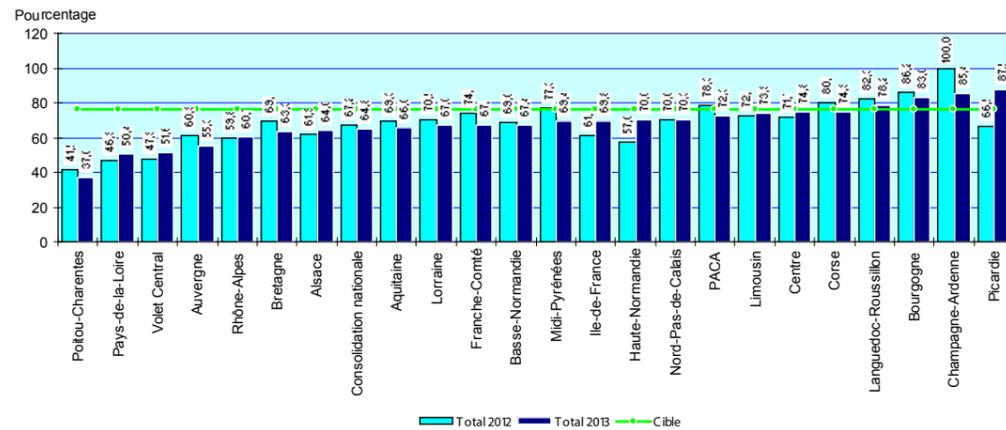
En **Bourgogne**, 43 opérations sont conduites par le Conseil régional au titre de la sous-mesure 221. Les plus de 45 ans représentent 15,9 % des participants. La région précise que les opérations cofinancées par le Conseil régional privilégient le public jeune de bas niveau de qualification, et ne valorisent pas les actions dans lesquelles le public de plus de 45 ans est majoritaire.

En **Aquitaine**, la valeur atteinte par cet objectif est de 10,9 %. Le Conseil régional est parvenu à remplir cet objectif : en 2013, 21 % des participants ayant bénéficié des actions de formation ont plus de 45 ans. Souvent ces formations sont dispensées à des participants « ayant un projet professionnel relativement précis et/ou riche d'une certaine expérience professionnelle ». Pour autant, la politique de formation professionnelle du Conseil régional vise en priorité les jeunes de moins de 25 ans

Indicateurs de résultat	Cible	2013		
		Total	Femmes	Hommes
Objectif n°16 : Porter à 76 % la part des publics de bas niveau de qualification dans les actions de formation de demandeurs d'emploi	76 %	64,8 %	59,6 %	69,9 %



Commentaire : Le résultat en 2013 est de 64,8 %, en baisse de 3 points par rapport à 2012. La tendance à la baisse de la part des femmes dans les actions de formation, déjà constatée les années précédentes, se confirme en 2013 ; soit 12 points de recul depuis 2009. Il est à noter que la répartition entre les participants de niveau V et ceux de niveau infra V est différenciée selon les régions. Seules six régions (Alsace, Bourgogne, Picardie, Centre, Haute-Normandie et Limousin) et le Volet central ont fait un véritable effort de ciblage sur des publics de niveau infra V.



Les régions témoignent :

En Picardie, l'objectif est atteint avec 77,5 %. Les stagiaires accueillis (demandeurs d'emploi) ont intégré des parcours de formation préqualifiants et qualifiants. Ces actions s'inscrivent dans le cadre du programme régional de formation et concernent les dispositifs Pôle Intégré Qualifiant (PIQ) et Actions Qualifiantes.

L'**Ile-de-France** présente un résultat assez proche de la cible (69,8 %) et en forte progression sur un an (46,2 % en 2012). Les programmes de qualification du Conseil régional ont fortement contribué à l'atteinte de ce résultat. 81,40 % des participants comptabilisés au titre du RAE 2013 avaient un niveau d'enseignement V ou infra V. La prise en charge des jeunes et adultes de faible niveau de qualification constitue en effet une des priorités de la région en matière de formation.

Avec un résultat de 74,8 %, la région **Centre** affiche une progression de 3 points par rapport à 2012. Toutefois, la part des femmes (71,4 %) demeure inférieure à celle des hommes (76,7 %). Cela est lié aux freins que rencontrent les femmes en matière de mobilité, et de garde d'enfants, mais également aux types de formations bénéficiant du soutien du FSE, qui ne sont pas toujours adaptées.

La part des participants de bas niveau de qualification atteint 85,6 % en **Bourgogne** ; cela est lié à la volonté du Conseil régional de faire porter prioritairement le FSE sur les actions de formation à destination des jeunes et des publics de faible niveau de qualification.

En région **Pays-de-la-Loire**, parmi les 84 actions de formation à destination des demandeurs d'emploi cofinancées par le FSE et ayant fait l'objet d'un contrôle de service fait en 2013, 37 % des participants ont un bas niveau de qualification (niveau V, V bis et VI). Cela s'explique, premièrement, par le taux élevé de jeunes diplômés en Pays de la Loire (56,9 %). Ensuite, la région souligne qu'en période de hausse de l'offre d'emploi intérimaire, les ouvriers (83 % des intérimaires en Pays-de-la-Loire) s'orientent davantage vers l'emploi que vers la formation. Cela explique le taux peu représentatif des publics de bas niveau de qualification dans les actions de formation de demandeurs d'emploi.

Indicateurs de résultat	Cible	2013		
		Total	Femmes	Hommes
Objectif n°18 Porter à 40 % le taux de certification à l'issue de la formation diplômante des personnes handicapées mise en œuvre par l'AFPA	40 %	73,8 %	75,9 %	

Commentaire : Alors que le taux de certification continue de progresser, l'AFPA souligne que « le nombre de stagiaires handicapés entrés et sortis de formation qualifiante a considérablement baissé en 2013 ». Cela est lié au fait que la formation des travailleurs handicapés, via l'AGEFIPH, n'est plus assurée par l'AFPA.

Indicateurs de résultat	Cible	2013		
		Total	Femmes	Hommes
Objectif n°19 Porter à 35 % le taux d'insertion des volontaires dans l'emploi durable, 12 mois après l'entrée dans l'EPIDE	35 %	14,21 %	ND	ND

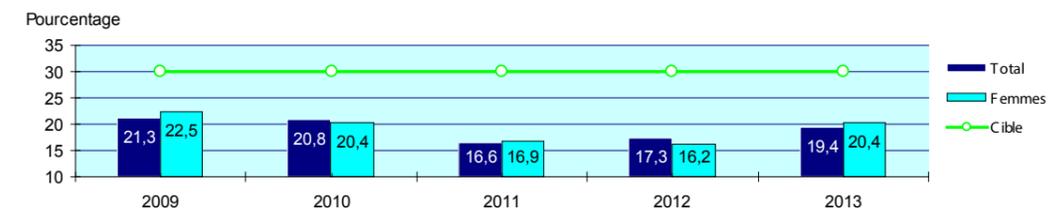
Commentaire : Les données déclinées par genre ne sont toujours pas disponibles en 2013. Le taux d'insertion dans l'emploi demeure stable (14,21 %), et cependant très en-dessous de la cible fixée. L'EPIDE explique la baisse du nombre des sorties durables en raison du contexte économique et du profil des publics accueillis (constat d'une dégradation de la situation des jeunes accueillis qui cumulent de plus en plus de freins périphériques).

En conséquence, les jeunes obtiennent davantage des emplois temporaires que des emplois durables à leur sortie. En outre, l'EPIDE constate une augmentation des durées des parcours au-delà de 12 mois, afin de renforcer l'employabilité et les chances d'accès à l'emploi des jeunes accompagnés.

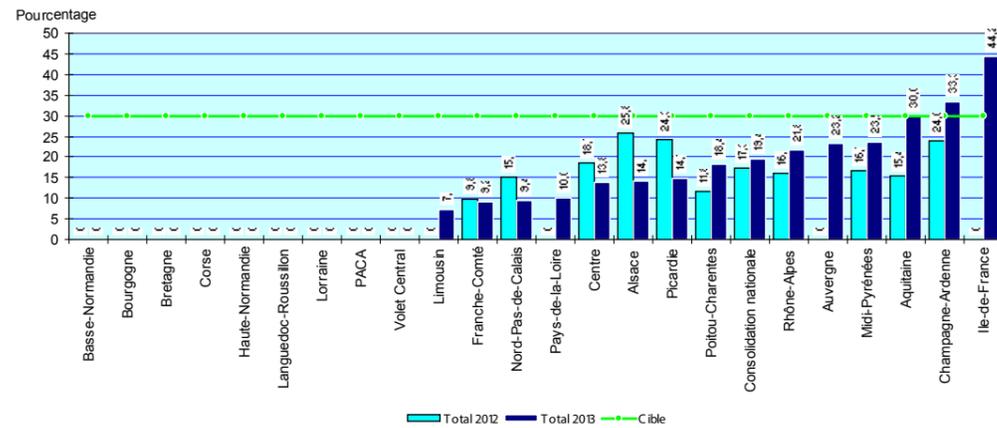
Indicateurs de résultat	Cible	2013		
		Total	Femmes	Hommes
Objectif n°20 limiter à 30 % le taux d'abandon des volontaires au cours des deux premiers contrats, c'est-à-dire les 12 premiers mois	30 %	32,5 %	ND	ND

Commentaire : Les données déclinées par genre ne sont toujours pas disponibles en 2013. On observe une poursuite de la baisse des ruptures au cours des deux premiers mois (-10 %) qui s'explique par les efforts conduits dans la mise en œuvre du processus de recrutement, et entre le 3ème et le 12ème mois (-15 %).

Indicateurs de résultat	Cible	2013	
		Total	Femmes
Objectif n°21 Porter à 30 % le taux d'insertion dans un emploi durable à l'issue du passage dans une entreprise d'insertion	30 %	19,4 %	20,4 %



Commentaire : Le résultat, de 19,4 %, connaît une légère hausse depuis 2011 (16,6 %), et de meilleurs résultats pour les femmes.



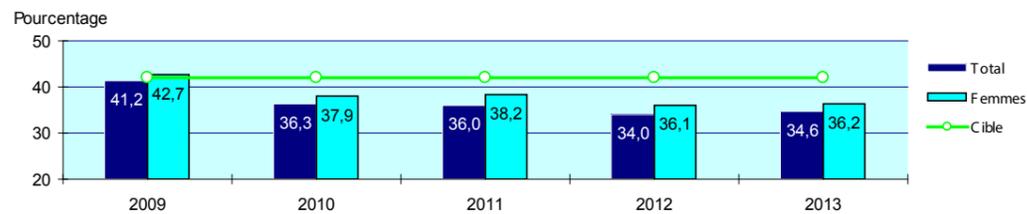
Les régions témoignent :

Un nombre important de régions souligne que le contexte économique pèse fortement sur les résultats obtenus par les entreprises d'insertion en 2013.

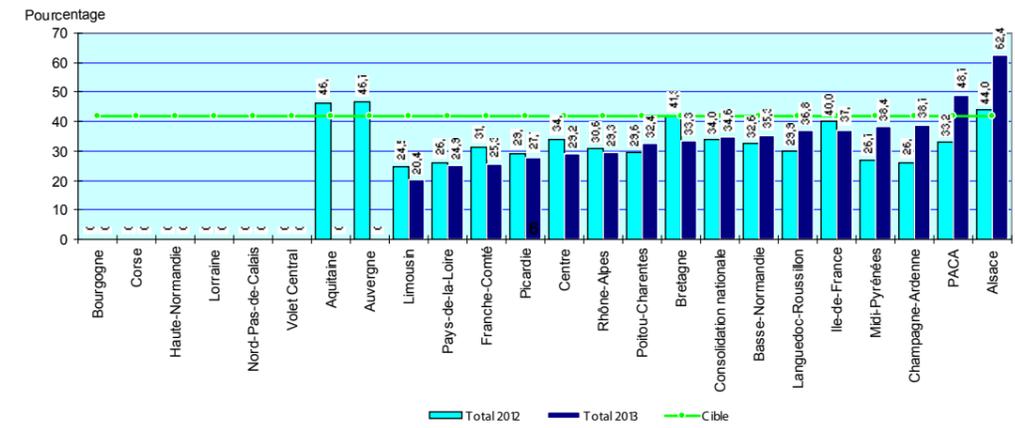
En **Poitou-Charentes**, la valeur atteinte en 2013 est de 10 %. Cela reflète « les difficultés pour l'ensemble des structures d'insertion à placer les personnes aidées vers un emploi durable. »

En **Picardie**, la fragilisation accrue du contexte économique local a entraîné une forte diminution du résultat (14,7 % contre 26 % en 2012).

Indicateurs de résultat		Cible	2013		
			Total	Femmes	Hommes
Objectif n°22	Porter à 42 % le taux de sortie vers l'emploi à l'issue du parcours dans un PLIE	42 %	34,6 %	36,2 %	32,9 %



Commentaire : Les résultats en matière d'accès à l'emploi durable à l'issue d'un parcours PLIE se révèlent relativement stables par rapport à l'année précédente, dans un contexte peu favorable à l'accès à l'emploi durable des publics les plus éloignés de l'emploi. Le rapport d'évaluation annuel de 2013 souligne que le maintien des résultats s'explique, notamment, par un partenariat renforcé avec les entreprises, notamment via la mise en œuvre d'une fonction de relation avec les entreprises qui vise non seulement la prospection-placement des participants du PLIE, mais également à fidéliser des entreprises qui pourront être mobilisées pour des opérations ponctuelles mises en œuvre par le PLIE. Par ailleurs, la participation des entreprises et de leurs représentants institutionnels au sein des différentes instances de gouvernance des PLIE (Conseil d'administration des associations support et Comités de pilotage des PLIE) est également de nature à favoriser la structuration d'un lien pérenne aux entreprises du territoire, lequel constitue un facteur facilitant dans la mise à l'emploi des participants des PLIE.



Les régions témoignent :

En **Aquitaine**, les résultats sont proches de la cible et encourageants. La région explique que cela est lié au mode de fonctionnement des PLIE : l'équipe d'animation de chaque PLIE centralise les prescriptions des missions locales, CCAS, Centre social, service jeunesse et Pôle emploi et les redistribue à chaque référent qui est en charge d'un portefeuille adapté à la zone géographique qu'il couvre. Les participants signent alors un contrat d'engagement réciproque qui fixe les engagements de chaque partie : le participant s'engage à mettre en œuvre les différentes étapes de parcours proposées par le référent. Ce dernier s'engage à proposer un accompagnement et un suivi individualisé durant toutes les étapes du parcours.

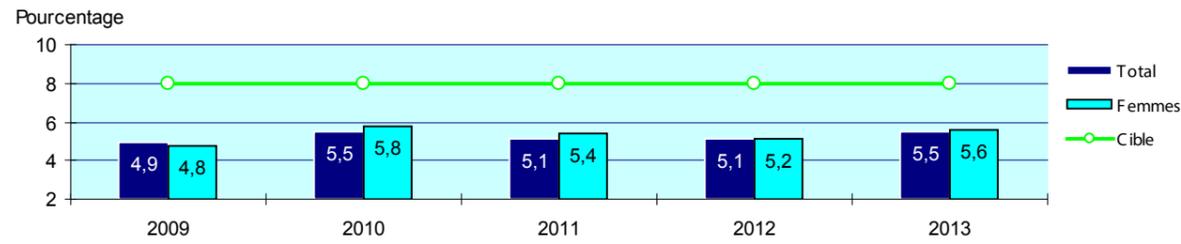
De même, en **Ile-de-France**, le dispositif d'accompagnement des personnes vers l'accès à l'emploi durable mis en place par le PLIE de Paris Nord-Est se définit autour de six axes dont l'animation d'un réseau de 29 référents de parcours emploi, le contrôle de la qualité de la prestation auprès des opérateurs et la valorisation des résultats. Le PLIE de Paris Nord-Est assure ainsi chaque année un accompagnement personnalisé et individualisé à l'emploi au bénéfice de 2 475 personnes.

En **Bourgogne**, le taux d'insertion dans un emploi atteint 36,16 %. Il est inférieur à l'objectif, mais pour deux PLIE (Autun et Auxerre) ces résultats sont très positifs compte tenu des difficultés dans ces zones d'emploi particulièrement touchées par les pertes d'emploi ces dernières années. La cible de 42 % n'a jamais été atteinte par les PLIE de Bourgogne qui accompagnent leurs bénéficiaires sur des durées de plus en plus longues.

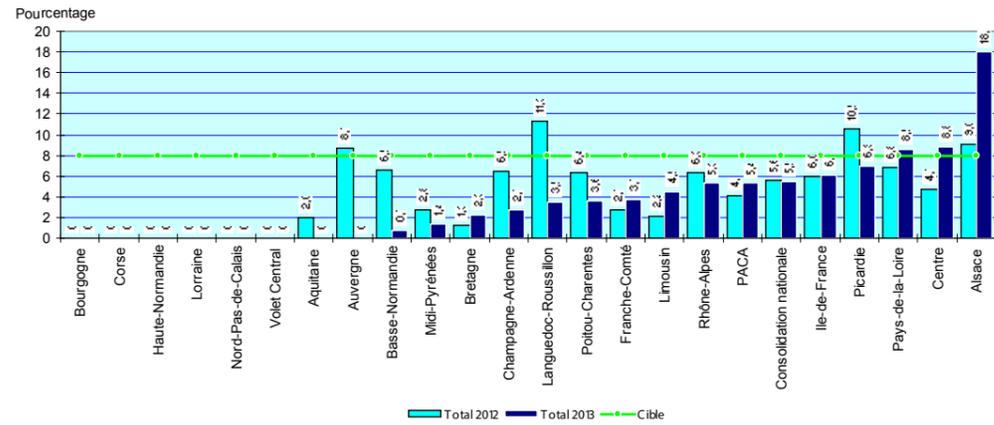
La valeur atteinte en **Bretagne** est de 33,3 % Ce chiffre, en baisse par rapport aux années précédentes (41,9 % en 2012), s'explique notamment par un contexte de forte dégradation économique qui a conduit les PLIE à diriger leurs dispositifs vers des publics toujours plus en difficulté. Cet état de fait a rendu particulièrement délicate l'atteinte de l'objectif cible.

La région **Pays-de-la-Loire** précise que le public accompagné dans le cadre des PLIE, qui rencontre d'importants freins à l'emploi, et dont le taux d'absentéisme reste important, aurait davantage bénéficié d'un soutien social que professionnel. L'accès à l'emploi reste sélectif pour les personnes peu ou pas qualifiées, avec une prédominance de l'emploi précaire pour les participants des PLIE. Enfin, les exigences des PLIE pour comptabiliser les sorties positives sont plus contraignantes que celles du FSE. Malgré un travail d'adéquation, des écarts continuent à être observés.

Indicateurs de résultat		Cible	2013	
			Total	Femmes
Objectif n°23	Porter à 8 % le taux d'insertion dans une solution qualifiante à l'issue du parcours dans un PLIE	8 %	5,5 %	5,6 %



Commentaire : Le taux s'établit à 5,5%. Ce taux demeure stable par rapport à 2012 (5,1%) mais éloigné de la cible.



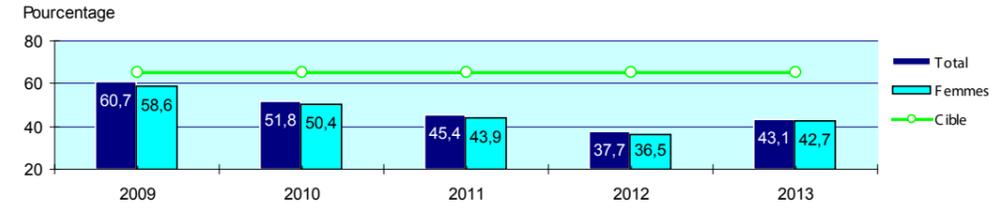
Les régions témoignent :

Plusieurs régions connaissent des résultats inférieurs à 3%. Cela peut s'expliquer par le niveau de formation des participants, dont une partie importante du public rencontre des difficultés de maîtrise de savoirs de base limitant leur chance d'entreprendre un parcours qualifiant. En Languedoc-Roussillon, le résultat est en baisse, avec 3,5% de sorties dans une solution qualifiante. Cela est également lié au fait que les participants ont pour objectif le retour à l'emploi, et non le retour en formation.

Toutefois, en raison de la crise, le public, a tendance à s'orienter davantage vers des formations, étant donné que les emplois proposés sont de plus en plus rares, comme c'est le cas en Poitou-Charentes et en région Centre, où les résultats progressent de 4 points. En Picardie, le besoin en formation demeure important.

En Aquitaine, le résultat est en nette augmentation depuis 2012, avec 7%. Au regard de la complexité du marché du travail, l'augmentation du niveau de qualification et la mise en adéquation des formations des participants aux besoins du marché du travail, les formations qualifiantes sont devenues un axe de travail fort des actions de PLIE. Pourtant, de par leur nature, toutes les qualifications et formations suivies ne donnent pas lieu à une sortie positive. Les étapes de qualification sont aussi des étapes de remobilisation des publics et de dynamisation des parcours d'accompagnement. Il s'agit pour les PLIE de sécuriser les suites des parcours.

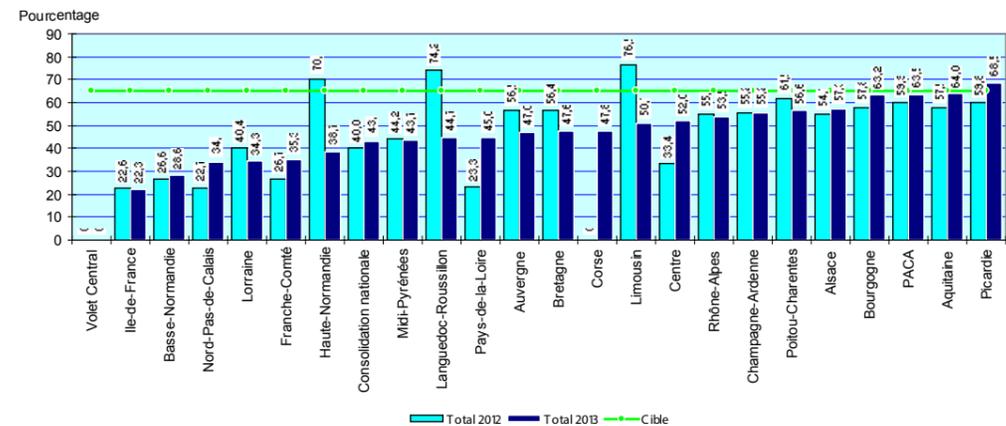
Indicateurs de résultat		Cible	2013	
			Total	Femmes
Objectif n°24	Porter à 65 % le taux de sortie positive à l'issue du passage dans une action mise en œuvre par le PDI	65 %	43,1 %	42,7 %



Commentaire : Le taux cible, initialement fixé à 24 %, a été porté à 65 %, parallèlement à un travail sur la qualification des sorties positives et, notamment, des « autres sorties positives » avec l'Assemblée des Départements de France.

Pour les PDI, on note un taux de sorties positives de 43,1 %, en augmentation de 6 points par rapport à 2012. L'écart entre les femmes et les hommes se réduit.

Le travail de requalification des « autres sorties positives », engagé par les départements, explique en partie ces résultats. Le taux de sorties positives identifiées est de 28,7 %, largement supérieur aux « autres sorties positives » qui représentent 14,5 % des sorties. La part des « autres sorties », qui s'élève à 45,8 %, est en diminution.



Les régions témoignent :

Plusieurs régions relaient la difficulté à atteindre l'objectif de 65 % en raison des effets de la crise. Beaucoup avancent que souvent, le public est tellement éloigné de l'emploi que l'objectif n'est pas tant le retour à l'emploi mais la réduction des freins à l'accès à l'emploi (obtention du permis de conduire, résolution des problèmes de santé...).

La région **Centre** explique, en outre, que la nature pluriannuelle des actions conduit parfois à déclarer artificiellement des participants (nombreux bénéficiaires du RSA) en « autres sorties » puisque leurs parcours ne sont pas terminés, pour les rebasculer sur l'année suivante.

Seules trois régions dépassent la cible de 65 % (Picardie, PACA et Champagne-Ardenne). Certaines régions enregistrent toutefois des progrès en termes de sortie vers l'emploi :

La valeur atteinte en **Picardie** s'élève à 68,5 % contre 59,8 % en 2012, ce qui est un peu supérieur au taux cible. En dépit des difficultés liées à l'obtention d'un contrat de plus de 6 mois à l'issue du parcours PDI, il est important de souligner la hausse de ce taux en 2013.

Avec 63,5 %, la région **Provence-Alpes-Côte-d'Azur** atteint un résultat proche de la valeur cible, en net progrès par rapport à 2012 (53,9 %), pour l'ensemble des départements. Cela est lié à un meilleur ciblage des opérations retenues et des bénéficiaires ciblés.

La région **Pays-de-la-Loire** affiche un taux de 56,6 %. La valeur cible de 65 % n'est pas atteinte, mais le taux de sorties positives est supérieur de 13,5 points au niveau national (43,1). Les Conseils généraux dénotent un contexte économique difficile, et l'accompagnement vers l'emploi des publics les plus en difficulté reste problématique malgré des actions spécifiques d'accompagnement renforcé.

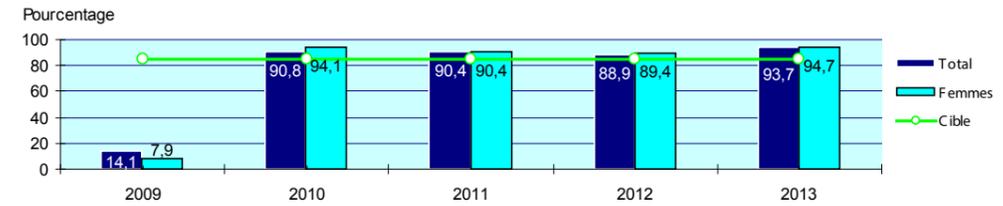
En **Limousin**, la majorité du public (95,6 %) accueilli dans les chantiers d'insertion était à la recherche d'un emploi, dont 65 % était au chômage de longue durée. De catégorie sociale défavorisée, 63,7 % étaient bénéficiaires de minima sociaux et 57 % d'un niveau scolaire primaire ou secondaire. De fait, le résultat atteint en termes de sortie vers l'emploi (50,7 %) est positif.

Le résultat en **Ile-de-France** est bien inférieur à la cible (22,3 %) et identique à celui de 2012. Cet écart enregistré par rapport à la cible peut s'expliquer notamment par le fait qu'un certain nombre de sorties des Conseils généraux sont désormais classées dans la catégorie « autres sorties » et non plus dans la catégorie « autres sorties positives », en application des consignes nationales de la DGEFP. Le Conseil général du Val-d'Oise conduit des actions d'insertion en faveur des bénéficiaires du RSA en cohérence avec les axes stratégiques de son Plan Départemental d'Insertion. Pour les dossiers concernés par le présent RAE, les participants sont en majorité des demandeurs d'emploi bénéficiaires de minimas sociaux (RSA socle et activité). Sur un total de 1 776 sorties identifiées, 716 sorties positives ont été enregistrées, ce qui représente un taux de 40 %, dont 24 % de sorties en emploi durable. Pour le Conseil général de **Seine-Saint-Denis**, les dossiers pris en compte au titre du RAE 2013 relèvent d'opérations d'accompagnement renforcé des bénéficiaires du RSA et d'opérations de formation qualifiante à destination du même public. Le département de Seine-St-Denis a enregistré une augmentation significative du nombre d'allocataires du RSA ayant bénéficié du PDI (+ 5,9 % entre 2011 et 2012) dans un contexte de fragilité sociale et urbaine grandissante au niveau du territoire.

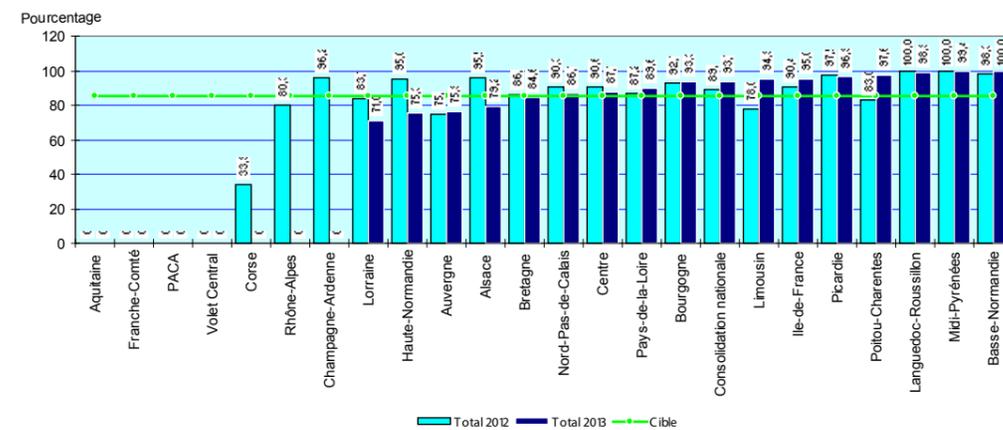
En **Champagne-Ardenne**, le Conseil général de la Haute-Marne présente un taux inférieur à l'objectif avec 32,1 % de sorties positives, qui appelle plusieurs remarques :

Il semble très difficile, voire impossible, d'atteindre à court ou moyen terme un taux de sortie positive de 65 %, considérant que la crise de par son intensité et sa durée, « rend plus difficile le travail des acteurs de l'insertion par l'activité économique : dégradation du marché de l'emploi, aggravation de la situation des bénéficiaires de ces dispositifs... » La rareté de l'emploi pèse d'autant plus sur les personnes cumulant des freins à l'emploi (freins professionnels, freins sociaux...), public cible de ces dispositifs. Tout cela nécessite la

Indicateurs de résultat	Cible	2013		
		Total	Femmes	Hommes
Objectif n°25 Porter à 85 % le taux de sortie positive à l'issue d'une action de lutte contre l'abandon du système scolaire	85 %	93,7 %	94,7 %	92,8 %



Commentaire : Avec 93,7 %, l'objectif est largement atteint et poursuit sa progression. Ces sorties positives sont à mettre en relation avec une forte diversité des offres et actions en présence sur les territoires. Les résultats sont meilleurs pour les femmes que pour les hommes.

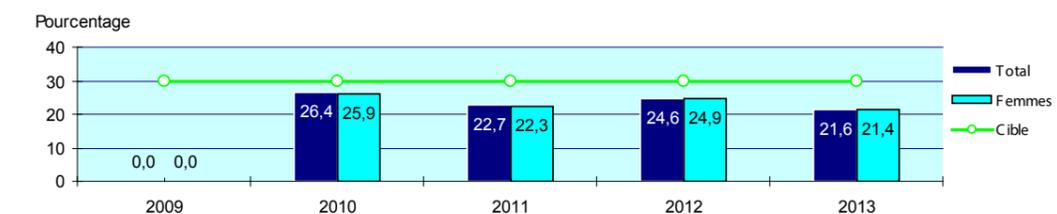


Les régions témoignent :

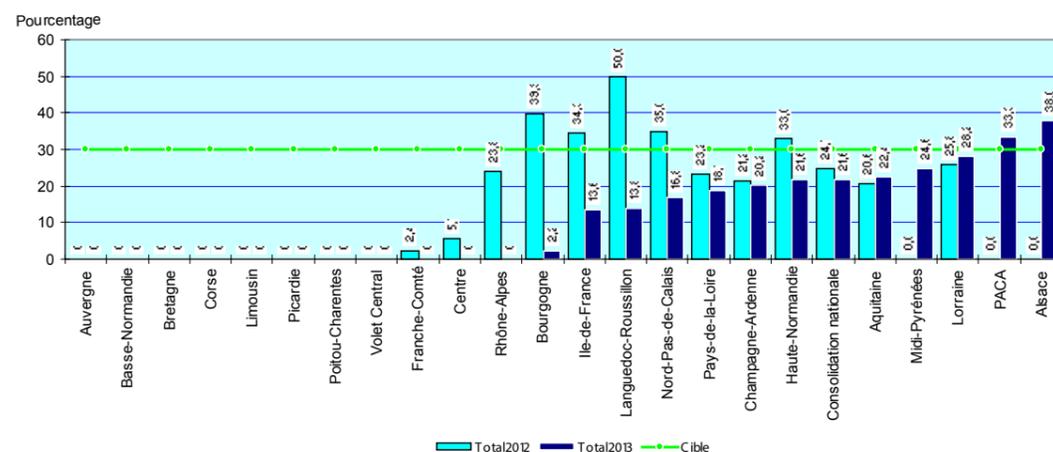
En **Picardie**, le taux de retour en formation s'élève à 96,9 % en 2013. Ce taux très encourageant témoigne « d'une réussite exemplaire, qui se traduit par une nette amélioration du comportement, des résultats scolaires, du respect, de la ponctualité des jeunes accompagnés. ». La lutte contre le décrochage scolaire est par ailleurs une priorité stratégique régionale, qui fait l'objet d'un suivi resserré dans le cadre du service public de l'emploi local (SPEL).

En **Bourgogne**, les résultats dépassent de 8,3 points la valeur cible (93,3 % pour 85 %) et de près de 19 points les résultats 2012 (74,4 %). Cet objectif de retour en formation initiale ou continue (ou sortie positive identifiable) est donc largement atteint au travers de la conduite de sept opérations, dont six relèvent de dispositifs Classes Relais portés par des Collèges et une à l'expérience du travail sur soi au travers de l'initiation à la vidéo.

Indicateurs de résultat	Cible	2013	
		Total	Femmes
Objectif n°26 Porter à 30 % le taux d'accès à l'emploi ou à une formation qualifiante à l'issue d'une formation aux compétences clefs	30 %	21,6 %	21,4 %



Commentaire : Pour cet indicateur qui concerne le dispositif « Compétences clés », le résultat atteint est de 21,6 %, en baisse de 3 points.



Les régions témoignent :

En **Aquitaine**, la valeur atteinte par cet objectif est de 22,4 % et résulte essentiellement de l'action du Conseil régional. Sur 2 167 stagiaires, 59 ont accédé à un emploi et 344 ont accédé à une formation qualifiante. Les formations dispensées pour acquérir les Compétences clés en Aquitaine n'ont pas pour but l'accès à un emploi, mais permettent une mise à niveau des savoirs afin d'accéder à une formation qualifiante qui, elle, permettra d'accéder à un emploi.

La région **Poitou-Charentes** explique que la cible est difficile à atteindre dans la mesure où le dispositif compétence clé s'adresse à un public souvent très éloigné de l'emploi et peu qualifié. On constate, par conséquent, un taux d'abandon assez fort (2 029 abandons sur 6 352 participants) qui pénalise, au final, le taux d'accès à l'emploi ou à la formation en fin de parcours : beaucoup de personnes intègrent le dispositif mais abandonnent avant la fin de l'action.

Ce que l'on peut retenir des résultats des objectifs par axe

1.1.2.2 L'ensemble des sorties

L'analyse de l'ensemble des sorties complète les résultats par objectif.

RAE 2013 - Situation des participants à l'issue des opérations - types de sorties								
Types de sorties	Année 2013				Valeurs cumulées			
	Nombre de sorties	En %	Dont femmes	En %	Nombre de sorties	En %	Dont femmes	En %
Création d'activité	31 296	3,9	11 723	3	146 842	3,4	53 294	2,5
Accès à un emploi temporaire ou saisonnier	33 412	4,2	16 787	4,3	250 440	5,8	109 809	5,1
Accès à un contrat aidé	17 676	2,2	9 524	2,4	103 501	2,4	53 187	2,4
Accès à un emploi durable	50 929	6,3	25 947	6,6	343 640	7,9	173 519	8

Accès à une formation qualifiante	40 325	5	16 722	4,3	255 524	5,9	108 625	5
Formation certifiée	58 865	7,3	27 619	7,1	188 699	4,3	84 633	3,9
Accès à une procédure VAE	3 618	0,5	2 246	0,6	52 928	1,2	35 461	1,6
Retour en formation scolaire	5 163	0,6	2 189	0,6	45 085	1	18 792	0,9
S-Total - sorties positives identifiées	241 284	30	112 757	28,9	1 386 659	31,9	637 320	29,3
Autres types de sorties positives	240 268	29,9	115 490	29,6	1 370 387	31,5	734 931	33,8
S-Total - sorties positives	481 552	60	228 247	58,4	2 757 046	63,5	1 372 251	63,2
Rupture / abandons	71 238	8,9	33 503	8,6	294 529	6,8	137 537	6,3
Autres sorties	250 279	31,2	129 061	33	1 293 644	29,8	663 065	30,5
Total des sorties des participants	803 069	100	390 811	100	4 345 219	100	2 172 853	100

Source : ViziaPROG FSE / PRESAGE / Interface de saisie D1-D2 - Date de validité : 02-02-2014

A RETENIR

En 2013 : 16,6 % des participants accèdent à l'emploi ou à la création d'activité à l'issue de l'opération. Ce chiffre est en recul de près de 2 points par rapport à 2012. Près de 7 % accèdent à la formation ou à la VAE. 7,3 % des participants certifient leur formation. Ce chiffre, déjà en progrès en 2012, augmente de 2 points en 2013. 8,9 % des participants abandonnent. 60 % connaissent une sortie positive ; ce chiffre est stable par rapport à l'an dernier, ainsi que la part des « autres sorties positives » (30 %) et celle des autres sorties (31,2 %). Le travail de requalification des « autres sorties positives » en « autres sorties » a bien été intégré par les acteurs du programme. 30 % des participants ont une sortie positive identifiée, en recul de près de 2 points par rapport à 2012.

La dégradation des résultats en termes de sorties vers l'emploi est, cette année, à mettre en corrélation avec la dégradation des objectifs concernant le taux de sortie durable de la liste des demandeurs pour les actions conduites par Pôle Emploi. Néanmoins, les résultats en termes de taux d'accès à l'emploi à la sortie d'une entreprise d'insertion, ou d'un parcours conduits par un PLIE ou un PDI, qui connaissent une légère augmentation en 2013, permettent de nuancer le constat d'une dégradation globale de l'accès à l'emploi.

Nota : ce tableau ne prend en compte que les dossiers en assistance aux personnes ayant fait l'objet d'un CSF, portant sur un bilan annuel (BIA) ou final (BF) (pas sur un bilan intermédiaire BI), et pour lesquels D2 a été renseigné et validé, soit 4 621 dossiers ayant un CSF daté de 2013 et 25 170 dossiers avec un CSF daté depuis le début du programme jusqu'à la dernière mise à jour de ViziaPROG FSE le 02-02-2014.

En 2013

A partir des 4 621 dossiers dont le tableau des sorties est renseigné en 2013, l'analyse des sorties est la suivante :

- 60 % des participants ont une sortie positive (58,4 % de femmes) ;
- 30 % de ces sorties sont identifiées, 28,9 % pour les femmes :

- Le taux d'accès à l'emploi ou à la création d'activité est de 16,6 % pour tous, en recul de 2 points. Il est en fort recul pour les femmes : 13,6 %, soit une baisse de 5 points par rapport à 2012 ;
- 6,3 % des participants accèdent à un emploi durable, 6,6 % de femmes ; 3,9 % accèdent à la création d'activité, 3 % pour les femmes ;
- 5,5 % des participants accèdent à une formation ou à la validation des acquis de l'expérience, 5 % des femmes ;
- 7,3 % obtiennent un titre ou un diplôme, 7,1 % de femmes ;
- 29,9 % représentent d'autres sorties positives, 29,6 % pour les femmes.

• En ce qui concerne les sorties restantes :

A RETENIR

Près de deux tiers des participants du programme connaissent une sortie positive, soit vers l'emploi ou la création d'activité, soit vers la formation ou vers d'autres sorties positives. Un participant sur cinq accède à l'emploi ou à la création d'activité, dont 7,9 % à un emploi durable. 7,1 % des participants accèdent à une formation ou à la validation des acquis de l'expérience. 4,3 % obtiennent un titre ou un diplôme, à l'issue de leur formation. On note un tiers d'autres sorties positives, 6,8 % de sorties pour abandon.

- 8,9 % sont des sorties pour abandon pour tous les participants, à proportion égale pour les femmes ;
- 31,2 % représentent d'autres sorties (problèmes de santé, déménagement...), 33 % pour les femmes.

En cumul

63,5 % des participants du programme, 63,2 % pour les femmes, connaissent une sortie positive vers l'emploi, vers la création d'activité, la formation, ou vers d'autres sorties positives.

18,5 % des participants accèdent à l'emploi, dont 7,9 % à un emploi durable. C'est le cas de 18,2 % des femmes, dont 8 % accèdent à un emploi durable.

7,1 % des participants accèdent à une formation qualifiante ou à la validation des acquis de l'expérience (6,6 % pour les femmes).

4,3 % valident leur formation, 3,9 % pour les femmes.

On note un tiers d'autres sorties positives (31,5 %, 33,8 % pour les femmes) ; 6,8 % de sorties pour abandon (6,3 % pour les femmes).

Ces chiffres indiquent une diminution de la part des sorties positives dans le programme. En parallèle, la part des « autres sorties positives » se rapproche de la part de ces sorties, liée à la nature des dispositifs, et que l'on ne peut classer dans aucune des rubriques du tableau D2. Cette dernière part « inclassable » était estimée à 15,4 % des sorties, dans l'étude approfondie de ce mécanisme réalisée pour le RAE 2011.

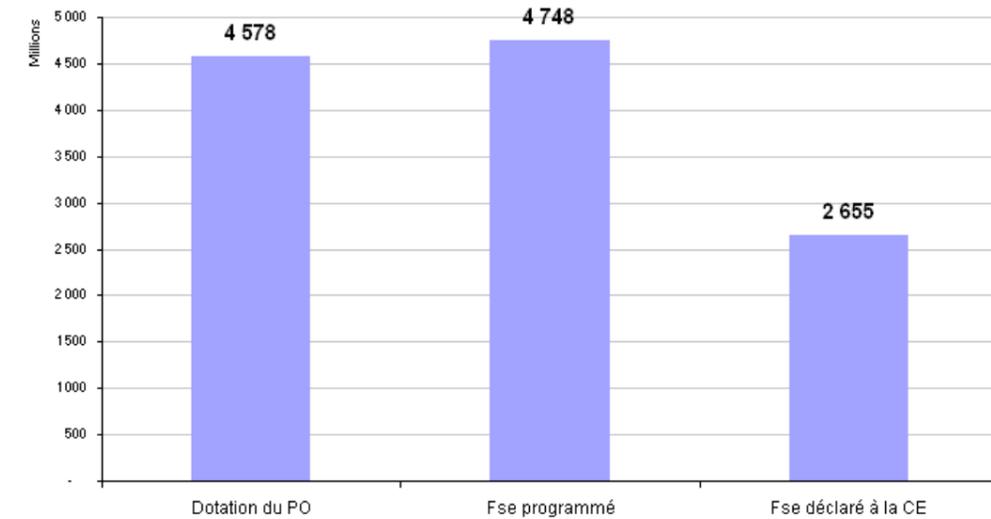
Le pourcentage d'abandon est stable par rapport à l'année précédente.

1.2 Informations financières

Le rythme observé au cours de l'année 2012 dans l'exécution financière des opérations se maintient en 2013. L'objectif fixé était d'atteindre le seuil de déclarations de dépenses permettant d'éviter le dégagement d'office au 31/12/2013. Cet objectif a été atteint et légèrement dépassé.

Sur le volet programmation, le niveau de programmation des opérations dépasse désormais le montant de la dotation globale allouée au programme, avec un taux de 104 %.

Niveau d'exécution financière



L'année 2013 est aussi marquée par l'abondement de la dotation nationale de 83,3 Md€. Cette enveloppe additionnelle, répartie par autorité de gestion déléguée (ADG), a pour objet le renforcement des financements en faveur de la lutte contre le chômage des jeunes et contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Elle a été affectée sur les axes 1 à hauteur de 40 Md€, 2 à hauteur de 30 Md€ et 3 à hauteur de 13,3 Md€.

La répartition par région de cette enveloppe a été réalisée sur la base du niveau de programmation constaté par axe, et des besoins exprimés par les autorités de gestion déléguées.

	Version 5 du PO décision du CNS du 27 juin 2012		Modifications opérées	Version 6 du PO décision du CNS du 30 janvier 2014	
	Répartition des crédits FSE par axe	taux		Répartition des crédits FSE par axe	taux
Axe 1	1 107 747 053	24,65%	40 000 000	1 147 747 053	25,07%
Axe 2	1 296 972 584	28,86%	30 000 000	1 326 972 584	28,99%
Axe 3	1 612 421 822	35,87%	13 316 785	1 625 738 607	35,51%
Axe 4	302 206 446	6,72%	-	302 206 446	6,60%
Axe 5	175 216 070	3,90%	-	175 216 070	3,83%
Total	4 494 563 975	100,00%	83 316 785	4 577 880 760	100,00%

Analyse de la programmation

Dans le cadre du mécanisme de programmation dynamique, qui permet le redéploiement des crédits FSE disponibles au sein de la maquette, par volet, par région et par axe, l'objectif fixé au titre de l'année 2013 était de programmer l'intégralité de la dotation financière du programme de 4,5 Md€.

Le montant FSE des nouvelles opérations programmées au cours de cette année est de 648 Md€ portant ainsi le montant FSE programmé net des sous-réalisations à 4 748 Md€, soit 104 % de la dotation du Programme opérationnel.

Les niveaux de programmation par axe prioritaire sont les suivants :

- Le montant FSE programmé de l'axe 1 « Adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques », s'élève à 1,224 Md€ pour une enveloppe de 1,147 Md€, soit un taux de 106 %, 11 points de plus par rapport à la fin de l'année 2012 ;
- L'axe 2 « Amélioration des l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi » affiche le taux de programmation le plus important. Le montant FSE programmé est de 1,420 Md€, soit 107 % de la dotation de l'axe ;
- Le montant FSE programmé de l'axe 3 « Cohésion sociale, inclusion sociale et lutte contre les discriminations » s'élève à 1,623 Md€, soit 100 % de la dotation de l'axe, 14 points de plus par rapport à la fin de l'année 2012 ;
- L'axe 4 « Capital humain et mise en réseau, innovations et transnationalité » affiche un montant FSE programmé qui s'élève à 308 Md€, soit un taux de 102 % ;
- L'axe 5 « Assistance technique enregistrée un taux de programmation de 98 %, soit le taux de programmation le plus faible.

La gestion des sous-réalisations sur les opérations en cours de réalisation, devrait permettre de limiter la programmation à hauteur de la dotation allouée au programme.

Avancement des programmations et réalisations par mesure

Axes et Mesures	Maquette		Montant programmé			Montant déclaré à la Commission *		
	Financement total	Financement communautaire	Financement total	Financement communautaire FSE	Taux de programmation	Financement total	Financement communautaire FSE	Taux de déclaration
	a	b	c	d	e=d/b	f	g	h=g/b
Axe 1	2 522 705 588	1 147 747 053	2 951 909 116	1 224 108 307	106,7%	1 357 090 995	617 431 220	54%
Mesure 1.1	766 491 753	348 728 228	993 540 522	412 343 931	118%	389 725 856	177 312 289	51%
Mesure 1.2	1 352 304 228	615 253 401	1 471 595 857	625 457 207	102%	711 133 387	323 542 015	53%
Mesure 1.3	403 909 607	183 765 424	486 772 736	186 307 169	101%	256 231 752	116 576 916	63%
Axe 2	2 627 814 710	1 326 972 584	2 965 584 846	1 420 290 183	107,0%	1 473 710 533	744 182 406	56%
Mesure 2.1	845 651 460	427 030 224	907 036 380	384 402 589	90%	500 170 850	252 572 224	59%
Mesure 2.2	1 782 163 249	899 942 360	2 058 548 466	1 035 887 594	115%	973 539 683	491 610 182	55%
Axe 3	3 219 544 813	1 625 738 605	3 996 296 446	1 623 723 966	100%	2 103 899 347	1 062 383 222	65%
Mesure 3.1	2 516 887 580	1 270 925 408	3 005 575 942	1 234 314 350	97%	1 567 230 294	791 387 274	62%
Mesure 3.2	554 268 492	279 882 945	762 923 436	295 337 211	106%	424 493 852	214 352 054	77%
Mesure 3.3	148 388 741	74 930 252	227 797 068	94 072 404	126%	112 175 201	56 643 894	76%
Axe 4	544 552 313	302 206 448	669 389 240	308 094 430	102%	273 871 938	151 988 824	50%
Mesure 4.1	305 344 861	169 455 135	395 517 501	172 926 735	102%	147 184 625	81 682 038	48%
Mesure 4.2	165 889 629	92 062 625	200 170 148	98 869 216	107%	101 127 529	56 122 048	61%
Mesure 4.3	73 317 822	40 688 687	73 701 590	36 298 479	89%	25 559 784	14 184 737	35%
Axe 5	250 308 654	175 216 071	241 071 782	171 342 886	98%	112 741 635	78 919 150	45%
Mesure 5.1	250 308 654	175 216 071	241 071 782	171 342 886	98%	112 741 635	78 919 150	45%
TOTAL	9 164 926 078	4 577 880 760	10 824 251 430	4 747 559 773	104%	5 321 314 448	2 654 904 822	58%

Analyse des réalisations

Le taux de programmation de la dotation financière allouée au programme étant déjà important au début de l'année 2013, l'effort doit être désormais centré sur la réalisation des opérations : le traitement des bilans d'exécution, la réalisation des contrôles de services fait et la certification des dépenses en vue de leur déclaration à la Commission européenne.

En application de la règle du n+2, de l'article 93 du règlement CE 1083/2006 modifié, le seuil de dépenses devant être déclarées à la Commission européenne afin d'éviter le dégageant d'office au 31/12/2013 s'élevait à 2 607

Md€.

Au cours de l'année 2013 quatre appels de fonds ont été réalisés (mai, juillet, octobre et décembre). Le montant de la part FSE correspondant aux nouvelles dépenses déclarées au titre ces ADF s'élève à 731 Md€. Ceci porte le montant déclaré cumulé à 2 655 Md€, soit 102 % du seuil du dégageant d'office. Pour rappel, le montant déclaré au cours de l'année de 2012 était de 762 Md€, ce qui montre une stabilité dans le rythme d'exécution des opérations.

C'est l'axe 3 « Cohésion sociale, inclusion sociale et lutte contre les discriminations » qui affiche la dynamique la plus importante. Le niveau de déclaration des dépenses à la Commission européenne par rapport à la dotation globale de cet axe est de 65 %.

Les axes 1 « Adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques » et 2 « Amélioration des l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi » atteignent des taux de déclaration respectivement de 54 % et 56 %.

L'axe 5 « Assistance technique » enregistre le taux de déclaration le plus faible, soit 45 % de la dotation de l'axe.

Numéro de l'appel de fonds	Date de transmission à la Commission dans SFC	Montant de l'appel de fonds en dépenses totales cumulées	Part FSE correspondante
1er ADF 2013 - V15	02/05/2013	4 235 683 795	2 114 333 047
2ème ADF 2013 - V16	16/07/2013	4 504 107 303	2 248 222 797
3ème ADF 2013 - V17	25/10/2013	4 716 639 735	2 354 645 791
4ème ADF 2013 - V18	16/12/2013	5 321 314 448	2 654 904 822

Les dépenses déclarées portent principalement sur des actions réalisées entre les années 2007 et 2011, les bilans des années 2012 et 2013 n'étant traités que partiellement. Elles se répartissent par tranche annuelle comme suit :

- Tranche 2007 : 217 Md€ de dépenses FSE, soit 100 % du montant FSE programmé au titre de l'année 2007 ;
- Tranche 2008 : 475 Md€ de dépenses FSE déclarées, soit 100 % du montant FSE programmé au titre de l'année 2008 ;
- Tranche 2009 : 636,5 Md€ de dépenses FSE déclarées, soit 98 % du montant FSE programmé au titre de l'année 2009 ;
- Tranche 2010 : 589,7 Md€ de dépenses FSE déclarées, soit 84 % du montant FSE programmé au titre de l'année 2010 ;
- Tranche 2011 : 547,8 Md€ de dépenses FSE déclarées, soit 64 % du montant FSE programmé au titre de l'année 2011 ;
- Tranche 2012 : 183 Md€ de dépenses FSE déclarées, soit 19 % du montant FSE programmé au titre de l'année 2012 ;
- Tranche 2013 : 5,4 Md€ de dépenses FSE déclarées, soit 1 % du montant FSE programmé au titre de l'année 2012.

Annexe XVIII modifiée du règlement 1828/2006 - (données exprimées en cumul)

Axe	Financement total du PO	Base de calcul de la participation de l'Union européenne (Sur la base du coût total)	Montant total des dépenses éligibles certifiées payées par les bénéficiaires	Participation publique correspondante	Taux d'exécution
	a	b	c	d	e=c/a
Axe 1	2 522 705 589	45%	1 357 090 995,12	832 934 330,67	54%
Axe 2	2 627 814 710	50%	1 473 710 532,69	1 414 515 334,44	56%
Axe 3	3 219 544 816	50%	2 103 899 347,39	1 983 927 217,14	65%
Axe 4	544 552 310	55%	273 871 937,93	244 674 099,00	50%
Axe 5	250 308 653	70%	112 741 634,51	109 842 025,95	45%
TOTAL	9 164 926 078	50%	5 321 314 447,64	4 585 893 007,20	58%

NB : les taux à l'axe mentionnés dans la base de calcul de la participation de l'Union (b) sont les taux figurant dans le plan financier du Programme opérationnel. Ils correspondent au rapport entre le financement communautaire et le financement total par axe.

Outre la décision de la Commission européenne du 20/02/2013 de suspension du délai de paiement relative aux dépenses du FPSP, l'année 2013 est marquée par l'interruption du délai de paiement portant sur les dépenses de certains PLIE. Il s'agit de ceux concernés par le plan de reprise, et écartés de la déclaration de dépenses en fin 2011, puis réintroduits progressivement dans les appels de fonds à la Commission européenne. Cette situation a pour effet immédiat la minoration du remboursement du dernier appel de fonds de l'année 2013 de plus de 100 Md€.

De même, la suspension des dépenses de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur est toujours en vigueur en 2013. Cette région n'a pas participé à un appel de fonds depuis le premier appel de fonds 2011.

Par ailleurs, le montant total des corrections forfaitaires appliquées lors des appels de fonds pour diverses raisons, s'élève à 22 Md€.

Pour l'année 2014, le seuil de dépenses permettant d'éviter le dégageant s'élève à 3 375 Md€, soit 768 Md€ de nouvelles dépenses FSE. Le montant cumulé déjà déclaré au 1^{er} appel de fonds 2014 est de 2 846 Md€, soit un montant FSE restant à déclarer à la Commission européenne de 530 Md€.

1.3 Information sur la ventilation de l'utilisation du FSE par catégorie « earmarking »

Les éléments fournis, ci après, portent sur 42 946 dossiers (dont 407 non codifiés), depuis le début du programme.

En cumul, 95,8 % des dossiers et 96 % des montants programmés concernent les thèmes prioritaires, codifiés à cet effet dans le Programme opérationnel, pour une prévision de 93,8 % dans celui-ci. Cette proportion est de 96,2 % pour les montants validés après CSF.

Une grande majorité des dossiers concernent l'inclusion sociale : 53,6 % des dossiers pour 35,8 % des montants programmés, et 37,6 % des montants réalisés après CSF, concernent le retour à l'emploi des personnes défavorisées et la lutte contre les discriminations. Ce thème représente une forte mobilisation du FSE sur le retour à l'emploi des personnes les plus vulnérables. Il traduit le poids de la dimension curative du programme ; toutefois, la part des dossiers programmés est en diminution depuis 2011 (36,6 % des montants programmés en 2011). Le décalage entre la part des dossiers et des montants traduit la dispersion des financements sur des structures de petite taille.

Les opérations visant les mesures actives et préventives sur le marché du travail arrivent au second rang, avec 13,9 % des dossiers, 19,1 % programmés et 18,7 % réalisés après CSF. Ces dossiers renvoient principalement aux actions de formation des demandeurs d'emploi mises en œuvre par les Conseils régionaux. Il convient d'y ajouter 4,1 % des dossiers, 9,1 % des montants programmés et 9,1 % du réalisé qui concernent les institutions du marché du travail et l'accompagnement des demandeurs d'emploi.

Enfin, les mesures visant à encourager la participation accrue à l'éducation et à la formation tout au long de

A RETENIR

En cumul, **96 % des montants programmés** concernent les thèmes prioritaires, dit « earmarkés ». Cette proportion est de 96,2 % pour les montants validés après CSF. Il s'agit, ici, de la contribution par thèmes aux objectifs de Lisbonne.

Les actions relatives à la **formation des axes 1 et 2** concernent **33,4 % des montants programmés et 32 % des montants réalisés après CSF**.

Le nombre de dossiers concernant **l'inclusion sociale** est, quoiqu'en légère diminution, encore très élevé en 2013, avec **35,8 % des montants programmés et 37,6 % des montants réalisés après CSF**.

Les opérations visant **les mesures actives et préventives sur le marché du travail** représentent 19,1 % du montant programmé et 18,7 % du montant réalisé après CSF.

En ce qui concerne **les restructurations sectorielles et d'entreprises et les systèmes d'anticipation des changements**, les montants programmés et réalisés représentent, en 2013, 8,7 % et 7,5 %, respectivement. Le poids de ces mesures est en légère augmentation par rapport à l'année 2012. L'inflexion apportée au Programme opérationnel pour faire face à la crise confirme, en 2013, les besoins d'intervention sur ces mesures.

4,1 % des montants programmés et 4,3 % des montants réalisés après CSF concernent le **soutien à la création d'entreprises**.

Les montants consacrés à la **participation des femmes au marché du travail** correspondent à 1 % des dépenses programmées, et 1 % des dépenses réalisées. Seules ici sont comptées les dépenses de la sous-mesure 222. **De manière transversale, en revanche, 23,8 % des fonds programmés** sont consacrés à des actions dont les porteurs de projets déclarent qu'elles visent spécifiquement l'égalité entre les femmes et les hommes.

la vie représentent 10,6 % des dossiers, 12,4 % des montants programmés et 11,7 % des montants réalisés. Il convient d'y ajouter les mesures relatives à la formation tout au long de la vie, l'esprit d'entreprise et l'innovation, qui représentent 3,5 % des dossiers, 2,8 % des montants programmés et 3 % des montants réalisés, ainsi que la modernisation des systèmes d'éducation et de formation, avec 1,5 % des dossiers, 1,9 % des montants programmés et 1,9 % des montants réalisés.

Au total, les actions relatives à la formation des axes 1 et 2 concernent 26 % des dossiers, 33,4 % des montants programmés et 32 % des montants réalisés.

En ce qui concerne les restructurations sectorielles et d'entreprises et les systèmes d'anticipation des changements, les montants programmés et réalisés représentent, respectivement, en 2013, 8,7 % et 7,5 %. L'inflexion apportée au Programme opérationnel dès 2009, en raison de la crise, se traduit par une augmentation régulière du poids de ces mesures.

4,6 % des dossiers, 4,1 % des montants programmés et 4,3 % du réalisé concerne le soutien à la création d'entreprises.

Pour la participation des femmes au marché du travail, les montants correspondent à 1,7 % des dossiers, 1 % des dépenses programmées, et 1 % des dépenses réalisées. Sont prises en compte les dépenses du volet spécifique (sous-mesure 222) uniquement. En dépit d'un nombre important d'appels à projets spécifiques dans plusieurs régions, il n'y a pas de progression de cette thématique. En revanche, 23,8 % des fonds programmés sont consacrés à des actions dont les porteurs de projet déclarent qu'elles visent spécifiquement l'égalité entre les femmes et les hommes.

La promotion des partenariats représente 1,9 % des dépenses programmées et 1,8 % des dépenses réalisées.

La préparation, la mise en œuvre, le suivi et le contrôle représentent 1,6 % des montants programmés et 1,5 % des montants réalisés.

Le montant programmé dans le cadre de l'accès des migrants au marché du travail diminue régulièrement : 0,8 % des montants programmés en 2013 et 1 % des montants réalisés. Cependant, la collecte des données concernant les migrants demeure sensible et ces dépenses sont probablement sous évaluées.

Les dépenses consacrées à l'évaluation, les études, l'information et la communication concernent respectivement 0,2 % et 0,2 % des montants programmés et réalisés.

Enfin, dépenses correspondant au vieillissement actif (0,2 %) ont toujours un poids trop faible au regard des priorités de la stratégie de Lisbonne ; seule une impulsion forte peut permettre de favoriser l'emploi des seniors.

Thème prioritaire		Nombre de dossiers		UE			
Libellé	Earmarking	Nb	%	Programmé		Validé après CSF	
				Montant	%	Montant	%
12 - Technologies de l'information et de la communication	oui	7	0	310 064	0	312 307	0
62 - Formation tout au long de la vie, esprit d'entreprise et innovation	oui	1 481	3,5	83 250 421	2,8	73 486 735	3
64z - Développement de services spécifiques d'emploi, de formation	oui	878	2,1	256 021 223	8,7	182 114 915	7,5
65 - Institutions du marché du travail	oui	1 764	4,1	267 245 726	9,1	220 780 856	9,1
66 - Mesures actives et préventives sur le marché du travail	oui	5 895	13,9	561 219 520	19,1	452 661 786	18,7
67 - Vieillesse active, prolongement de la vie active	oui	63	0,1	6 319 954	0,2	6 132 568	0,3
68 - Soutien à la création	oui	1 944	4,6	121 666 979	4,1	104 064 987	4,3
69 - Participation durable des femmes à l'emploi, conciliation des temps de vie	oui	709	1,7	28 411 780	1	23 466 100	1
70 - Participation des migrants à l'emploi	oui	47	0,1	24 626 936	0,8	24 512 161	1
71 - Insertion et retour à l'emploi des personnes défavorisées, lutte contre la	oui	22 788	53,6	1 053 729 912	35,8	907 166 250	37,6
72 - Modernisation des systèmes d'éducation et de formation	oui	646	1,5	56 925 460	1,9	46 729 265	1,9
73 - Mesures visant à encourager la participation accrue à l'éducation et à	oui	4 529	10,6	365 892 036	12,4	281 936 358	11,7
80 - Promotion de partenariats et initiatives par la mise en réseau	non	768	1,8	56 749 270	1,9	44 148 047	1,8
85 - Préparation, mise en œuvre, suivi et contrôle	non	862	2	50 839 176	1,7	39 859 881	1,7
86 - Evaluation, études information et communication	non	83	0,2	4 802 397	0,2	3 728 445	0,2
Sous total earmarking (oui)		40 751	95,8	2 825 620 010	96	2 323 364 285	96,2
Total PO FSE		42 539	100	2 941 983 938	100	2 414 343 027	100

Source : ViziaPROG FSE / PRESAGE - Date de validité : 25-05-2014

1.4 Participation allouée par groupes cibles

Le nombre des participants

L'analyse du tableau D1 des bilans, consolidée au niveau national, permet de brosser à grands traits les caractéristiques des participants. Seuls les quatre premiers axes du Programme opérationnel ont un sens pour cette analyse des participants. Par conséquent, seuls ces chiffres seront déclinés ici.

En 2013, pour les quatre premiers axes du programme, on recense **880 139 participants**. Ce chiffre est stable par rapport à l'année 2012 (883 052 participants). 427 506 femmes sont entrées dans des actions, soit 48,5 % des participants. Contrairement aux années précédentes, le nombre d'entrées dans des actions est demeuré stable. La part des femmes entrées dans des actions augmente de 1 point par rapport à l'année 2012. Cela s'explique notamment du fait que le nombre de dossiers en assistance aux personnes est resté stable d'une année à l'autre (5 063 dossiers en 2012, 4 922 en 2013).

En cumul, on dénombre **4 983 912 participants**, dont **2 496 905 femmes**, soit 50 %.

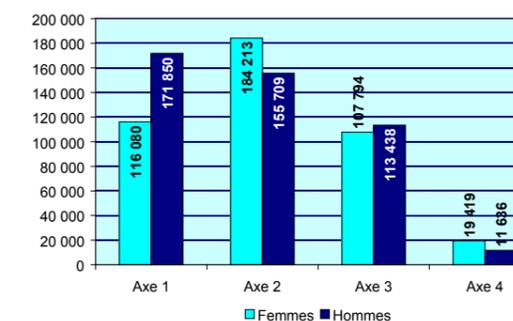
Les informations qui suivent correspondent aux seuls dossiers d'assistance aux personnes ayant fait l'objet d'un CSF, et pour lesquels un dossier D1 a été renseigné et validé, soit **4 620 dossiers pour l'année 2013 et 25 155 dossiers depuis le début du programme**.

Les caractéristiques des participants

Seront retracés, pour ce rapport, les caractéristiques demandées dans le système de suivi de la Commission européenne (SFC) suivantes, pour les quatre premiers axes du Programme opérationnel : la répartition entre les femmes et les hommes, le statut sur le marché du travail, la tranche d'âge, le niveau d'instruction, les groupes vulnérables et le nombre de bénéficiaires de minima sociaux.

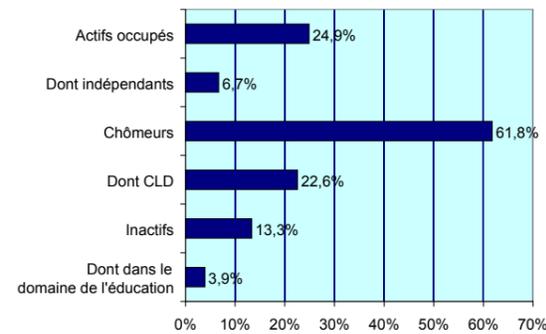
Nombre des participants femmes-hommes par axe

Pour les quatre premiers axes du programme, les femmes sont pratiquement autant concernées que les hommes, avec 427 506 participantes, soit 48,5 % des participants, et 452 633 participants hommes, soit 51,5 % des participants.



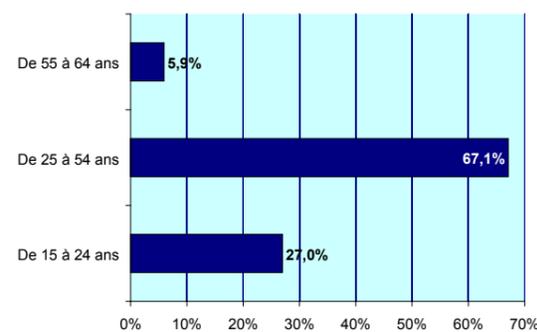
Statut sur le marché de l'emploi

25 % des participants sont des actifs occupés, dont 6,7 % sont indépendants. 61,8 % sont des demandeurs d'emploi, soit une augmentation de 5 points par rapport à 2012 (52 % des entrées sont des femmes, ce qui est cohérent avec la part plus importante des femmes demandeurs d'emploi). 23 % des demandeurs d'emploi sont des demandeurs d'emploi de longue durée (ce pourcentage, en forte augmentation, demeure plus faible que pour l'ensemble de la population, 42,2 %)1 et concerne un pourcentage d'entrées de femmes de 50 %. 13 % des participants sont des inactifs et 4 % sont des inactifs en formation. Cette répartition est cohérente avec les publics cibles du FSE.



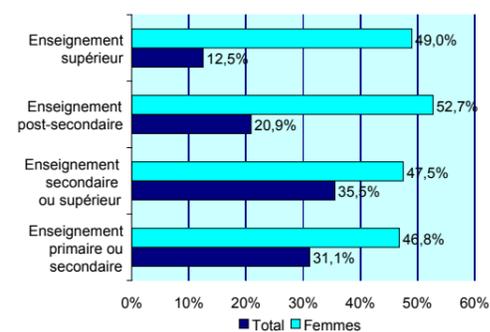
Tranche d'âge des participants

En ce qui concerne la répartition par tranche d'âge, 27 % sont des jeunes de 15 à 24 ans (45 % de femmes). L'apprentissage, et notamment les mesures concernant les structures d'accueil des jeunes et la formation des demandeurs d'emploi, mise en œuvre par les Conseils régionaux, puis l'EPIDE, concentrent l'essentiel des jeunes comptabilisés dans les quatre axes. 67 % des participants sont concentrés dans la tranche d'âge 25-54 ans et le programme comporte 6 % de participants de plus de 55 ans (dont 46 % de femmes).



Niveau d'instruction

En 2013, 31 % des participants ont un niveau qui ne dépasse pas le premier cycle de l'enseignement secondaire, jusqu'à la classe de troisième (dont 47 % de femmes parmi les entrées). 21 % ont le niveau de la classe de terminale de lycée, dont 53 % de femmes. 13 % relèvent de l'enseignement supérieur (49 % de femmes).



S'agissant des groupes vulnérables, les migrants représentent 22 669 participants, les minorités 5 767 participants déclarés, les personnes handicapées 33 636, et les autres personnes défavorisées 177 878 personnes, dont 48 % de femmes.

On dénombre 170 449 bénéficiaires de minima sociaux, chiffre en augmentation de 10 728 personnes, dont 50% de femmes.

1.5 Participation remboursée ou réutilisée (s'il y a lieu)

Sans objet

1.6 Analyse qualitative

1.6.1 Contribution du financement FSE au processus de Lisbonne

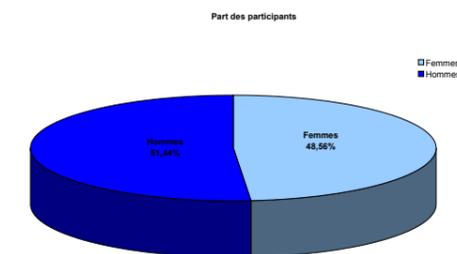
(Voir 1.3 earmarking)

1.6.2 Prise en compte du principe d'égalité entre les femmes et les hommes

1.6.2.1 La place des femmes dans le programme

A) Les entrées

Au titre de l'année 2013, les femmes représentent 48,5 % des participants du programme.

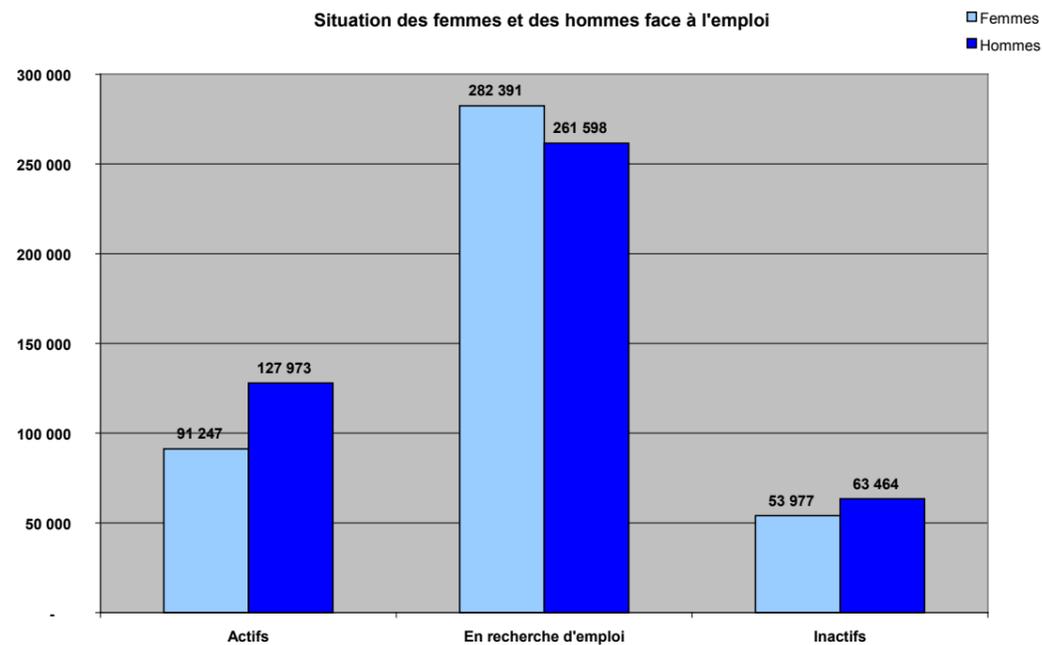


En cumul, depuis le début de la programmation, la part des femmes est de 50 %.

Statut sur le marché de l'emploi

• Place des femmes par rapport aux hommes

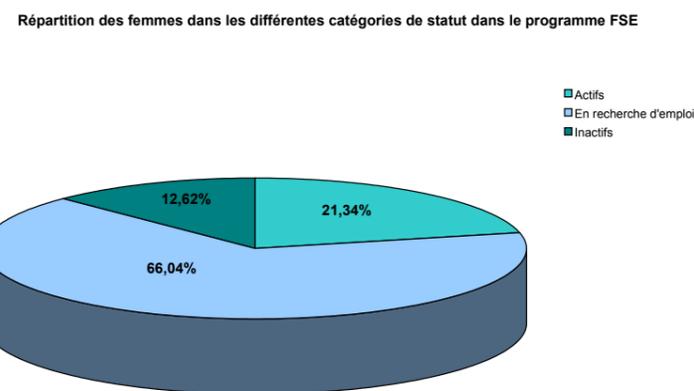
La situation des femmes et des hommes face à l'emploi demeure identique à celle des années précédentes. Les participants sont majoritairement des personnes en recherche d'emploi, avec une part légèrement plus importante de femmes. La tendance est inverse pour les actifs et les inactifs, les hommes étant plus nombreux que les femmes parmi les inactifs.



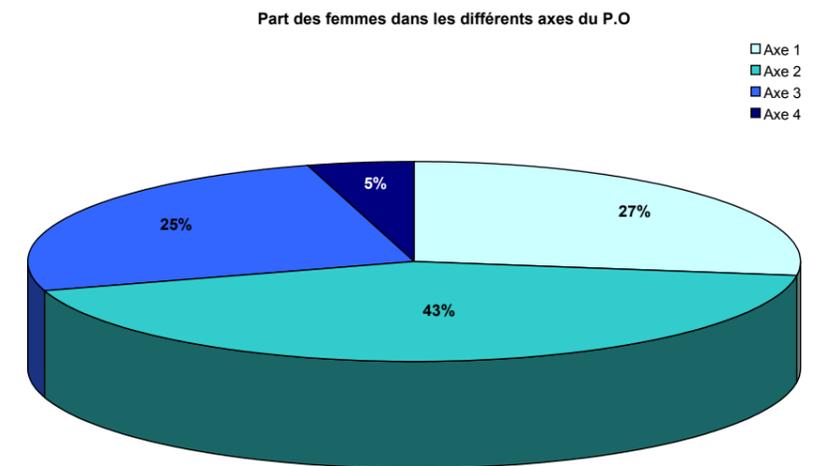
• **Ventilation des femmes dans les différentes catégories**

La tendance notée lors de l'établissement du rapport annuel précédant se poursuit en 2013 : les femmes présentes dans le programme sont à 66 % en recherche d'emploi (dont 35,4 % sont demandeuses d'emploi de longue durée). Cette valeur est en hausse d'environ de 6 points par rapport à 2012. La part des femmes actives est similaire, à 21,3 %. Il peut être souligné que la part des femmes inactives est en baisse, passant de 19,2 % en 2012 à 12,6 %.

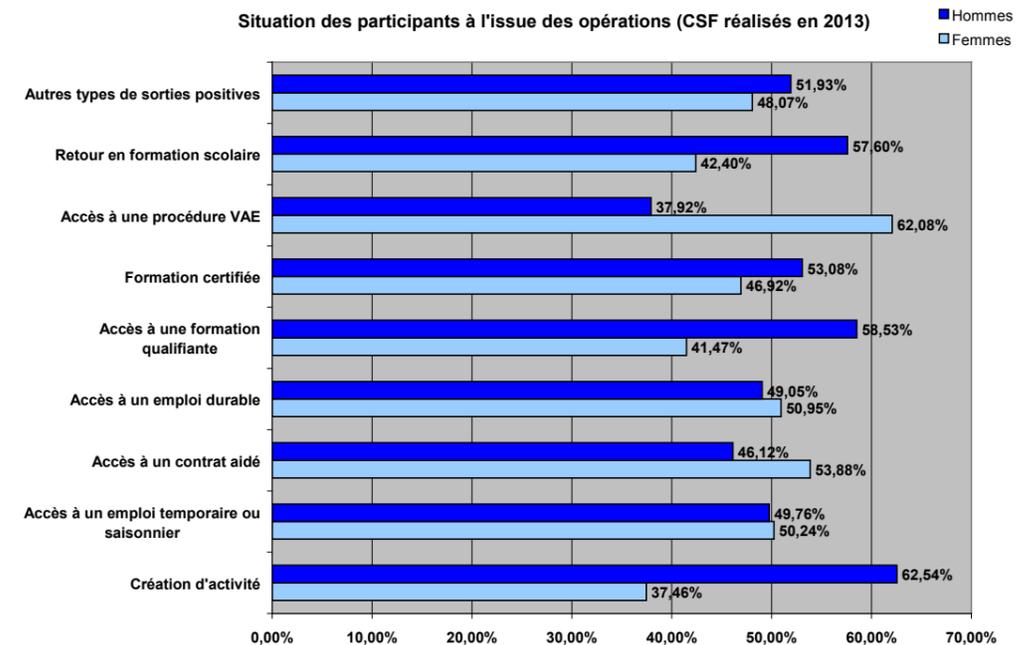
La part des jeunes femmes n'est pas négligeable (25,1 %), mais est en recul par rapport aux données du RAE 2012 (alors de 30 %).



La part importante de femmes en recherche d'emploi se traduit dans les données par axe. Ainsi, celles-ci sont majoritairement présentes dans l'axe 2, dédié aux opérations ciblant un public de demandeurs d'emploi. Les femmes sont présentes de manière égale dans les axes 1 et 3. Ces dernières sont moins présentes dans l'axe 3, par comparaison avec les données RAE 2012 (30 % en 2012, soit un recul de 5 % de la valeur).



B) Les sorties



En termes de sorties, les femmes connaissent plus majoritairement que les hommes une sortie vers une procédure de validation des acquis de l'expérience (VAE) ou vers un contrat aidé. Femmes et hommes obtiennent, à part égale, un emploi durable, ou bien, un emploi temporaire/saisonnier. On note de manière générale pour ces différents types de sorties que l'écart entre les valeurs atteintes par les femmes et les hommes se réduit par rapport à l'année 2012.

Toutefois, les femmes accèdent toujours moins que les hommes à une formation certifiée, même si la valeur (46,9 %) est en hausse de presque 6 points par rapport à 2012 (alors de 41 %). Les femmes accèdent moins que les hommes à une formation qualifiante ou à un processus de création d'activité.

C) Objectifs de résultat

Pour l'analyse des objectifs, se reporter à la partie 1.1.1.

L'objectif spécifique vise à porter la part des créatrices accompagnées à 38 %. Pour l'année 2013, la valeur atteinte est de 35,8 %. Elle est, pour la première fois, en recul (39 % en 2012).

13 régions dépassent la valeur cible, notamment la Lorraine (59,3 %), la Corse (47,9 %) ou le Centre (43,2 %). La région Ile-de-France voit sa valeur reculer, passant de 51,1 % en 2012 à 26,3 %.

D) Prise en compte de la priorité transversale

Sur 37 185 dossiers ayant fait l'objet d'un CSF depuis le début du programme, 86,6 % ont renseigné une rubrique pour qualifier la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes.

En montants UE, pour 23,8 % des dossiers, les porteurs déclarent prendre spécifiquement en compte la priorité et 67,6 % de manière secondaire. 8,6 % ont spécifié « sans objet ».

1.6.2.2. La mise en œuvre

Bien qu'ils aient été plus ou moins marqués d'une région à une autre, des efforts d'appréhension et de mise en œuvre concrète de l'égalité entre les femmes et les hommes ont été conduits depuis le début de la programmation 2007-2013. L'évaluation spécifique menée en 2010, dont les résultats et recommandations ont été publiés début 2011³, a pu inspirer (ou conforter) des initiatives d'autorités de gestion déléguées ou d'Organismes intermédiaires.

Dans les précédents rapports annuels d'exécution, de nombreux exemples d'actions d'animation ou de démarches spécifiques en faveur d'une effective prise en compte ont pu être donnés.

Ainsi, des **partenariats** ont été noués avec les délégations régionales aux Droits des femmes, associées pour leur expertise et leur capacité de conseil auprès des gestionnaires, mais également des opérateurs.

Au niveau des autorités de gestion déléguées

Des **actions de sensibilisation** et de conseil ont été développées, à destination des gestionnaires et des opérateurs. Deux nouveaux exemples de pratiques franciliennes peuvent être présentés.

- En tant qu'Organisme intermédiaire, le Conseil général du Val-d'Oise considère la mise en œuvre de l'égalité entre les femmes et les hommes de manière transversale, en impliquant différents partenaires, par le biais notamment d'actions de sensibilisation sur cette thématique. Des partenariats opérationnels sont également mis en place avec les différents acteurs (PME, Pôle emploi, structures de l'économie sociale et solidaire) afin de renforcer cette sensibilisation.
- Dans le cadre de la mise en œuvre de microprojets associatifs sur la sous-mesure 4-2.3, le Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (FONJEP) a organisé des réunions de sensibilisation à cette thématique auprès des porteurs de projets en partenariat avec la délégation régionale aux droits des femmes (DRDFE). Une chargée de mission de la DRDFE a également intégré le Comité de sélection des microprojets associatifs sur la sous-mesure 4-2.3.

Néanmoins, la Bourgogne relaie une préoccupation commune à de nombreuses autres autorités de gestion déléguées : « l'instruction des demandes de concours a privilégié des approches financières et d'éligibilité des participants de manière globale », laissant alors moins de place et de temps à l'outillage des opérateurs sur la question de l'égalité.

3 <http://www.fse.gouv.fr/evaluation/les-evaluations-thematiques-50/>

Pour quelques régions, la prise en compte s'est également traduite par le lancement d'appels à projets dédiés à l'égalité entre les femmes et les hommes, s'inscrivant sur la sous-mesure spécifique du Programme opérationnel (2.2.2), intitulée « Amélioration et développement de l'accès et de la participation durable des femmes au marché du travail ».

Dans cette même logique d'appels à projets, le Fonds social européen est venu appuyer en 2013 une démarche d'expérimentation, que constituent les Territoires d'excellence pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Suite à la grande conférence sociale des 9 et 10 juillet 2012, une feuille de route ambitieuse a été établie, notamment sur les questions relatives à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Elle engage l'Etat et les partenaires sociaux afin de parvenir à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans le cadre d'un engagement tripartite décliné sur les territoires.

Dans ce cadre, l'Etat et les partenaires sociaux sont convenus de mettre en œuvre un programme d'action autour de trois objectifs mobilisateurs :

- Réduire significativement les écarts de rémunérations entre les femmes et les hommes, et développer les démarches d'égalité professionnelle dans les entreprises, en particulier les PME ;
- Rééquilibrer la participation des femmes et des hommes dans les métiers ;
- Construire des démarches pour l'égalité qui concernent les femmes et les hommes dans leur ensemble.

Huit régions métropolitaines ont signées une convention avec l'Etat pour devenir des territoires d'excellence pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, à savoir l'Ile-de-France, le Nord-Pas-de-Calais, la Bretagne, le Centre, les Midi-Pyrénées, la région Rhône-Alpes, l'Aquitaine et le Poitou-Charentes.

La mobilisation du Fonds social européen s'inscrit dans la mesure 2.2.2 « Amélioration et développement de l'accès et de la participation des femmes au marché du travail » et peut aller jusqu'à 50 % du coût total du projet.

La Sous-direction du Fonds social européen a participé aux travaux d'élaboration d'un modèle de cahier des charges d'appel à projets, sur lequel les Directe et les déléguées régionales aux droits des femmes pouvaient s'appuyer pour établir leur propre cahier des charges.

Dans leurs rapports annuels d'exécution, quelques unes des régions d'excellence font un premier état des lieux des expérimentations.

La Bretagne a lancé un appel à projets, en partenariat avec la déléguée régionale aux droits des femmes, autour d'un objectif : « Ne pas laisser les bénéficiaires du Congé de libre choix d'activité (CLCA) s'éloigner durablement de l'emploi ». L'objectif de cette expérimentation est de mettre à profit la période de congé parental pour préparer le retour à l'emploi des bénéficiaires, construire un projet professionnel, une reconversion ou un projet de formation professionnelle en proposant un accompagnement renforcé et global.

En Rhône-Alpes, à la suite de l'appel à projets, 14 dossiers ont été programmés. Ces derniers recherchent notamment à lutter contre les stéréotypes et à diminuer les inégalités femmes hommes notamment dans le cadre du travail et du retour à l'emploi.

Pour aller plus loin, une page dédiée aux actions développées par les régions expérimentatrices a été ouverte par le Ministère des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports :

<http://femmes.gouv.fr/9-regions-territoires-dexcellence-et-deja-230-actions-concretes-pour-legalite-professionnelle/>

1.6.3 Synthèse de la mise en œuvre par priorité transversale (migrants, minorités, personnes handicapées, actions innovantes, actions transnationales et/ou interrégionales, développement durable)

Le Programme opérationnel (PO) « Compétitivité régionale et emploi » prévoit que des taux d'intervention bonifiés peuvent être appliqués, le cas échéant, afin de favoriser la prise en compte de six priorités transversales suivantes :

- intégration des personnes handicapées ;
- égalité des chances ;
- égalité femmes/hommes ;
- vieillissement actif ;
- innovation ;
- caractère transnational ou interrégional.

Le FSE est appelé également à contribuer à la stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable. La prise en compte de la priorité « Egalité femmes/hommes » fait l'objet d'un développement spécifique dans ce rapport.

Les modalités de saisies des priorités transversales n'ont pas subi de modifications en 2013. Au moment du dépôt de sa demande de subvention, le porteur de projet doit indiquer si son opération intègre une ou plusieurs priorités transversales de manière spécifique (l'opération est menée pour répondre spécifiquement à une ou plusieurs priorités) ou secondaire (l'opération n'a pas pour objectif premier de répondre à l'une ou plusieurs des priorités mais peut y contribuer par sa mise en œuvre). Il peut également indiquer que son opération n'a aucun lien avec une ou plusieurs priorités (en cochant la case « sans objet ».)

En 2013, les taux de saisie respectifs des sept priorités transversales du programme sont en augmentation par rapport à 2012, avec des taux de dossiers renseignés entre 83 % et 87 %. Cela est à relier à la meilleure prise en compte du renseignement des données de suivi dans les dossiers.

Les résultats obtenus

Le tableau ci-après présente la part des financements FSE, validés après CSF depuis le début du programme, tenant compte de manière spécifique ou secondaire d'une ou plusieurs priorités transversales.

La prise en compte qualitative des priorités transversales dans la saisie est assez stable d'une année sur l'autre.

Ainsi, la priorité « Egalité des chances » est choisie en caractère spécifique dans 51,8 % des dossiers renseignés. « L'intégration des personnes handicapées » et « l'innovation » sont prises en compte de manière spécifique pour 11,7 % et 13,2 % des dossiers, respectivement. Le « développement durable » et le « vieillissement actif » sont assez stables (8,4 % et 6,6 %). En revanche, la priorité relative au « caractère transnational ou interrégional » demeure la moins prise en compte, que ce soit de manière spécifique (2,8 %) ou secondaire (6,1 %).

	Spécifique				Secondaire				Sans objet			
	UE		Total		UE		Total		UE		Total	
	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%
Egalité femmes-hommes	812 504 300	20	1 886 510 864	20	3 051 741 123	73	7 103 746 667	73	307 072 539	7,4	684 120 090	7,1
Egalité des chances	1 989 153 927	48	4 694 247 247	49	1 681 846 606	40	3 892 787 321	40	502 796 038	12	1 093 180 830	11
Intégration des personnes handicapées	449 628 486	11	1 019 212 012	11	1 647 864 984	40	3 880 298 365	41	2 023 315 367	49	4 638 699 181	49
Vieillessement actif	252 037 378	6,1	588 855 594	6,2	1 275 691 306	31	2 890 337 515	30	2 583 235 306	63	6 035 153 782	63

Innovation	557 129 160	14	1 281 003 760	14	749 721 824	18	1 751 207 694	18	2 801 432 993	68	6 476 958 495	68
Caractère transnational ou interrégional	85 817 450	2,1	193 962 304	2	239 994 737	5,9	559 742 352	5,9	3 775 169 654	92	8 736 044 576	92

Source : ViziaPROG FSE / PRESAGE - Date de validité : 11-05-2014. Il y a 52 625 dossiers renseignés sur 63 922 dossiers programmés, soit un taux de renseignement de 82,3 %

A) Priorité « Egalité des chances » : migrants et minorités

Cette priorité transversale est particulièrement prise en compte de manière spécifique, par les Conseils généraux, étant donné leur champ de compétences et les spécificités du public qu'ils accompagnent (bas niveaux d'instruction et de qualification, situation défavorisée sur le marché du travail...).

En Bretagne, l'égalité des chances est une priorité visée soit en spécifique, soit en secondaire, pour 90 % des opérations du Conseil général du Finistère.

La région **Aquitaine** souligne, en outre, que les PLIE, s'efforcent de « sensibiliser les participants aux éventuelles discriminations dont ils pourraient souffrir lors d'entretiens, et surtout, leur apprennent à gérer ces situations et à centrer leur argumentation sur leurs compétences ».

La région **Champagne-Ardenne** souligne que la notion d'« égalité des chances » est appréhendée de manière très différente selon les porteurs. Ces derniers ont été nombreux à ne pas valoriser la prise en compte de cette priorité, alors que les actions d'insertion qu'ils mettent en œuvre y participent directement, en offrant à des personnes très éloignées de l'emploi la possibilité de retrouver une activité salariée valorisante et de s'inscrire dans un parcours d'insertion visant le retour à l'emploi ou l'accès à la formation.

En **Limousin**, les projets prenant en compte l'égalité des chances visent en priorité les actions menées dans le cadre de la politique de la ville et de l'insertion (81 %).

Des projets ciblant plus spécifiquement les migrants sont identifiés.

En **Lorraine**, l'association Inter Service Migrants développe un Réseau d'Information et d'Orientation vers l'Emploi pour les Personnes Immigrées (RIOEPI), cofinancé par le FSE.

En **Picardie**, le Plie du Beauvaisis indique que 179 migrants ont participé au dispositif mis en œuvre, soit 36 % du nombre total des participants, dont 63 % de femmes. L'accent a été mis sur un accompagnement socioprofessionnel individuel, global et renforcé. Une opération « programme linguistique » a également été mise en place en partenariat; elle donne la possibilité à ce public de mieux maîtriser la langue française dans un objectif d'insertion professionnelle.

L'association Innov'Emploi, en **Alsace**, a soutenu cinq actions visant à accroître la participation des migrants à l'emploi. Ces actions, mises en place pour le public accompagné par le PLIE, ont pour objectif de développer l'apprentissage du français de la population d'origine étrangère du bassin d'emploi de Strasbourg, ce afin d'améliorer l'accès à l'emploi.

B) Actions visant à renforcer l'intégration dans l'emploi et l'inclusion sociale d'autres groupes défavorisés, y compris des personnes handicapées

La priorité transversale relative à l'intégration des personnes handicapées est prise en compte, pour 41 % des dossiers, de manière secondaire.

C'est le cas en **Bretagne**, où cette priorité est prise en compte de manière secondaire pour 55,2 % des dossiers. L'intégration des personnes en situation de handicap fait partie des priorités transversales visées par 25 des 39 dossiers du Conseil général du Finistère, ayant fait l'objet d'un CSF en 2013. Cette intégration passe par l'accueil de personnes reconnues travailleurs handicapés et la non-discrimination lors du recrutement. Cette proportion importante est en hausse par rapport à l'exercice précédent (21 dossiers sur 37).

En **Lorraine**, où la prise en compte secondaire est de 42,3 %, le projet de l'association URAPEDA « Favoriser l'intégration professionnelle et citoyenne des personnes sourdes ou malentendantes » accueille 370 personnes sourdes ou malentendantes et leur apporte un appui pendant leurs parcours d'intégration professionnelle. Grâce à l'intervention du FSE, la structure peut intervenir au-delà des grandes agglomérations au plus près des populations rurales les plus isolées et dans les entreprises pour favoriser l'insertion ou le maintien dans l'emploi.

En **Aquitaine**, l'ARI, Association pour la Réadaptation et la Réinsertion, a mis en place une opération consistant à accompagner vers des démarches d'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap psychique. Il s'agit de diversifier, d'améliorer et d'accroître la qualité de l'accompagnement professionnel en le développant selon trois actions spécifiques : accompagner dans une logique territoriale des personnes résidant en milieu rural, répondre à une demande croissante d'accompagnement sur Bordeaux et la Communauté Urbaine de Bordeaux et accompagner des jeunes issus des établissements et services spécialisés.

C) Actions innovantes, notamment une présentation des thèmes, des résultats de ces actions, de leur diffusion et de leur intégration

En **Limousin**, le Conseil régional a candidaté pour le prix européen l'innovation sociale 2014 pour son dispositif « SAS » en partenariat avec les missions locales, pour accompagner vers l'insertion des jeunes en échec. Il a pour objectif de proposer aux jeunes de tout niveau de qualification mais suivis par une mission locale depuis plus d'un an un contrat de 3 mois ; leur faire découvrir l'univers professionnel au travers de stages, de formation, d'emploi sur la base d'une animation en club ; soutenir la démarche par une aide individuelle de 1 320 euros sous la forme d'une allocation mensuelle d'orientation de 340 euros et d'un « pack autonomie » de 300 euros.

En **Ile-de-France**, l'innovation sociale est souvent introduite de manière transversale dans l'ensemble des projets (avec un caractère « secondaire » en général) des Organismes intermédiaires. On peut citer cependant, une action du GIP académique de Créteil intitulée « ouvrir l'école aux parents » dont le caractère innovant résidait dans l'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants afin de prévenir le décrochage scolaire. 326 parents ont été accompagnés dans le cadre de cette action.

Les actions innovantes sont représentées à hauteur de 4,8 % des montants en priorité spécifique, et 49,3 % en priorité secondaire, en **Bretagne**. Pour les dossiers de l'Etat, les actions au bénéfice des détenus, de par leur organisation spécifique et les résultats très positifs en terme de sorties, sont qualifiées d'actions innovantes. Dans le même ordre d'idée, un certain nombre d'opérations liées à la problématique « égalité femmes hommes » relèvent de cette priorité. Parmi celles-ci se trouvent notamment les actions mettant en place des horaires atypiques de gardes d'enfants.

D) Actions en faveur du vieillissement actif

Cette priorité transversale est faiblement prise en compte de manière spécifique (6,6 %) et secondaire (30,3 %). Ces résultats sont faibles au regard de la difficulté pour les seniors, de plus en plus touchés par le chômage, de retrouver un emploi.

L'**Aquitaine** souligne que seuls 8,6 % des dossiers ont pour objet spécifique le vieillissement actif et 43,6 % le considèrent comme un objectif secondaire. Alors que la population aquitaine est plus âgée que la moyenne nationale, le FSE pourrait constituer « un levier important pour l'employabilité des plus de 45 ans. En effet, un des objectifs du processus de Lisbonne est d'atteindre un taux d'emploi de 50 % . »

La région **Pays-de-la-Loire** souligne que le vieillissement actif est peu pris en compte de manière spécifique. Cependant, une importante partie des dossiers (58,6 %) renseignent cette priorité de manière secondaire. Ainsi, la région accompagne de plus en plus de participants seniors et mets en place des opérations spécifiques à destination de ces bénéficiaires.

E) Actions en faveur du développement durable

Très peu de dossiers prennent en compte cette priorité de manière spécifique ou secondaire. La prise en compte « sans objet » est de nouveau en hausse, avec 63,1 % des dossiers.

En Champagne-Ardenne, trois opérations sont concernées par cette priorité transversale. Elles « s'inscrivent dans le cadre d'ateliers et chantiers d'insertion permanents, qui, chaque année, par leur activité, contribuent au développement durable : recyclage de produits récupérés (remise en état de vêtements, chaussures, matériel de puériculture, jouets...) et vente dans des magasins à caractère social ; collecte, recyclage et vente de palettes, cartons, papiers et bois ; jardins biologiques (en lien avec le réseau des jardins de cocagne et l'organisme ECOCERT).... »

En Aquitaine, l'association « Ecoacteurs », portée par l'Organisme intermédiaire Aquitaine Active qui a pour objectif de valoriser le patrimoine et les ressources des différents acteurs du développement durable en Médoc. L'idée est de recenser ces acteurs, s'associer avec eux, et dynamiser les initiatives autour de l'agriculture biologique et l'éco-tourisme. Il s'agit de fédérer un réseau économique local en regroupant les producteurs mais aussi de favoriser l'approvisionnement de produits locaux en circuits courts.

F) Actions transnationales et/ou interrégionales

Ce thème demeure minoritaire parmi les actions cofinancées par le Fonds social européen ; la priorité est classée sans « objet » pour 91,2 % des dossiers pris en compte.

En Rhône-Alpes, le GIP de Grenoble organise des rencontres avec des formateurs de pays voisins pour échanger des réflexions et des bonnes pratiques, monter des contenus de formations nouveaux, puis transmettre les expériences à l'ensemble des formateurs de l'académie de Grenoble.

Le projet a également pour finalité d'intégrer des jeunes particulièrement fragiles dans leur vie personnelle et scolaire dans des dispositifs de formation différents, en leur permettant de découvrir l'entreprise dans d'autres pays européens, et de travailler sur la mobilité : expérience d'autonomie, ouverture sur « l'autre », découverte d'un milieu d'apprentissage différent, travail sur les compétences sociales, etc.

En Auvergne, le FSE contribue à la mise en œuvre d'actions transnationales au travers du schéma régional pour le développement de la mobilité européenne, notamment en facilitant la mobilité de jeunes étudiants en rupture d'université, en favorisant la recherche des partenaires européens, et en formant des référents « mobilité » au sein des établissements d'enseignement auvergnats.

2. CONFORMITÉ AVEC LE DROIT COMMUNAUTAIRE

Les obligations européennes en matière d'aides publiques aux entreprises résultent notamment du règlement général d'exemption par catégorie d'aides (CE) n°800/2008 du 6 août 2008 et des régimes d'aides notifiées qui ont été approuvés par la Commission européenne.

Un contrôle ex ante est réalisé par les services gestionnaires au stade de l'instruction des demandes de subvention, mais également lors des réunions des pré-comités de sélection et des Comités de programmation des projets.

L'instruction DGEFP n°2012-11 du 29 juin 2012, relative au contrôle de service fait des opérations financées par voie de subvention, rappelle l'obligation de vérifier le respect des seuils d'intensité d'aide lors d'un contrôle de service fait.

De plus, le modèle-type de rapport de contrôle de service fait, diffusé en juillet 2013, intègre la vérification ex post des seuils d'intensité d'aides publiques et prévoit les ajustements de ressources rendus nécessaires, du fait de leur éventuel dépassement.

En 2013, les règles relatives aux services économiques d'intérêt général ont été rappelées.

L'instruction du 29 juin 2012 apporte également des précisions sur les exigences relatives à la mise en concurrence pour les achats de biens, fournitures et services.

Ainsi, l'attention des services gestionnaires est portée sur l'obligation de procéder à une mise en concurrence pour les achats directs de biens, fournitures et services, et ce, quelle que soit la nature de la structure bénéficiaire.

L'instruction distingue trois catégories de bénéficiaires au regard des règles de la commande publique :

- les bénéficiaires soumis à l'application du code des marchés publics ;
- les bénéficiaires soumis à l'application de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005⁴ ;
- les bénéficiaires qui ne sont soumis à aucun de ces deux textes.

Pour les bénéficiaires soumis à l'application du code des marchés publics ou de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005, l'instruction rappelle que les procédures de passation des marchés prévues dans la réglementation nationale doivent être respectées.

Pour les autres bénéficiaires, l'instruction précise que le bénéficiaire doit justifier, dans la demande de financement FSE ou dans le bilan d'exécution la procédure mise en œuvre pour garantir la sélection de l'offre économiquement la plus avantageuse. Il est ainsi rappelé que l'absence de mise en concurrence doit rester exceptionnelle et ne peut être justifiée que si ces formalités sont impossibles ou manifestement inutiles en raison notamment de l'objet du marché, de son montant peu élevé ou du faible degré de concurrence dans le secteur considéré.

Par ailleurs, l'ensemble des outils de gestion relatifs aux opérations en régime « Marchés publics » ont été modifiés par la DGEFP et diffusés aux services gestionnaires de l'Etat via l'extranet du Fonds social européen.

3. PROBLÈMES RENCONTRÉS ET MESURES PRISES POUR Y FAIRE FACE

3.1 Diffusion aux services gestionnaires des recommandations formulées dans le cadre des audits communautaires réalisés depuis le début de la programmation 2007-2013

Certaines recommandations faites par les instances européennes dans le cadre des audits réalisés depuis le début de la programmation 2007-2013 ont été formulées de manière récurrente.

En particulier, la Commission européenne a demandé à plusieurs reprises aux autorités de gestion d'améliorer le suivi du temps d'activité du personnel rémunéré, de vérifier l'éligibilité des participants aux opérations cofinancées, de veiller à la réalisation d'une mise en concurrence pour les dépenses de prestations et de modifier les modalités nationales de justification de l'acquittement des dépenses.

L'instruction du 29 juin 2012 relative aux modalités de contrôle de service fait des dépenses déclarées au titre d'opérations subventionnées dans le cadre des programmes du Fonds social européen a procédé à une refonte de l'instruction du 6 octobre 2008 de manière à prendre en compte l'ensemble des modifications apportées depuis

⁴ Relative aux marchés passés par certaines personnes publiques et privées non soumises au code des marchés publics.

lors aux règles de gestion des opérations cofinancées, ainsi que les points de vigilance signalés dans le cadre des audits nationaux et européens réalisés depuis le début de la programmation.

En 2013, la DGEFP a publié les trois documents listés ci-après afin de répondre aux dernières recommandations issues des audits.

- Instruction DGEFP du 12 mars 2013 portant additif à l'instruction n° 2012-11 du 29 juin 2012 relative aux modalités de contrôle de service fait des dépenses déclarées au titre d'opérations subventionnées dans le cadre des programmes du Fonds social européen ;
- Diffusion d'un nouveau modèle de rapport de contrôle de service fait ;
- Note DGEFP du 29 novembre 2013 apportant des précisions sur les modalités de contrôle de service fait des opérations de l'Association de formation professionnelle des adultes (AFPA).

a) Instruction DGEFP du 12 mars 2013 portant additif à l'instruction DGEFP n°2012-11 du 29 juin 2012

La DGEFP a publié l'instruction du 12 mars 2013 pour compléter l'instruction du 29 juin 2012 relative aux modalités de contrôle de service fait des dépenses déclarées au titre du FSE. En effet, elle ajoute au corpus déjà disponible, une fiche technique relative aux règles d'échantillonnage et d'extrapolation applicables au contrôle des dépenses et/ou participants déclarés au titre des opérations cofinancées. De plus elle propose une méthode de sélection aléatoire dans un tableur des unités échantillonnées. Ces modalités peuvent être intégrées à toute convention visant l'instruction de 2012 précitée.

b) Diffusion d'un nouveau modèle de rapport de contrôle de service fait, conforme à l'instruction DGEFP n°2012-11 du 29 juin 2012

Le 11 juillet 2013, la DGEFP a diffusé un modèle de rapport de contrôle de service fait pour les opérations appliquant l'instruction du 29 juin 2012. Pour mémoire, celle-ci s'applique à l'ensemble des conventions signées à compter du 12 octobre 2012. De plus, pour les conventions signées avant cette date et dont la période de réalisation n'est pas achevée, les gestionnaires sont tenus de proposer aux bénéficiaires l'introduction, par avenant, des dispositions de l'instruction afin que les nouvelles règles de gestion soient appliquées aux tranches annuelles restant à réaliser.

c) La note DGEFP du 29 novembre 2013 relative aux modalités de reprise des CSF des opérations portées par l'AFPA

La note du 29 novembre 2013 informe les services gestionnaires des modalités de reprise des contrôles de service fait des opérations portées par l'AFPA. En effet, suite à la transmission des constats provisoires de l'audit de la Commission européenne sur les plans d'action⁵ et en application de ses recommandations, la DGEFP a proposé une méthode permettant de simplifier le contrôle de service fait des opérations de l'AFPA programmées en région. Cette méthode a été validée, en 2013, par la Commission européenne. Il s'agit de confier à la DGEFP les points de contrôle (assiette de calcul des dépenses indirectes de fonctionnement et dénominateur des clés de répartition correspondant à ces dépenses, frais commun aux actions et vérification du processus d'acquittement des dépenses directes de personnel) qui peuvent être effectués à partir des données centralisées au siège de l'AFPA.

3.2 Plans de reprise du contrôle de service fait réalisés en 2012 suite à la campagne 2011 des contrôles d'opération

Au terme de la campagne de contrôles d'opérations réalisés en 2011, les constats relatifs à certains types d'opérateurs ont conduit l'autorité de gestion du Programme opérationnel « Compétitivité régionale et emploi » à exclure à titre prudentiel du dernier appel de fonds de l'année 2011 de certaines dépenses en accord avec la Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC).

⁵ A-Rep 1603

Suite à ces constats d'irrégularités, des plans d'action ont été mis en œuvre en 2012 et poursuivis en 2013 pour fiabiliser les périmètres de dépenses affectées.

A la fin de l'année 2013, une partie des dépenses écartées ont pu être réintégrées dans les appels de fonds.

a) Constat d'irrégularités récurrentes lors de la campagne 2011 de contrôles d'opérations

Les opérations concernées par un retrait de dépenses et devant faire l'objet d'un plan d'action en vue de la sécurisation des dépenses sont les suivantes :

- les dossiers portés par 71 PLIE ;
- 103 dossiers portés par l'AFPA ;
- les dossiers relevant de trois Conseils régionaux (Ile-de-France, Midi-Pyrénées et Provence-Alpes-Côte-d'Azur).

Le total des dépenses retirées suite à ces constats d'irrégularité s'élève à 355,89 M€ , ce total étant réparti comme suit :

- 180,25 M€ au titre des opérations de PLIE ;
- 65,91 M€ au titre des dossiers de l'AFPA ;
- 109,74 M€ au titre des dossiers de Conseils régionaux.

b) Plans d'action mis en œuvre en 2013

Les plans d'action des PLIE se sont poursuivis en 2013.

15 PLIE ont vu leurs dépenses réintégrées lors d'un appel de fonds de 2013, pour un montant en dépenses totales de 44,8 Md€, soit 24 % du montant initialement suspendu.

Il convient de noter que les dépenses de deux PLIE réintégrés en 2012 ont été suspendues à nouveau en 2013, suite à l'avis de non-conformité rendu par la Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC) sur les deux plans d'action. La Direccte et la DRFIP ont accompagné ces deux PLIE pour améliorer la qualité de leur gestion et de leur plan d'action afin d'autoriser une réintégration rapide des dépenses dans un appel de fonds.

Par ailleurs, la CICC a engagé une campagne de contrôle d'opérations complémentaire visant à évaluer la qualité des dépenses déclarées à la Commission européenne à l'issue des plans d'action. Elle a porté sur un échantillon de 30 opérations portées par des PLIE et réintégrées lors d'un appel de fonds de 2012 à la suite d'un plan d'action.

Cette campagne a abouti au constat d'un taux d'erreur cumulé pour l'ensemble des opérations de l'échantillon de 15,7 %. Ce taux d'erreur très important a conduit la Commission européenne à suspendre le remboursement des dépenses déclarées par les PLIE dans le dernier appel de fonds de 2013 en l'attente de mesures correctives.

Le plan d'action du Conseil régional PACA s'est poursuivi toute l'année et ses dépenses n'ont pas été réintégrées en 2013. Ce dernier s'est engagé à faire une reprise exhaustive de toutes ses opérations.

S'agissant de l'AFPA, les dépenses déclarées ont été suspendues, à titre conservatoire, pour l'ensemble des régions. Très peu d'opérations portées par l'AFPA ont été réintégrées en 2013. Conformément à la méthode de reprise des opérations portées par l'AFPA, une partie des contrôles est confiée à la DGEFP (cf. supra point 3-1). La réintégration des opérations portées par l'AFPA est donc largement conditionnée par l'avancement des contrôles centralisés. Ces derniers ont débuté en 2014.

Pour l'ensemble des plans d'action réalisés, les conclusions définitives des travaux effectués sont retracées dans un compte-rendu d'exécution transmis à la CICC. Ce compte-rendu permet de préciser les corrections financières effectuées ainsi que les mesures correctives mises en place en vue de sécuriser la gestion. Sur la base des documents de suivi transmis, la CICC rend un avis de conformité ou de non-conformité sur la réalisation des plans d'action. A ce jour, elle a rendu 33 avis de conformité et 16 de non-conformité. Dans la majorité des cas, les plans d'action ont été repris pour être conformes aux avis de la CICC. Dans 3 cas cependant, la DGEFP, sur la base des arguments transmis par

les services FSE des Direccte, a demandé la révision des avis de non-conformité en fournissant de nouveaux éléments.

c) Résultat des plans d'action

Montants	PLIE		Conseil régional		AFPA		TOTAL	
	€		€		€		€	
Montants initialement suspendus	180 246 029,19	100	109 739 215,84	100	65 909 129,57	100	355 894 374,60	
Montants réintégrés en 2012	84 604 779,07	47	80 883 946,06	74	46 137 227,09	70	213 625 952,22	60
Montants réintégrés en 2013	44 814 866,13	24	0	0	1 116 358,22	2	45 931 224,35	13
Montants restant à traiter dans le cadre des plans d'action	47 597 576,30	26	18 525 200,57	17	13 881 814,18	21	80 004 591,05	22

Les Direccte dont la réalisation des plans d'action est encore en cours doivent veiller à la finalisation de ces derniers pour que ces dépenses puissent être réintégrées dans les appels de fonds de l'année 2014.

3.3 Plan national de formation

La mise en œuvre du plan national de formation engagée en 2011 et 2012 s'est poursuivie en 2013. La convention de formation a été prolongée jusqu'au 31 octobre 2014.

65 sessions de formation ont été réalisées durant l'année 2013.

Les modules de formation dispensés en 2013 ont porté sur les obligations européennes liées à l'intervention du Fonds social européen (communication et publicité, égalité femmes/hommes, évaluation), le cadre de gestion d'un programme FSE (contrôles qualité gestion...), les règles de gestion d'une opération individuelle (instruction, principes généraux du contrôle de service fait, règles d'encadrement des aides d'Etat...) et les modalités de saisie dans l'application Presage_web.

Les modules les plus dispensés concernent l'analyse des pièces comptables dans le cadre du contrôle de service fait et la saisie dans Presage_web des données relatives aux opérations financées par voie de subvention.

556 stagiaires issus de services gestionnaires de l'Etat et d'Organismes intermédiaires ont participé aux formations dispensées en 2013.

Ces stagiaires sont issus en majorité de l'Etat et des collectivités locales mais proviennent également de PLIE et de groupements d'intérêt public gestionnaires d'une convention de subvention globale.

Les régions ayant présenté en 2013 les plus grands nombres de stagiaires sont l'Ile-de-France et Rhône-Alpes. Par ailleurs, quelques sessions ont été organisées par la DGEFP.

3.4 Développement des outils en ligne

a) Poursuite de la dématérialisation des supports de gestion

L'utilisation du portail de dématérialisation « Ma démarche FSE », pour les éléments relatifs au conventionnement et à la gestion des avenants a été généralisée à l'ensemble des régions métropolitaines à compter du 15 avril 2013. Les Organismes intermédiaires ont pu adhérer au dispositif sur la base du volontariat.

La fin de l'année 2013 a été consacrée à identifier les écarts entre les exigences de suivi informatisé pour la programmation 2007-2013 et les exigences relatives à la programmation 2014-2020.

b) Le site extranet d'appui aux gestionnaires du FSE (« Ma ligne FSE »)

Le site extranet d'appui aux gestionnaires du FSE vise à offrir un appui technique à l'ensemble des services gestionnaires de crédits FSE (Etat et Organismes intermédiaires) au titre du Programme opérationnel national de l'objectif « Compétitivité régionale et emploi », notamment en vue de la clôture du programme 2007-2013, dans le cadre d'une gouvernance qui sera modifiée pour 2014-2020.

« Ma ligne FSE » permet à chaque gestionnaire d'obtenir des réponses à ses interrogations sur les règles de gestion des opérations cofinancées, de saisie dans l'application Presage_web et sur les modalités de renseignement et saisie des indicateurs quantitatifs dans l'interface D1-D2. Les questions peuvent être posées sur la plateforme ou par téléphone, via une ligne téléphonique dédiée. En conservant toutes les questions des gestionnaires et les réponses apportées, la plateforme constitue une réelle base de connaissance.

L'ouverture du service est intervenue le 28 janvier 2013. En 2013, 1898 questions ont été posées directement dans l'application ou par téléphone.

4. CHANGEMENT DU CONTEXTE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL

La crise économique et financière de l'automne 2008 avait conduit la Commission européenne à proposer aux Etats membres de l'Union européenne un ensemble de mesures présentées dans un « plan européen pour la relance économique » (Communication CE du 26 novembre 2008). Ce plan de relance, validé par le Conseil de décembre 2008, appelait notamment à mobiliser plus fortement les Fonds structurels et à simplifier leur mise en œuvre. Les Etats-membres étaient invités à évaluer la façon dont les Programmes opérationnels pourraient mieux répondre aux effets négatifs de la crise sur leur marché du travail, et à les adapter lorsque cela s'avérait nécessaire.

Le Programme opérationnel (PO) national FSE, construit pour répondre aux faiblesses structurelles identifiées de la relation économie emploi formation, faiblesses accentuées dans un contexte de crise, ne nécessitait pas une refonte totale de son architecture mais justifiait une inflexion des priorités.

L'intensité de cette crise a, en effet, montré la nécessité de consolider l'appui à la création et à la reprise d'entreprise durables et de renforcer la formation pour les personnes en sous-emploi. Elle démontre l'intérêt, sur une base territoriale et sectorielle, de développer des actions collectives d'anticipation et d'accompagnement fondées sur de nouveaux partenariats d'intervention.

Les conséquences de la crise survenues à l'été 2011 continuent d'affecter les économies européennes. Elles se traduisent par une croissance faible qui engendre une baisse de l'emploi et une montée du chômage.

En moyenne, sur le quatrième trimestre 2013, le taux de chômage au sens du BIT s'établit à 10,2 % de la population active en France métropolitaine et Départements d'Outre-mer.

Pour la France métropolitaine, sur cette même période, le taux de chômage s'élève à 9,8 % (soit 2,8 millions de personnes sans emploi) en baisse de 0,1 point par rapport au troisième trimestre 2013 et est stable sur un an. Il est à noter que 22,8 % des actifs de 15 à 24 ans sont désormais au chômage, taux en diminution de 2,6 points sur une année.

Même si la situation de l'emploi s'est légèrement améliorée entre 2012 et 2013, ce contexte contraint l'ensemble des acteurs à traiter à la fois les difficultés accrues de retour à l'emploi des publics relevant de l'inclusion sociale ainsi que l'accroissement du nombre des travailleurs précaires. Dans le même temps, l'accélération des mutations économiques se poursuit et nécessite un important travail de qualification ou de requalification des travailleurs, un accompagnement plus étroit des restructurations ainsi qu'une organisation renforcée des transitions professionnelles.

Il importait, dans ce cadre, de garantir la capacité du programme FSE à apporter un soutien adapté aux personnes les plus durement frappées par la crise ainsi qu'y invitaient notamment les communications de la Commission européenne du 26 novembre et du 16 décembre 2008.

A cette fin, depuis 2009 un processus de consultation du partenariat national et des partenariats régionaux avait été lancé aboutissant à un premier train de mesures adoptées lors du CNS du 24 juin 2009.

Cette démarche appelait une seconde étape avec la mise en place d'un outil ambitieux de pilotage et de dynamisation de la gestion du PO : le mécanisme de programmation dynamique, dont les principes ont été validés lors des deux CNS de 2009, et dont les premiers résultats avaient été présentés au partenariat lors du CNS du 27 janvier 2010.

Ce processus, qui s'est déroulé sur l'ensemble des années 2010 et 2011, s'est poursuivi, en 2012. En janvier 2014, le montant programmé était de 4,748 Md€ de FSE pour une maquette de 4,495 Md€, ce qui correspond à un taux de programmation de l'ordre de 106 % (105,63 %), au-delà du taux de 100 % attendu, ce qui démontre l'efficacité de ce mécanisme de programmation dynamique. Compte tenu du niveau élevé de la programmation, il n'a pas été jugé nécessaire de mettre en œuvre le mécanisme de programmation dynamique.

Dans le cadre du CNS du mois de juin, des transferts entre axes ont été réalisés entre les volets déconcentrés. Ces mesures de transfert étant équilibrées, la maquette financière du programme n'a pas été modifiée.

Suite à l'adoption par le Parlement européen d'un budget rectificatif fin 2013, la dotation 2007-2013 française du Fonds social européen est augmentée de 100 Md€, dont 83,3 au titre du PO Compétitivité régionale et emploi. Ces crédits seront répartis par axe et par région dans le cadre d'une consultation écrite début 2014.

5. MODIFICATIONS IMPORTANTES AU SENS DE L'ARTICLE 57 DU RÈGLEMENT N° 1083/2006

Sans objet

6. COMPLÉMENTARITÉ AVEC D'AUTRES INSTRUMENTS

6.1 Dispositions prises pour assurer la démarcation et la coordination entre les interventions du FSE, FEDER, FEADER et FEP, le cas échéant

De manière générale, la coordination entre les différents instruments d'intervention de l'Union européenne est assurée par les Comités régionaux de programmation et les Comités régionaux de suivi. Ces comités veillent à une bonne articulation entre les différents programmes (FSE, FEDER, FEADER et FEP).

En outre, les autorités de gestion du FSE et du FEADER ont travaillé en 2012 à la rédaction d'une circulaire conjointe visant à introduire des contrôles croisés afin d'éviter tout double financement d'une même dépense par ces deux fonds.

Cette démarche doit permettre de respecter les dispositions de l'article 24-5 du règlement (UE) n°65/2011, qui fait obligation à l'autorité de gestion du FEADER de mettre en place des procédures de contrôle administratif permettant d'éviter un double financement des dépenses.

Les contrôles croisés seront réalisés lors du contrôle de service fait sur les demandes de paiement FEADER.

Ils consisteront à rapprocher la liste des actions cofinancées par le FEADER et la liste des actions cofinancées par le FSE pour un même organisme bénéficiaire.

6.2 Usage de la règle de flexibilité des 10 % FEDER/FSE, telle que prévue à l'article 34 du Règlement général (CE) n°1083/2006 reprise dans le PO (page 143)

La mise en œuvre de la règle flexibilité prévue à l'article 34 du règlement (CE) n°1083/2006 demeure peu étendue afin de simplifier et ainsi de fiabiliser les dépenses déclarées à la Commission européenne.

La règle de flexibilité est principalement appliquée pour des opérations des programmes FEDER. **Néanmoins, à titre d'exemple, une opération FSE programmée en 2012 par la Direccte de Pays-de-la-Loire s'inscrit dans la règle de flexibilité. L'opération vise, en effet, à cofinancer l'insertion professionnelle de six ménages tout en assurant leur participation active à la conception et à la réalisation de leur futur logement.**

7. MODALITÉS DE SUIVI (PILOTAGE ET ÉVALUATION)

7.1 Pilotage

Le principe d'un mécanisme de programmation dynamique a été mis en place lors des CNS du 23 mars et du 24 juin 2009, afin d'améliorer le pilotage et d'optimiser la consommation des crédits en programmation et en déclaration de dépenses. Il n'intervient qu'une seule fois par an, lors du CNS de début d'année.

Cependant, plus le niveau de programmation est élevé (ce qui est le cas depuis deux ans), moins ce mécanisme

fonctionne, ce qui est satisfaisant puisque cela reflète le bon marché du Programme opérationnel.

Ce mécanisme comprend deux volets :

- Un volet programmation : le niveau de programmation de chaque autorité de gestion est apprécié en comparant axe par axe, le montant des crédits programmés au 31 décembre de l'année N, hors Conseils régionaux, et le montant cumulé des tranches du plan de financement du Programme opérationnel. L'objectif fixé en 2013 était d'avoir programmé la totalité des crédits. En deçà de 100 % de programmation le retard devait être considéré comme excessif et pouvait se traduire par un retrait des crédits sur le ou les axes concernés. En revanche, une demande d'abondement pouvait être envisagée si le niveau de programmation nette, sur un axe donné, était nettement supérieur à la totalité de la maquette régionale ;
- Un volet réalisation : le niveau des dépenses réalisées par chaque autorité de gestion ou autorité de gestion déléguée est apprécié en comparant, axe par axe, le montant des crédits ayant fait l'objet d'un contrôle de service fait au 31 décembre 2013, y compris pour les Conseils régionaux, et le montant cumulé des crédits qui auraient dû être certifiés conformément à la règle de dégageement automatique.

S'agissant de la programmation

Fin 2013 le niveau de programmation nette s'élève à 105,63 %. Compte tenu du niveau élevé de la programmation, il n'a pas été jugé nécessaire de mettre en œuvre le mécanisme de programmation dynamique.

S'agissant de la réalisation

L'objectif de réalisation, c'est-à-dire de dépenses nouvelles déclarées à la Commission européenne doit permettre d'éviter tout dégageement d'office des crédits.

En matière de réalisations, les efforts réalisés en 2013 ont permis d'atteindre l'objectif de déclarations de dépenses qui était de 2 607 Md€.

L'enjeu était double :

- compte tenu du retrait d'une partie importante des dépenses fin 2011 (de l'ordre de 180 Md€ de FSE), le premier objectif était de poursuivre la mise en œuvre des plans de reprise permettant de réintégrer ces dépenses écartées dans les déclarations de dépenses ;
- le deuxième objectif était d'accélérer le rythme de déclarations de dépense.

Au vu des résultats des autorités de gestion et des autorités de gestion déléguées au cours de l'exercice 2013, aucune décision de reprise des crédits n'a été proposée lors du CNS du 30 janvier 2014.

S'agissant des transferts entre axes

Dans le cadre du CNS du 26 juin 2013, il a été proposé aux autorités de gestion déléguées de réaliser des transferts entre axes. Des propositions de transferts ont été transmises par dix-sept autorités de gestion déléguées pour l'ensemble des axes d'intervention. Les mesures de transferts retenues étaient équilibrées pour chacun des axes du programme. Le Programme opérationnel n'a donc pas été modifié par ces mouvements.

7.2 Evaluation

Pour rappel, la démarche d'évaluation comprend **deux volets** :

- **un volet opérationnel** centré sur les performances et l'efficacité du programme, qui s'appuie sur un dispositif de suivi évaluatif permettant de collecter et de capitaliser les données concernant les publics entrés dans les actions aidées, leur situation à la sortie de ces actions, et de calculer les 24 indicateurs par axe qui sont associés au Programme Opérationnel pour contribuer à en mesurer la performance,
- **un volet stratégique** d'analyse s'appuyant sur des études thématiques dont les sujets sont choisis par le Comité scientifique de l'évaluation (CSE). Celui-ci, présidé par Annie Fouquet, présidente de la

Société française de l'évaluation, est composé de parties prenantes du FSE et d'experts. Les prestataires externes, choisis au moyen d'un accord cadre, produisent, chaque année, un rapport d'évaluation annuel qui articule les deux volets et situe son analyse globale dans le cadre des finalités évoquées supra.

Un Plan d'évaluation a été approuvé par ce comité et définit un cadre pour les finalités et objectifs comme pour la nature de l'ensemble des évaluations conduites.

Les réunions du Comité scientifique de l'évaluation les 22 janvier, 20 mars, 28 mai, 27 juin, 10 juillet, 1^{er} octobre, 10 décembre ont alimenté les travaux de l'année.

7.2.1 Sur l'analyse des performances, en continu

Le système de suivi évaluatif poursuit, en 2013, une phase de stabilisation. Les progrès de la saisie et l'appropriation des outils par l'ensemble des acteurs permettent de mettre à disposition de tous, une très grande quantité d'informations : plus de 63 000 dossiers font, en cumul, et hors règle spécifique du RAE, l'objet d'un suivi des participants. Le système comporte 674 utilisateurs actifs.

La saisie, qui avait particulièrement bien progressé en 2012 (92,3 %), ne progresse que d'un point en 2013, pour les dossiers du RAE (93,2 %). Au regard des progrès accomplis depuis 2008, le système de suivi permet aujourd'hui d'enrichir les RAE et les travaux d'évaluation, et, pour l'ensemble des acteurs du programme, de partager de façon simplifiée (accès Internet aux outils de restitution) une donnée qualifiée et homogène.

L'analyse des données saisies est permise par l'utilisation de l'interface **Web** de saisie D1-D2, réalisée par Viziago pour le Consortium Amnyos/Edater et par le tableau de bord de restitution des données ViziaPROG FSE. Cet instrument s'est enrichi, notamment grâce à l'ajout, en 2010, de l'onglet RAE qui permet l'édition automatisée des tableaux types du RAE pour toutes les régions et tous les Organismes intermédiaires sur la base de la règle établie de prise en compte des dossiers après CSF.

L'analyse des 24 objectifs de résultat, et indicateurs assortis, est désormais mieux documentée, les valeurs atteintes en sont commentées dans le rapport annuel d'exécution et mises en perspective par les évaluateurs dans le rapport d'évaluation annuel. Cette analyse alimente les discussions des réunions régionales d'appui méthodologique.

Les réunions régionales d'appui

Pour l'année 2013, on retiendra les éléments suivants des réunions d'appui méthodologique, selon le bilan tracé par le Consortium d'évaluateurs : 45 réunions en région et auprès des acteurs du Volet central, animées par le consortium AMNYOS-EDATER, ont mobilisé au printemps et à l'automne 2013, l'autorité de gestion, les autorités de gestion déléguées (AGD), les Organismes intermédiaires (OI) et de grands opérateurs.

L'année 2013 a été marquée par une recherche de co-animation des séances avec les AGD, notamment dans la présentation des résultats du RAE, ce qui s'est traduit par une dynamique d'échange plus riche.

Les réunions du printemps ont été l'occasion de valoriser les efforts importants fournis par les gestionnaires sur la saisie des indicateurs pour le RAE 2012 et de rappeler l'importance de la qualité de saisie. Les évaluateurs ont par ailleurs présenté des éléments de comparaison à partir des indicateurs régionaux (données Eurostat), qui ont apporté un éclairage intéressant aux acteurs.

Les réunions de l'automne ont permis de présenter les résultats obtenus pour les indicateurs de résultats, pour chaque région, et de les commenter. Les objectifs de l'étude sur le suivi des recommandations ont également été présentés ; les réunions de l'automne ont été l'occasion de recueillir des informations concernant le niveau de connaissance des travaux évaluatifs par les acteurs en région.

Les réunions avaient également pour vocation d'informer les participants sur l'actualité des chantiers évaluatifs en cours et d'examiner les enseignements des travaux conduits par le consortium.

Les principales conclusions et recommandations de l'évaluation thématique portant sur les effets des actions de formation cofinancées sur la trajectoire professionnelle des participants ont ainsi été présentées au printemps. Les

échanges, nourris, ont permis d'aborder les enjeux de fond pour la prochaine programmation, et notamment les liens structurants entre politiques en faveur de l'insertion professionnelle et dispositifs de formation professionnelle.

Enfin, à l'automne, des **points d'information réalisés sur l'évaluation ex-ante de la prochaine programmation** visaient à apporter des précisions sur le calendrier de travail, mais aussi à clarifier le périmètre de responsabilités des différents intervenants (DATAR, DGEFP, futures AG, consortium AMNYOS-EDATER notamment). L'étude sur les conditions requises pour conduire une évaluation d'impact, présentée à cette occasion, a suscité de nombreuses questions sur la programmation 2014-2020.

Cette série de réunions régionales a, une nouvelle fois, permis de préserver un espace dédié à l'évaluation, peu présente dans le quotidien des gestionnaires, et de renforcer l'appropriation et la diffusion des travaux conduits, et à travers celles-ci la culture de l'analyse des résultats

A RETENIR

L'année 2013 est marquée l'appropriation des outils par la stabilisation du système de suivi évaluatif, qui met désormais à disposition de tous, une très grande quantité d'informations: plus de **63 000** dossiers font, aujourd'hui, en cumul, et hors règles spécifiques du RAE, l'objet d'un suivi des participants et le système comporte **674 utilisateurs actifs**.

L'animation régionale, qui a lieu deux fois par an, permet l'interprétation collective et la contextualisation des résultats.

En 2013, ont été réalisées :

- une évaluation sur « **Le FSE et la sécurisation des trajectoires professionnelles** » ;
- une évaluation sur Le suivi des recommandations des évaluations menées au titre de la programmation 2007-2013.

L'évaluation ex ante de la programmation 2014-2020 a démarré en 2012 avec une partie préliminaire, consacrée aux enseignements de la programmation 2007-2013. En 2013, le travail des évaluateurs a accompagné la rédaction du Programme opérationnel 2014-2020. Un rapport d'évaluation ex ante, produit final de ce travail, a été remis avec le projet de Programme opérationnel, soumis à la Commission Européenne.

Comme chaque année, et de manière unique en Europe, les évaluateurs ont produit un rapport d'évaluation annuel, synthèse de tous les travaux.

7.2.2 Sur les travaux qualitatifs

Evaluation sur la contribution du FSE à la sécurisation des transitions professionnelles

Cette évaluation avait pour objet d'interroger le rôle du cofinancement du Fonds social européen dans la préparation des transitions professionnelles des participants qui bénéficient des actions cofinancées au titre de l'axe 1 du programme opérationnel « Adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques ».

Le Programme Opérationnel FSE 2007-2013 ne comporte pas d'objectif spécifique relatif à la sécurisation des transitions professionnelles, qui constitue une finalité parmi d'autres. Cela étant, le PO FSE a fait l'objet d'adaptations dans le contexte de crise rencontré depuis 2008, notamment en vue de renforcer l'accès à la formation pour les salariés en sous-emploi et de permettre une meilleure prise en charge des transitions professionnelles.

Ainsi la priorité a-t-elle été donnée à l'Axe 1 en matière de stratégie de programmation pour renforcer les mesures de sécurisation des parcours professionnels dans une perspective d'anticipation des mutations économiques. Il s'agit, d'une part, d'identifier quels sont les modalités et les ingénieries spécifiques propres aux actions cofinancées, qui contribuent à la sécurisation professionnelle, et de mettre en exergue les conditions d'intervention

du FSE les plus propices à renforcer la sécurisation des transitions. D'autre part, les recommandations issues de ce travail pourraient servir à la réflexion concernant les scénarios d'intervention du FSE en 2014-2020, en matière de sécurisation des transitions professionnelles.

L'étude a conclu que la contribution du FSE à des transitions mieux sécurisées s'opère selon différents axes. Ainsi, le FSE permet un renforcement de la capacité des acteurs des politiques emploi-formation à construire rapidement des solutions de sécurisation à l'échelle d'un territoire confronté à des mutations économiques. Au-delà de l'effet-volume, le co-financement d'actions de formation stimule la demande de formation et assouplit les contraintes économiques des offreurs de formation. Le FSE permet ainsi de mettre en place des formations visant des publics spécifiques, en sécurisant le modèle économique des opérateurs.

Par ailleurs, le FSE peut permettre de cibler efficacement des publics prioritaires, même si la portée réelle de l'effet de ciblage reste difficile à établir et à maintenir dans la durée. Enfin, le recours au FSE peut permettre d'investir dans la conception et la mise en œuvre d'une ingénierie de formation et d'accompagnement renforcée et adaptée à la situation de transition visée.

Les conclusions de l'étude sont intervenues dans le contexte d'élaboration des nouveaux programmes pour 2014-2020. Dans ce cadre, les évaluateurs ont tiré plusieurs enseignements pour la futures programmation, au regard de la problématique de sécurisation des parcours : la nécessité d'une articulation stratégique et opérationnelle entre les différents niveaux de mise en œuvre, le besoin d'une animation territorialisée permanente permettant des actions et financements concertés, ou encore une meilleure formalisation des types d'actions à soutenir.

Evaluation sur le suivi des recommandations des évaluations menées au titre de la programmation 2007 - 2013

Au fur et à mesure du déroulement des travaux d'évaluation du PO FSE, le consortium d'évaluation a émis un ensemble de recommandations d'ordre stratégique et opérationnel. Ces recommandations portaient sur la programmation et la gestion du PO 2007-2013 mais aussi sur la dynamique évaluative mise en œuvre. Elles étaient examinées et souvent affinées avec l'Autorité de Gestion mais émises sous la responsabilité des évaluateurs, puis présentées et discutées en Comité scientifique de l'évaluation, et pour certaines en Comité national de suivi du PO.

Si certaines des recommandations ont fait l'objet d'une attention particulière de la part des instances de décisions au sein de la DGEFP (étude sur le FSE et l'offre d'insertion dans les territoires par exemple) et étaient, dans le cadre de la préparation de la future programmation, utilisées et appropriées, il n'y a pas encore de systématisation de la prise en compte, ou du rejet, des recommandations émises, alors que les prises de position des évaluateurs permettent une mise en débat de l'intervention du FSE, et rendent compte in fine d'un travail de mise en perspective et de réflexion à l'égard d'un instrument financier qui doit démontrer sa valeur ajoutée.

L'enjeu de cette étude consistait à comprendre comment les conclusions et recommandations des évaluations peuvent être présentées et appropriées par l'ensemble des acteurs et le « système de décision », qui préside aux choix concernant la mise en œuvre du programme. Il s'agissait également de mettre en avant parmi les recommandations formulées celles qui restent pertinentes pour la programmation 2014-2020 et de proposer des évolutions en matière de stratégie de formulation, diffusion ou de valorisation des recommandations pour la programmation 2014-2020.

L'étude a montré que le travail d'évaluation et la communication sur les résultats ont conduit implicitement à un travail d'apprentissage collectif pour les parties prenantes du PO FSE impliquées dans sa mise en œuvre, même si les conclusions de ces travaux ne sont pas toujours un vecteur d'influence ou une aide à la décision.

L'étude a également mis en lumière les progrès importants accomplis durant la génération 2007-2013 (par rapport à celle de 2000-2006) pour inscrire l'évaluation au cœur de la vie du programme : une dynamique, une organisation, des rendez-vous ont été instaurés au sein du réseau des acteurs du FSE.

Enfin, l'étude montre combien l'utilisation des recommandations faites à l'issue des évaluations est intrinsèquement liée au système d'évaluation dans son ensemble. Cinq types de recommandations stratégiques ont été faits :

- Veiller à inscrire précisément dans les documents de référence de la programmation 2014-2020,

la fonction de production, de diffusion et de suivi des travaux d'évaluation et de leurs recommandations ;

- Pérenniser en l'adaptant au nouveau contexte de mise en œuvre du FSE en France, la gouvernance et le pilotage de l'évaluation
- Poursuivre et renforcer la dimension participative et l'implication des acteurs à l'amont des processus évaluatifs
- Poursuivre et renforcer la dimension participative et l'implication des acteurs à l'aval des processus évaluatifs
- Adapter les travaux évaluatifs pour une meilleure compréhension, appropriation et prise en compte des recommandations

7.2.3 Le rapport d'évaluation 2013

Il synthétise l'ensemble du travail réalisé en 2013 sur les deux volets du travail d'évaluation. Le volet d'analyse de l'efficacité et des résultats s'attache à répondre aux quatre questions évaluatives déterminées et validées en Comité scientifique de l'évaluation :

1. Quel diagnostic global peut-on porter sur l'efficacité du PO (réalisations et résultats) sur la base des données issues du système de suivi et d'évaluation ? Quelle appréciation peut-on en faire (sur les publics cibles, et par grands domaines d'intervention du PO), en région et au niveau national ?
2. Quelle appréciation peut-on porter sur les réalisations, les résultats, et la pertinence de la sous-mesure d'appui à la création et à la reprise d'activité ? Peut-on apprécier un ciblage de populations et/ou une performance spécifique des actions aidées par le FSE, par rapport à d'autres mesures ou dispositifs spécifiques aidés et visant les mêmes objectifs ?
3. Quelles conclusions et enseignements peut-on tirer de l'étude thématique sur la contribution du FSE à la sécurisation des transitions professionnelles ?
4. Quelles conclusions, et orientations pour la programmation 2014-2020 peuvent être retenues et mises en œuvre à l'avenir, suite au travail d'évaluation sur le suivi des recommandations des évaluations menées au titre de la programmation 2007-2013 ?

Comme en 2012, des analyses thématiques complètent cette première partie : la formation tout au long de la vie et l'insertion et le retour à l'emploi, ainsi qu'un zoom sur l'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise.

Il s'agit du dernier rapport d'évaluation annuel pour la période 2007-2013. Il sera complété, d'ici l'été 2014, par une note de bilan stratégique. Celle-ci tiendra lieu de bilan sur les travaux de l'évaluation 2007-2013 et fera l'objet d'une série de conclusions et recommandations quant à l'évaluation du Programme opérationnel national 2014-2020.

Le rapport d'évaluation 2013 a été validé par le Comité scientifique de l'évaluation le 21 janvier 2014.

Le devenir des participants

Les actions financées par le FSE permettent aux participants d'améliorer leur situation à l'issue de l'action, mais pas nécessairement vers l'emploi ou la formation. Si l'on cumule les différentes catégories, seules 16,4 % des sorties conduisent à un emploi, dont la moitié vers un emploi durable. De même, 12,4 % des sorties concernent la formation professionnelle (que ce soit pour l'accès à une formation ou pour la certification d'une formation).

Le contexte économique constitue l'un des principaux facteurs explicatifs de ces résultats : peu voire très peu d'offres d'emploi sur les territoires, des publics de plus en plus éloignés de l'emploi nécessitant un accompagnement en plusieurs étapes, un recours au FSE pour la mise en place d'actions de formation qui ne donnent pas toujours lieu à des certifications, etc. Toutefois, l'effet de la crise économique sur la dégradation des résultats reste difficile à mesurer.

VOLET II



1 AXE 1 : CONTRIBUER À L'ADAPTATION DES TRAVAILLEURS ET DES ENTREPRISES AUX MUTATIONS ÉCONOMIQUES

1.1 Information financière dont mise en œuvre de la subvention globale

Avancement du programme

Voir le détail dans la partie 1.2 du volet 1.

Mise en œuvre des subventions globales

Pour le volet régional de l'axe 1, les principaux Organismes intermédiaires sont les Conseils régionaux pour le développement et l'amélioration de la qualité de l'apprentissage et de l'alternance (mesure 12) et les OPCA, pour ce qui est de l'accès aux formations, en particulier au profit des salariés qui en sont le plus éloignés (mesure 12).

Sur le Volet central, l'unique Organisme intermédiaire est le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP).

Les Organismes consulaires (Chambres régionales de commerce et d'industrie ou Chambres régionales des métiers et de l'artisanat) ainsi que certaines têtes de réseau nationales (AVISE et France Active), au titre du Volet central du Programme opérationnel, ont également souhaité gérer des crédits du FSE afin de professionnaliser leurs réseaux, soutenir la création d'activité et favoriser l'esprit d'entreprise (mesure 13).

Le FPSPP bénéficie d'une subvention globale au titre de crédits du Volet central pour la période 2009-2013.

A cet effet, le FPSPP lance des appels à projets au titre des sous-mesures 113 et 123, dans lesquels s'inscrivent les OPCA et Opacif. Un appel à projets ont été lancés en 2013 :

- favoriser l'accès de salariés licenciés économiques à des actions de formation dans le cadre du contrat de sécurisation professionnelle.

1.2 Participation allouée par groupes cibles

L'axe 1, consacré à l'adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques, compte 287 930 participants, soit 32,7 % du nombre total de participants.

On y dénombre plus d'hommes (60 %) que pour l'ensemble du programme, ce qui renvoie aux caractéristiques traditionnelles de l'accès à la formation tout au long de la vie et de l'apprentissage, davantage accessibles aux hommes. Il y a lieu de penser également que les hommes sont plus concernés par les secteurs touchés par la crise.

En cumul, on compte 1 331 878 participants, dont 41 % de femmes.

Les participants actifs occupés représentent 61 % des participants, ce qui est cohérent avec la nature de cet axe. Les chômeurs représentent 29 % des participants, soit 4 points de moins qu'en 2012.

Le pourcentage de plus de 55 ans dans l'axe 1 est stable et correspond, en 2013, à la moyenne du programme

(6 %). Les actions concernant le vieillissement actif ne sont, par conséquent, pas monté en charge en 2013, alors que la part des jeunes dans l'axe 1 a augmenté de 2 points (25 %), et se rapproche de la moyenne du programme (27 %) pour 2013.

Le niveau de qualification des participants de cet axe est globalement supérieur à celui des participants au programme dans son ensemble : 43 % d'entre eux possèdent un niveau d'instruction égal ou supérieur à la classe de terminale, pour 34 % au niveau national. Cette proportion est en hausse de 3 points dans l'axe 1.

Parallèlement, la part des participants n'ayant pas atteint la classe de troisième sont moins nombreux qu'en 2012 (22 % au lieu de 26 %). Ils sont également moins nombreux qu'au niveau national (31 %).

On dénombre 1 % de migrants, et 2 % de personnes handicapées, soit deux fois moins que l'ensemble du programme. La part de bénéficiaires de minima sociaux est de 3 %, ce qui est cohérent avec le public cible de cet axe.

2 AXE 2 : AMÉLIORER L'ACCÈS À L'EMPLOI DES DEMANDEURS D'EMPLOI

2.1 Information financière dont mise en œuvre de la subvention globale

Avancement du programme

Voir le détail dans la partie 1.2 du volet I

Mise en œuvre des subventions globales

Les Conseils régionaux sont les Organismes intermédiaires les plus importants, intervenant sur l'axe 2, la loi leur reconnaissant une compétence de principe pour la mise en œuvre des formations destinées aux demandeurs d'emploi (mesure 22).

2.2 Participation allouée par groupes cibles

En 2013, on dénombre 329 922 participants au titre de l'axe 2, soit 38,6 % des participants au programme. En cumul, on compte 2 096 204 participants.

88 % des participants de l'axe 2 sont des demandeurs d'emploi, dont 54 % de femmes. Ce pourcentage témoigne d'une forte augmentation par rapport à 2012 (75 %). On compte, parmi eux, 26 % de chômeurs de longue durée (dont 52 % de femmes) et 7 % d'inactifs. 32 % des participants sont des jeunes de 15 à 24 ans (dont 51 % de femmes). Cela s'explique par le financement de projets concernant les Missions locales, et par le nombre significatif de jeunes dans les actions de formation des Conseils régionaux. Toutefois, la part des jeunes diminue de 13 points par rapport à 2012. À l'inverse, la part des participants âgés de 55 à 64 ans augmente de 2 points (6 %, dont 50 % de femmes).

Avec 54 % de femmes, la part des participantes dans l'axe 2 est de 5 points supérieure à la moyenne nationale. Cela s'explique notamment par le poids des femmes dans les participants demandeurs d'emploi bénéficiant d'un accompagnement renforcé.

27 % des participants ont, au plus, un niveau d'instruction qui ne dépasse pas le premier cycle de l'enseignement secondaire, jusqu'à la classe de troisième (dont 52 % de femmes). 21 % ont le niveau bac, et 14 % au-delà (dont 59 % de femmes). 11 % des participants sont bénéficiaires de minima sociaux, 1 % sont des migrants, et 5 % sont des personnes handicapées. La part des autres personnes défavorisées est de 15 % pour cet axe, soit une forte augmentation par rapport à 2012 (5 points). Ce chiffre est toutefois inférieur à l'ensemble du programme (20 %).

3. AXE 3 : RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE, FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE ET LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

3.1 Information financière dont mise en œuvre de la subvention globale

Avancement du programme

Voir le détail dans la partie 1.2 du volet I.

Mise en œuvre des subventions globales

L'axe 3 du PO se caractérise non seulement par son poids dans la maquette financière (37,1 %), mais aussi par la multiplicité des Organismes intermédiaires qu'il recouvre, en particulier au sein de la mesure 31. Les PLIE, malgré un mouvement important de regroupement fonctionnel entre structures sur les territoires restent les principaux bénéficiaires de subventions globales puisqu'ils représentent encore près de la moitié de l'ensemble des Organismes intermédiaires.

Les Conseils généraux, qui ont manifesté un intérêt croissant pour les crédits du FSE depuis la fin de la programmation 2000-2006, afin de soutenir les PDI, ont, pour la majorité, sollicité des dotations sous forme de subventions globales. Soixante-trois **Conseils généraux** sont dans ce cas de figure.

3.2 Participation allouée par groupes cibles

Pour cet axe qui concerne l'inclusion sociale, 221 232 participants sont identifiés, soit un peu plus de 25 % des participants du programme, dont 49 % de femmes.

10 % des participants sont des actifs occupés, dont 51 % de femmes. 63 % sont des chômeurs (dont 49 % de femmes) dont 39 % sont des chômeurs de longue durée (49 % de femmes), soit 7 points de plus qu'en 2013. Il faut y ajouter 27 % d'inactifs, dont 5 % en formation.

Environ 22 % des participants de cet axe ont entre 15 et 24 ans. La part des seniors dans l'axe 3 est légèrement inférieure à la moyenne du programme (5 %).

49 % des participants ont, au plus, un niveau d'instruction qui ne dépasse pas le premier cycle de l'enseignement secondaire, jusqu'à la classe de troisième, soit un niveau d'instruction plus faible que l'ensemble des participants. 14 % ont le niveau bac et 5 % ont un niveau supérieur (dont 58 % de femmes).

54 % des participants sont bénéficiaires de minima sociaux, soit 10 points de plus qu'en 2012. Cela est conforme aux caractéristiques de cet axe et confirme le ciblage du FSE sur les publics qui rencontrent le plus de difficultés. Cela traduit également le poids des Conseils généraux et des PLIE, ainsi que des dispositifs d'insertion par l'activité économique, qui s'adressent aux bénéficiaires de minima sociaux.

7 % sont des migrants, 5 % sont des personnes handicapées, ce qui est supérieur à la part des personnes handicapées dans l'ensemble du programme.

La part des autres personnes défavorisées est de 51 % pour cet axe, soit une forte augmentation par rapport à 2012 (42 %). Ce chiffre est très largement supérieur à celui de l'ensemble du programme.

4. AXE 4 : INVESTIR DANS LE CAPITAL HUMAIN ET LA MISE EN RÉSEAU, L'INNOVATION ET LES ACTIONS TRANSNATIONALES

4.1 Information financière dont mise en œuvre de la subvention globale

Avancement du programme

Voir le détail dans la partie 1.2 du volet I

Mise en œuvre des subventions globales

La quasi-totalité des autorités de gestion déléguée ont souhaité reconduire le dispositif de **développement des initiatives locales** prévu à l'axe 4 du Programme opérationnel (mesure 42), sous la forme d'une délégation de gestion à des Organismes intermédiaires.

La mise en œuvre d'innovations et d'adaptations pédagogiques (mesure 41) a également pu justifier l'allocation de subventions globales à des **GIP académiques**, par exemple.

Les actions transnationales (mesure 43) peuvent être portées par des Organismes intermédiaires, chargés d'organiser des appels à projets au **niveau national** ou en région.

4.2 Participation allouée par groupes cibles

Cet axe comprend 31 055 participants, soit 3,5 % des participants du programme, dont 63 % sont des femmes, et 19 % sont des actifs occupés.

Environ 67 % des participants sont des chômeurs (67 % de femmes), dont 23 % des chômeurs de longue durée (64 % des entrées sont des femmes). Il faut y ajouter 14 % d'inactifs, dont 5 % en formation.

28 % des participants de cet axe ont entre 15 et 24 ans, 8 % sont des seniors.

32 % des participants ont, au plus, un niveau d'instruction qui ne dépasse pas le premier cycle de l'enseignement secondaire, jusqu'à la classe de troisième, soit un niveau plus faible que celui de l'ensemble des participants. 22 % ont le niveau bac et 7 % un niveau supérieur (dont 63 % de femmes).

12 % des participants sont bénéficiaires de minima sociaux. 3 % sont des migrants, 9 % sont des personnes handicapées, ce qui est bien supérieur à la part des personnes handicapées dans le programme. La part des autres personnes défavorisées est de 8 % pour cet axe, soit un chiffre inférieur à celui de l'ensemble du programme.

VOLET III



VOLET III CONFORMITÉ ET CONCENTRATION

Au 14 janvier 2014, 4,7Md€ ont été programmés selon la répartition suivante:

A RETENIR

Les domaines d'intervention du programme s'inscrivent directement dans le cadre des lignes directrices intégrées de la stratégie Europe 2020. Ainsi, l'essentiel des moyens dédiés à ce programme s'inscrit dans le cadre des orientations fixées par les lignes directrices 7, 8 et 10 et correspondent aux orientations du programme national de réformes.

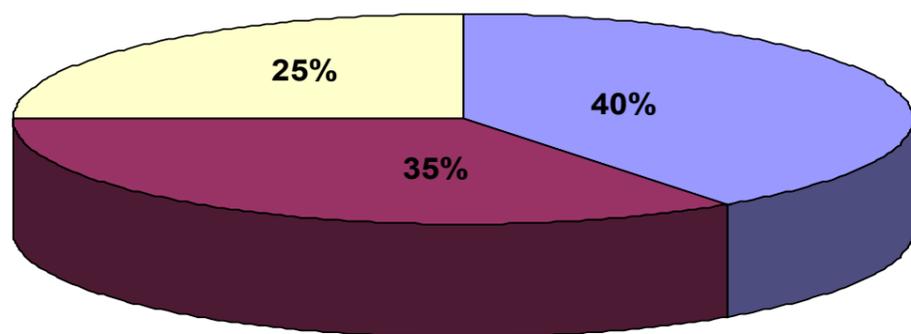
Ligne directrice 7 : Accroître la participation des femmes et des hommes au marché du travail, diminuer le chômage structurel et promouvoir la qualité de l'emploi (1,3 Md€ soit 31,5 % des montants programmés).

Ligne directrice 8 : Développer une main-d'œuvre qualifiée, en mesure de répondre aux besoins du marché du travail et promouvoir l'éducation et la formation tout au long de la vie (1,7 Md€ soit 41 % des montants programmés).

Ligne directrice 9 : Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté (1,1 Md€ soit 27,5 % des montants programmés).

Participation du PO national FSE 2007-2013 aux lignes directrices pour l'emploi de la stratégie UE 2020

(crédits FSE programmés au 14 janvier 2014)



- Ligne directrice 7 "Marché du travail"
- Ligne directrice 8 "qualification de la main d'œuvre"
- Ligne directrice 10 "inclusion sociale"

Ligne directrice 7 : Accroître la participation des femmes et des hommes au marché du travail, diminuer le chômage structurel et promouvoir la qualité de l'emploi (1,9Md€ soit 40 % des montants programmés)

Le FSE participe directement à la poursuite de l'objectif national d'un taux d'emploi de la population âgée de 20 à 64 ans de 75 % afin de permettre au plus grand nombre d'accéder à l'emploi. La croissance dépendant, notamment, d'une participation accrue au marché du travail, une importance particulière a été accordée au problème de la segmentation du marché, en correspondance avec la recommandation n°2 du Conseil de l'Union européenne. L'accent a notamment été mis sur l'inclusion des jeunes, des seniors, des demandeurs d'emploi de longue durée et sur l'égalité professionnelle ainsi que l'intensification des politiques actives de l'emploi, en lien avec la recommandation n°3 du Conseil.

Cette intervention se décline en trois éléments : accroître le taux d'emploi, notamment des jeunes, des seniors et des femmes (45 % des crédits programmés au titre de cette ligne directrice), contribuer à l'accompagnement des demandeurs d'emplois (13 %) et sécuriser les transitions et les parcours professionnels (42 %).

En particulier, l'action du FSE se concrétise par une action forte pour l'insertion des jeunes dans l'emploi, en cohérence avec l'initiative prise par la Commission européenne, via le développement de l'apprentissage et de l'alternance, le dispositif « Défense 2ème chance » destiné aux jeunes les plus en difficulté et le soutien aux dispositions d'accueil et d'orientation des jeunes ainsi que le contrat d'autonomie.

En ce qui concerne les seniors, même si leur part demeure faible dans l'ensemble du programme (6 %), les résultats des deux objectifs concernant la formation des salariés et des demandeurs d'emploi sont en hausse et, désormais, en conformité pour l'un, et proche de la cible pour le second (respectivement 35,4 % pour une cible à 35 % et 11,5 % pour une cible à 15 %).

La question de l'emploi des femmes demeure un défi majeur et transversal. La France a choisi de fixer un sous-objectif dédié, atteindre un taux d'emploi des femmes âgées de 20 à 64 ans de 70 % d'ici à 2020. Le FSE s'inscrit dans cet objectif à la fois au travers d'une mesure spécifique et de manière transversale. En effet, **23,9 % des fonds programmés** sont consacrés à des actions qui prennent en compte spécifiquement l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les opérations du programme.

Ligne directrice 8 : Développer une main-d'œuvre qualifiée en mesure de répondre aux besoins du marché du travail et promouvoir l'éducation et la formation tout au long de la vie (1,6 Md€ soit 35 % des montants programmés)

Les politiques menées pour améliorer la qualification de la main d'œuvre et développer l'accès à la formation tout au long de la vie correspondent aux engagements pris par la France, en réponse, notamment, à la recommandation n°3 du Conseil.

L'action du FSE prend en compte les besoins de main-d'œuvre qualifiée du marché du travail et l'investissement dans le capital humain, que celui-ci concerne les salariés ou les demandeurs d'emploi via la formation ou la validation des acquis de l'expérience.

Plus de la moitié des montants programmés pour ce bloc concerne les **mesures actives et préventives** sur le marché du travail, mises en œuvre par les Conseils régionaux, un peu plus d'un quart des montants programmés concerne la **formation des salariés**, 10 % de ces montants concerne la formation de **publics connaissant des difficultés particulières d'insertion** (travailleurs handicapés ou détenus), **8,3 % concernent la VAE**.

Cette action se concentre sur les publics de bas niveau de qualification (aussi bien pour les salariés que pour les demandeurs d'emploi) et sur les seniors ainsi que sur des publics rencontrant des difficultés particulières d'insertion, dans le souci de l'accès du plus grand nombre à la compétence.

Ligne directrice 9 : Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté (1,2 Md€ soit 25 % des montants programmés)

Afin de remédier aux difficultés des citoyens les plus vulnérables et à garantir leur inclusion sociale, le FSE concentre son action sur l'amélioration de l'accès à l'emploi et de la participation au marché du travail des chômeurs, notamment de longue durée et des inactifs, notamment bénéficiaires de minima sociaux, dans le cadre des politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités territoriales.

Une des finalités de l'axe 3 « Inclusion sociale » de ce programme est aussi de lutter contre les discriminations et d'agir en faveur des habitants des zones urbaines sensibles : 7,9 % des montants programmés de ce bloc sont consacrés à cette thématique.

VOLET IV



Les crédits d'assistance technique du Programme opérationnel national sont mobilisés en vue de répondre aux besoins des services gestionnaires de l'Etat et des Organismes intermédiaires, ainsi qu'au bénéfice de certaines têtes de réseaux associatives.

Les crédits attribués ont pour but d'assurer un appui aux tâches incombant aux services gestionnaires : information et communication, gestion et suivi, contrôle, évaluation. Ils s'élèvent à 175 Md€ pour la période 2007 à 2013, soit 4 % de la dotation totale du Programme opérationnel national.

Le taux de programmation de l'axe 5 au 31 décembre 2013 s'élevait à 98 % (171 Md€ de crédits FSE programmés).

A) Information et communication

Les autorités de gestion déléguées, et les Organismes intermédiaires au titre de la mise en œuvre de leurs conventions de subventions globales, ont vocation à faire connaître, au plus grand nombre, les projets susceptibles de bénéficier du soutien des crédits communautaires.

Les actions mises en œuvre dans ce cadre relèvent des crédits d'intervention de la mesure concernée lorsque l'information et l'animation portent sur une mesure précisément identifiée.

Si ces actions portent sur les opportunités offertes par le Programme opérationnel dans sa globalité, elles relèvent alors des crédits d'assistance technique.

Des opérations d'information et d'animation à destination du public ont été menées en région.

En Bourgogne, une réunion collective d'information des porteurs de projet a ainsi été organisée par le conseil général de la Côte d'Or.

En Ile-de-France, un marché portant sur la réalisation d'une étude comparative quantitative sur les fonds européens en Ile-de-France a été menée sur la base de deux enquêtes de notoriété.

En Languedoc-Roussillon, une action d'animation a été engagée par la Direccte afin de mieux articuler le FEDER et le FSE.

En Lorraine, une prestation a été confiée au pôle lorrain d'utilité sociale pour l'animation et le suivi de la sous mesure prévue pour les petits projets associatifs 4.2.3.

En Nord-Pas-de-Calais, le C2RP a organisé des réunions d'animation à destination des Organismes intermédiaires.

La communication est une obligation réglementaire européenne et nationale. Différents projets ont été menés dans ce cadre (voir la partie spécifique consacrée à la communication). Une brochure rendant compte de 25 projets réalisés durant l'année 2012 a été publiée en 2013.

En ce qui concerne les autorités de gestion déléguées, la Direccte Basse-Normandie a produit un bilan de l'intervention du FSE en faveur de la formation dans la région ainsi qu'un film retraçant les actions sur la période 2007-2013.

La Champagne-Ardenne a aussi monté une exposition photographique dédiée à la mise en valeur de projets cofinancés par le FSE, FEDER, FEADER en région.

En Ile-de-France, ont été organisées les journées de l'Europe 2013 afin de promouvoir l'action de l'Union Européenne du 1^{er} au 31 mai avec l'appui de la préfecture de région. La Direccte a aussi financé la conception d'un site intitulé Europe IDF mettant à disposition du grand public une information assez large sur les fonds structurels européens allant de l'actualité des fonds aux instructions et outils.

B) Gestion et suivi

Les services gestionnaires de l'Etat et des Organismes intermédiaires ont recours à l'assistance technique pour la sous-traitance d'une partie des tâches de gestion et de suivi liées :

- à l'appui au montage des projets ;
- au contrôle de service fait ;
- à l'appui à la réalisation des contrôles qualité gestion ;
- à la formation des gestionnaires du FSE ;
- au suivi du programme.

Les crédits ici mobilisés permettent aux services de répondre aux normes de gestion fixées par la réglementation européenne et nationale. Ils permettent également d'améliorer les délais de traitement des différentes étapes de la piste audit et notamment du contrôle de service fait préalable à la déclaration des dépenses aux services de la Commission européenne afin d'éviter le dégageant d'office et d'accélérer le remboursement des bénéficiaires.

B-1 : Sur l'appui au montage des projets, en Nord-Pas-de-Calais, le C2RP poursuit sa prestation d'information spécifique et d'assistance à la mise en œuvre des projets. D'autres initiatives ponctuelles ont été menées en ce sens en région.

B-2 : S'agissant du contrôle de service fait (CSF), l'autorité de gestion en titre a mis en place depuis 2009 une offre nationale de service pour l'externalisation du contrôle de service fait à la charge des autorités de gestion déléguées.

Une convention est conclue au niveau national avec l'Agence de services et de paiement (ASP) couvrant le CSF mais également les missions suivantes : appui à l'instruction, réalisation de visites sur place, réalisation de contrôles qualité gestion, analyse complémentaire produite au titre de la phase contradictoire menée au titre du CSF.

Cette convention nationale est ensuite déclinée au niveau régional pour autoriser la contractualisation de ces prestations, selon les barèmes fixés par la convention nationale.

En 2013, la totalité des Direccte ont eu recours à l'ASP pour le contrôle de service fait réalisé au titre des projets portés par les entreprises d'insertion conformément aux instructions de la DGEFP. La sous-traitance des contrôles de service fait a été confiée à l'ASP dans 20 régions pour d'autres opérations relevant du Programme opérationnel.

Les crédits d'assistance technique ont été fortement mobilisés en 2013 pour des reprises de service fait en vue de la réintégration dans les appels de fonds à la Commission européenne de certaines dépenses de l'Etat et des Organismes intermédiaires retirées à titre prudentiel au 31 décembre 2011 mais également de dépenses liées à des opérations auditées dans le cadre de contrôles communautaires ou nationaux.

La sous-traitance des contrôles de service fait constitue en 2013 le principal poste de dépenses de l'assistance technique.

B-3 : Certaines Direccte et Organismes intermédiaires ont mis en place une prestation spécifique pour un appui à la conduite des contrôles qualité gestion permettant ainsi d'augmenter la fréquence des contrôles qualité gestion. Une grande partie de ces contrôles qualité gestion ont été confiés à l'ASP en 2013 prenant appui sur la convention conclue au niveau national. Les contrôles ont donné lieu à des contre visites visant à vérifier la mise en œuvre des mesures correctives demandées le cas échéant.

B-4 : Un plan national de formation à la gestion du FSE pour le PO compétitivité régionale et emploi a été financé au plan national (cf. III « Problèmes rencontrés et mesures prises pour y faire face »).

En Midi Pyrénées, une opération d'appui aux OI a été réalisée. Cette action consistait à l'organisation de réunions et la réalisation d'outils méthodologiques permettant la **professionnalisation des gestionnaires** de subventions globales.

Dans le cadre de l'offre nationale de formation, des sessions de formation ont été déclinées en région. En région

Pays-de-la Loire des formations à destination des OI ont été organisées en dehors de l'offre nationale de l'IGPDE (sur le CSF, l'analyse des pièces comptables, l'instruction et le CSF des marchés, le CQG, le contrôle de service fait des EI et la communication sur le FSE).

C-5 : Enfin, des crédits d'assistance technique ont été mobilisés en 2013 pour le **suivi et le pilotage du Programme opérationnel national**. Les opérations menées dans ces champs couvrent l'organisation des Comités de suivi nationaux et régionaux, les réunions des responsables FSE des SGAR, Direccte et Conseils régionaux organisées régulièrement par la DGEFP.

Il s'agit également du suivi et du pilotage informatisé du Programme, ainsi des crédits d'assistance technique sont dédiés :

- à la sécurisation de la saisie des données physico-financières, via l'outil VIZIAGO ;
- à la dématérialisation des procédures via « ma-demarche-fse.fr », portail national de télé déclaration et d'appui aux réseaux du Fonds social européen. La dématérialisation lancée courant 2010 s'est poursuivie en 2013 (voir la partie relative aux systèmes d'information) ;
- à l'actualisation en continu du site FSE et du site Intranet dédié à l'amélioration des échanges entre l'autorité de gestion en titre et les autorités de gestion déléguées.

C) Contrôle

Une opération mise en œuvre par voie de marché public avait été lancée en 2011 visant à fournir un appui à la réalisation des contrôles d'opérations et à renforcer les fonctions de coordination de suivi et de contrôle sur la période 2011/2013. Ce marché lancé par la Sous-direction des politiques de formation et du contrôle de la DGEFP a permis aux trois titulaires sélectionnés de mener 100 contrôles d'opération en 2013 sous la responsabilité de la CICC, autorité d'audit.

D) Evaluation

Les opérations d'évaluation du Programme sont portées et coordonnées au plan national par l'autorité de gestion en titre du Programme.

La démarche globale de l'évaluation pour le PO national FSE a été présentée au Comité national de suivi du FSE le 21 septembre 2007, elle a fait l'objet d'un plan d'évaluation validé par le Comité scientifique de l'évaluation en juin 2009.

L'architecture de l'évaluation sur 2007 / 2013 est ainsi constituée de deux blocs de nature et de temporalité différente :

- le socle de l'analyse des performances du Programme, qui constitue une activité permanente ;
- des évaluations stratégiques dont la liste est établie tout au long de la période de programmation par le Comité scientifique de l'évaluation, dont la vocation est d'analyser la mise en œuvre des choix politiques retenus au lancement du programme, ainsi que leur contribution à l'atteinte des objectifs nationaux et communautaires.

Ainsi l'analyse en continu des performances lancée dès 2007 s'est poursuivie sur l'année 2013 : traitement en continu, analyse de l'information et appui méthodologique aux régions.

En 2013, relevons le financement d'une étude d'évaluation sur les conditions requises pour conduire à une évaluation d'impact pour 2014-2020 et d'une étude d'évaluation sur le suivi des recommandations des évaluations menées au titre de la Programmation 2007/2013.

Le Nord-Pas-de-Calais a organisé deux réunions avec le cabinet AMNYOS-EDATER, en charge de l'évaluation en continu du programme national. Ces rencontres ont permis une présentation des évaluations thématique en cours et des difficultés de saisie des indicateurs.

Un séminaire européen sur l'évaluation des programmes des Fonds structurels en Europe a aussi été organisé.

VOLET V

VOLET V - INFORMATION PUBLICITÉ ET VALORISATION

1. INFORMATION ET PUBLICITÉ

Les actions de communication du Fonds social européen pour l'année 2013 se sont inscrites dans le plan d'action 2010-2013 commun au plan de communication interministériel Europe mis en œuvre conjointement par la DGEFP, la DATAR, le Ministère en charge de l'agriculture et la Délégation générale à l'Outre-mer.

La communication autour du Programme opérationnel national FSE a permis de valoriser les actions cofinancées en fin de programmation 2007-2013 tout en contribuant à préparer la future stratégie de communication du Programme opérationnel national FSE pour 2014-2020.

C'est dans ce cadre que des actions ont été conduites nationalement à l'initiative de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle, autorité de gestion du programme, et complétées par un volet déconcentré mis en œuvre par les 22 autorités de gestion déléguées (Direccte) en direction des six publics prioritaires :

- Réseau interne : Mobiliser les réseaux de gestionnaires FSE ;
- Partenaires institutionnels du FSE : Rendre compte de la mise en œuvre de la stratégie de communication ;
- Bénéficiaires: Faciliter leur rôle d'ambassadeurs de l'Europe ;
- Bénéficiaires potentiels : Assurer la transparence des possibilités de cofinancement ;
- Relais d'information (média) : Renforcer la visibilité du FSE ;
- Grand public : Accroître la notoriété du FSE et plus largement de l'Europe sociale.

Réalisations au titre de l'objectif 1 : mobiliser les réseaux de gestionnaires FSE

La mobilisation des chargés de communication Europe des Direccte, des SGAR et des Conseils régionaux est une pratique installée depuis 2009.

Depuis 2011, la Représentation de la Commission européenne à Paris et au travers elle, le réseau des 52 centres d'information Europe Direct, est plus étroitement associée aux travaux de ce réseau.

En 2013, cet objectif a été valorisé dans le cadre d'un cycle de formation ambitieux financé par le Fonds social européen. La complexité croissante des actions de communication Europe depuis les deux dernières années a, en effet, souligné le besoin de professionnalisation des agents des Direccte, des SGAR et des Conseils régionaux en charge de la communication Europe.

Ce cycle de formation a pris la forme de cinq modules professionnalisant de deux jours chacun consacrée à concevoir, formaliser et évaluer son plan de communication (module 1), sélectionner et piloter des prestataires de communication (module 2), connaître les clés des relations presse (module 3), savoir rédiger efficacement (module 4) et acquérir une agilité numérique (module 5).

En 2013, 17 stagiaires en charge de la communication FSE dans les Direccte, SGAR et Conseils régionaux ont suivi cette formation, qui se poursuivra en 2014 avec un objectif de 45 à 50 stagiaires formés au total sur trois sessions de formation.

Réalisations au titre de l'objectif 2 : Rendre compte de la mise en œuvre de la stratégie de communication auprès des partenaires institutionnels

Le Comité national de suivi du Programme opérationnel a permis de délivrer une information régulière sur l'avancement des actions de communication nationales auprès des partenaires du programme.

Cette information s'est prolongée au travers la mise en avant de certaines thématiques du programme.

C'est notamment dans ce cadre que s'est notamment déroulé, les 16 et 17 octobre 2013 à Nantes un séminaire

européen intitulé "l'approche par les résultats pour le Fonds social européen en 2014-2020 : quelles perspectives pour l'évaluation ?".

Ces journées ont notamment eu pour ambition de constituer un point d'étape et de poser des jalons pour l'avenir des programmes opérationnels du Fonds social européen en France, en situant les systèmes d'évaluation en place par rapport au nouveau cadre réglementaire pour 2014-2020 et aux méthodologies appliquées par les autorités de gestion FSE des autres Etats membres. Elles se proposaient également de fournir des éléments susceptibles d'alimenter les plans d'évaluation à venir.

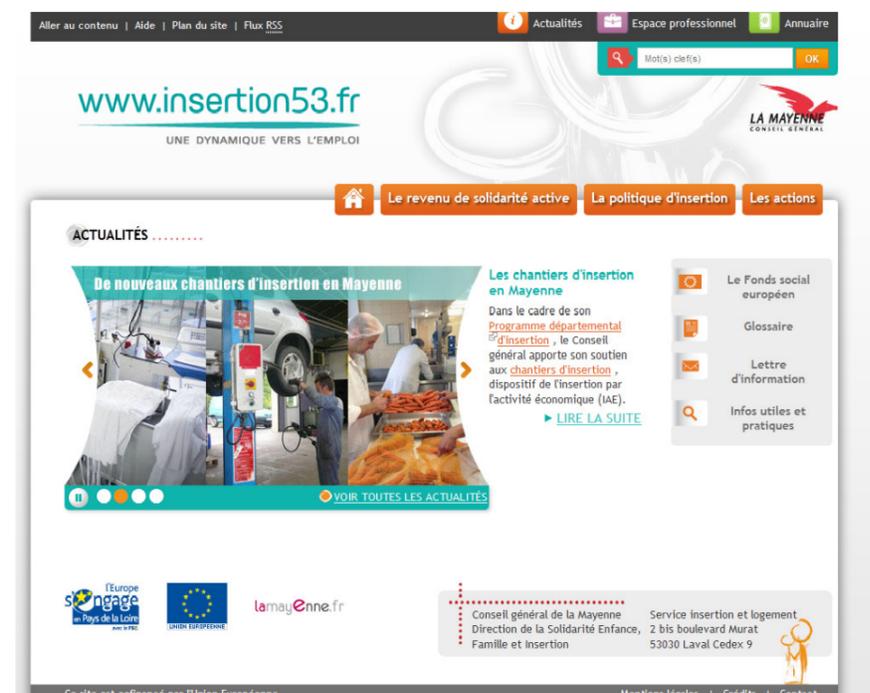
A partir des expériences concrètes conduites en France et en Europe autour de l'évaluation du Fonds social européen, le séminaire de Nantes a été un espace de réflexion et de travail pour 150 participants venus de toute l'Union européenne autour des enjeux de l'approche par les résultats et leurs conséquences pour la mise en œuvre de la future programmation.

Les responsables de l'évaluation au sein des autorités de gestion ainsi que les autorités des futurs programmes FSE ont notamment pu mieux cerner ce que recouvre l'approche par les résultats et trouver des réponses concrètes dans tous les champs concernés par ces travaux : la France a-t-elle le système d'information capable de fournir des données fiables ? Comment adapter le traitement des données à la nouvelle gouvernance? Comment préparer les systèmes et plans d'évaluation, en tirant les enseignements de la période qui vient de s'écouler? Comment évaluer l'impact avec une méthodologie rigoureuse ? Comment l'adapter au FSE ? Comment s'approprier les résultats pour piloter les interventions ?

Les travaux produits lors de ces journées ont été présentés au Comité national de suivi du Programme opérationnel national du FSE.

Un exemple d'initiative régionale

Dans cette perspective de mise en valeur des réalisations du PO national FSE, en région **Pays-de-la-Loire**, le Conseil général de la Mayenne a mis en ligne, en février 2013, le site internet partenarial de l'insertion. Ce site permet de diffuser aux professionnels de l'insertion du territoire l'ensemble des informations relatives aux opérations cofinancées par le FSE et de publier régulièrement des brèves d'actualités sur l'état d'avancement des actions.



Dans cette même région, le Conseil régional a mis en œuvre une refonte du site internet « Les fonds européens en Pays-de-la-Loire ». Le site propose des informations et orientations aux porteurs de projet tout en ayant pour ambition de faciliter conjointement l'accès aux informations sur la future génération de programmes 2014-2020.



Réalisations au titre de l'objectif 3 : Faciliter le rôle d'ambassadeurs de l'Europe pour les bénéficiaires (porteurs de projets conventionnés)

En 2013, la valorisation des porteurs de projets de la programmation 2007-2013 a fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la brochure « 25 projets du FSE » qui a mis en lumière près de 25 projets issus de l'actuelle période de programmation sur les thématiques du programme national. Ces projets ont fait l'objet d'une mise en ligne sur le site fse.gouv.fr, le site portail des fonds structurels en France « europe-en-France » ainsi que sur le site europa dans le cadre de l'animation conduite par l'Unité communication de la DG Emploi, Affaires sociales et Inclusion.

Un exemple d'initiative régionale

En Picardie, la Direccte a financé la création de supports (goodies, affiches avec les photos de 16 projets, carte de vœux identiques, autocollants...) afin d'aider les bénéficiaires à assurer leur obligation de publicité.

En région Centre, un Kit de communication spécifique a été créé pour les organismes bénéficiaires du FSE ainsi que des affiches envoyées aux organismes bénéficiaires via la Direccte et les Organismes intermédiaires.

Réalisations au titre de l'objectif 4 : Assurer la transparence des possibilités de cofinancement pour les bénéficiaires potentiels (porteurs de projets susceptibles de déposer une demande de subvention FSE)

La valorisation des projets sur internet

La DGEFP a poursuivi la mise en ligne de fiches projets sur le forum du site internet www.fse.gouv.fr à l'intention des porteurs de projets internautes. Cette rubrique du site permet de découvrir des projets dans le cadre d'une recherche multicritères (région, thème, produits).

Par ailleurs, la DGEFP a participé au groupe de travail initié par la DATAR pour préparer l'environnement web qui

accompagnera le déploiement des programmations de la programmation 2014-2020 en particulier la mise en place du site portail prévu par les projets de règlements.

Un audit des sites internet existants a été réalisé et des pistes d'évolution du paysage web consacré aux fonds européens ont été explorées par les différents ministères parties prenantes de la mise en œuvre du FSE, du FEDER et du FEADER en France. Les travaux pour la mise en place de ce site portail devraient débuter en 2013.

Des exemples d'initiative régionale

En Bretagne, l'information des bénéficiaires potentiels sur l'intervention des fonds européens est dispensée, en premier lieu, par le site www.europe-en-bretagne.eu en ligne depuis février 2011. Grâce à son module cartographique, celui-ci permet aux citoyens bretons de connaître les projets financés près de chez eux.

Par ailleurs, ce site vise à orienter les porteurs de projets dans leur recherche de financement : accès direct aux documents de référence, formulaires de demande de subvention à télécharger et contacts directs avec les services concernés. Il met également à disposition des bénéficiaires des fonds européens un ensemble de ressources pour mieux communiquer sur leur projet.

Après trois ans d'existence, le site totalise près de 45 000 visites et a généré 120 000 pages vues, soit une moyenne de 1 730 visites et 5 400 pages vues par mois, ou 57 visites et 180 pages vues par jour.

Le taux de rebond (c'est-à-dire le pourcentage d'internautes qui sont entrés sur une page web et qui ont quitté le site après) s'est encore amélioré au cours des 12 derniers mois puisqu'il est passé de 51,4 % à 49,9 %.

Réalisations au titre de l'objectif 5 : Renforcer la visibilité du FSE pour les relais d'information (média)

Le renforcement de la visibilité du FSE pour les relais d'information reste un enjeu majeur pour la DGEFP.

En 2013, la DGEFP a ainsi décliné le label « le Joli mois de l'Europe » auprès des Direccte, des SGAR et des Conseils régionaux dans le cadre d'un partenariat DATAR, ASP, Ministère en charge de l'agriculture, Ministère en charge des affaires européennes et Représentation de la Commission européenne à Paris.

L'initiative « le Joli mois de l'Europe » a été déclinée dans une majorité de régions françaises. A titre d'illustration, en Bretagne, la seconde édition aura permis de doubler le nombre d'événements recensés dans l'agenda. Ainsi, sur tout le territoire breton, plus de 100 manifestations ont pu être comptabilisées et près de 150 kits de communication diffusés.

Un site national a présenté l'ensemble des événements organisés en régions autour du FSE, du FEDER et du FEADER.

Un exemple d'initiative régionale

En Bretagne, le partenariat Ouest France, mis en place pour « le Joli moi de l'Europe », a consisté en la réalisation d'un supplément de 16 pages dédié aux projets européens en Bretagne, diffusé sur les quatre départements, la semaine du 9 mai 2013 auprès de 917 000 contacts via 180 491 exemplaires.

Le dossier spécial sur Ouest-France.fr pendant tout le mois de mai a ainsi généré 760 000 visites.

Réalisations au titre de l'objectif 6 : Accroître la notoriété du FSE et de l'Europe sociale auprès du grand public

L'année 2013 a été marquée par la préparation puis la conduite d'un dialogue compétitif pour la désignation d'une agence en charge de la préparation d'une nouvelle campagne grand public sur les fonds européens en France qui sera diffusée en 2014. Cette nouvelle campagne fait suite à une précédente campagne conduite en 2010 pour laquelle le dispositif général de diffusion a principalement consisté en 6 films de 45 secondes diffusés hors écran publicitaire sur TF1, M6 et RFO, 36 chroniques « dossiers de presse sonores » et la diffusion d'un communiqué et d'un dossier de presse commun auprès de plus de 300 journalistes en presse écrite nationale.

La nouvelle campagne grand public sur les fonds européens, affichant des ambitions renouvelées, a été lancée dans le cadre du plan de communication inter-fonds FSE, FEDER et FEADER qui associe, depuis 2007, les ministères gestionnaires afin de répondre aux obligations d'information et de publicité prévues par les règlements communautaires.

L'objectif de la campagne est de valoriser l'importance et l'utilité de l'intervention de l'Union européenne en France via les fonds européens et de mieux faire connaître les domaines d'intervention des fonds auprès du grand public.

Le dispositif national sera composé d'un film publicitaire accompagné par la diffusion d'une émission télévisée quotidienne sur une chaîne publique. Cette émission prendra la forme d'une série de 66 épisodes. Chaque épisode d'un format de 1mn30' présentera un projet local FSE, FEDER, FEADER ou FEP. Chacune des 22 régions de France métropolitaine sera ainsi valorisée par trois épisodes.

Le déploiement de la campagne en régions fait l'objet d'un groupe de travail spécifique entre les ministères concernés, l'association des régions de France et les responsables de la communication Europe dans les SGAR, Direccte et Conseils régionaux.

La diffusion de la campagne associera étroitement le réseau des Europe Direct qui a en charge des actions d'information sur l'Union européenne en France pour le compte de la Commission européenne et qui organise régulièrement des événements locaux en direction des citoyens (52 centres d'information en France).

Des masters créatifs issus de l'identité visuelle du film publicitaire seront produits pour permettre la création d'affiches, d'annonces presse et d'autres supports de type kakémonos au niveau local. Deux infographies seront créées pour chaque région. Des dispositifs d'activation sont également créés pour être déclinés localement par les Direccte, les SGAR, les Conseils régionaux ou les Europe DIRECT volontaires (par exemple, un jeu de piste).

Des exemples d'initiative régionale

En région Rhône-Alpes, la tournée du bus de l'Europe 2013, organisée pour la 8^{ème} année consécutive, a été particulièrement importante en 2013 : 17 jours et 19 villes couvertes sur les sept départements de la région. Le bus à impériale qui s'installe pour une journée ou une demi-journée comporte un stand de documentation et d'information sur la voie publique, avec distribution de brochures et d'objets de communication, un lieu d'exposition au rez-de-chaussée et une salle de réunion à l'étage pour l'accueil de groupes, notamment scolaires. Au total, 8 923 personnes ont été sensibilisées.

Dans le Limousin, pendant le Joli mois de l'Europe, une série de reportages a été diffusée sur la chaîne de télévision locale TELIM TV pour illustrer des actions financées par le FSE. Ces émissions ont été multi diffusées en journée et pendant le mois de mai 2013.

En Bourgogne, toujours à l'occasion du Joli mois de l'Europe 2013, la Direccte a financé et animé une exposition itinérante dans différents lieux emblématiques où se sont déroulés des projets cofinancés par l'UE. Des tablettes mises à disposition du public ont permis de visualiser les projets cofinancés identifiés parmi les opérations repérées dans le catalogue des projets remarquables réalisé en 2012. L'exposition a tourné dans les quatre départements, à Dijon, Cluny, Bourbon-Lancy, la Charité sur Loire, Joigny ...

En Midi-Pyrénées, du 13 au 18 mai 2013, le Chapiteau de l'Europe sociale s'est installé Place du Capitole à Toulouse. A cette occasion, un stand « L'Europe s'engage en Midi-Pyrénées » a été animé par les services de l'Etat et le Conseil régional afin de présenter les programmes européens et les actions financées avec des fonds européens.

Dans cette même région, la ballade européenne à vélo qui s'est déroulée le 18 mai a eu pour objectif de faire découvrir 10 projets soutenus par les fonds structurels dont sept projets FSE : lutte contre l'illettrisme, parrainage pour l'emploi, amélioration des conditions liées au travail, soutenir l'habitat coopératif, former les jeunes à l'alternance, chantier d'insertion dans le cadre d'un garage associatif.

Enfin, toujours à titre d'exemple, en région des Pays-de-la-Loire, 10 films ont été réalisés sur des projets FSE du territoire. Ces vidéos ont été publiées sur le site de la Direccte des Pays-de-la-Loire ainsi que sur le portail du gouvernement.

2. VALORISATION

Groupe ad-hoc du Comité FSE sur la transnationalité et l'innovation

A l'automne 2009, le Comité FSE a décidé la création d'un groupe ad-hoc sur la transnationalité et l'innovation pour connaître et échanger sur les expériences et modèles de mise en œuvre de ces nouveaux aspects du FSE 2007-2013. Il s'agit plus précisément d'un groupe de travail technique, réunissant les 27 Etats membres et les partenaires sociaux européens. Pour la France, deux chargées de mission de la Sous-direction FSE ont été désignées, chacune étant spécialisée sur l'une des thématiques.

En 2013, les travaux se sont poursuivis, toujours consacrés à la préparation de la programmation 2014-2020.

Les priorités d'innovation sociale et de coopération transnationale sont inscrites dans le règlement FSE n° 1304/2013, aux articles n° 9 et n°10. L'esprit des travaux conduits depuis les deux dernières années par les Etats membres se retrouve dans ces deux articles.

Concernant plus particulièrement la coopération transnationale, celle-ci vise à développer l'apprentissage mutuel entre les Etats membres. Un cadre commun d'intervention est établi, pour lequel des thématiques ont été proposées lors des travaux du groupe ad-hoc. Le Comité du Fonds social européen qui se réunira en juin 2014 en validera la liste finale. Le rôle de la Commission européenne comme coordinatrice et animatrice des coopérations est renforcé, comme le souhaitent les Etats membres.

Réseau sur l'égalité entre les femmes et les hommes – « Community of Practices on Gender Mainstreaming » 2013-2014

Pour la période 2013-2014, la Sous-direction du Fonds social européen participe à la seconde « Communauté de pratiques » sur l'approche intégrée du genre, qui est l'un des réseaux européens d'apprentissage mutuel (cofinancés par la Commission européenne).

Il s'agit de poursuivre les travaux du précédent réseau, dont les activités de collecte de bonnes pratiques et d'élaboration d'outils pratiques, ont été conduites entre 2009 et 2012.

La Suède pilote toujours ce réseau. Le même groupe d'autorités de gestion et d'Organismes intermédiaires des Etats membres suivants y participe:

Autorités de gestion	Organismes intermédiaires
Belgique, Allemagne, Italie, Estonie, Espagne, France, Portugal, Autriche, Finlande, République Tchèque, Pologne, Suède	Portugal, Espagne, Italie

Pour la période 2013-2014, le réseau concentre son travail sur les activités suivantes :

- expérimenter l'outil produit en 2012, le « Minimum Standard ». qui est un guide pratique de sensibilisation et d'accompagnement des gestionnaires FSE à la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes, et ce, tout au long du cycle d'une programmation FSE (de l'évaluation ex-ante à la mise en œuvre des projets). La Flandre et la Finlande expérimentent les conseils du guide, dans la préparation et la mise en œuvre de leurs programmes opérationnels 2014-2020 ;
- collecter des bonnes pratiques d'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes dans des projets (cofinancés ou non par le FSE), en lien avec certaines des initiatives phares de la Stratégie Europe 2020, à savoir la « Jeunesse en action », « Une plateforme de lutte contre la pauvreté » et « Une stratégie pour de nouvelles compétences et de nouveaux emplois » ;
- produire des outils pratiques, en lien avec ces trois thématiques, pour appuyer les gestionnaires FSE dans la prise en compte de cette priorité transversale.

La Sous-direction FSE participe au groupe de travail « Jeunesse en mouvement et Egalité entre les femmes et les hommes », avec la Belgique (Flandre et Wallonie) et la Finlande.

Le guide « Minimum Standard » est disponible sur le site : <http://standard.gendercop.com/>

Le site Internet « grand public » du réseau est toujours ouvert : <http://www.gendercop.com/>

Un jeu « Grand Public » a été produit par le réseau est disponible sur Facebook uniquement, à la page « A Strange World » :

<https://www.facebook.com/pages/A-Strange-World/514184478604510>

ANNEXE 1
GLOSSAIRE

AFPA	Association nationale pour la formation professionnelle des adultes
AGD	Autorité de gestion déléguée
ASP	Agence de service et de paiement
AVISE	Agence de valorisation des initiatives sociales et économiques
CE	Commission européenne
CFA	Centre de formation d'apprentis
CICC	Commission interministérielle de coordination de contrôle sur les fonds structurels
CIF	Congé individuel de formation
CNS	Comité national de suivi
CSE	Comité scientifique de l'évaluation
CSF	Contrôle de service fait
CRP	Convention de reclassement personnalisé
CTP	Contrat de transition professionnelle
DATAR	Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale
DE	Demandeurs d'emploi
DGEFP	Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle
Direccte	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DRDFE	Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité

EPIDe	Etablissement public d'insertion de la défense
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FEDER	Fonds européen de développement régional
FSE	Fonds social européen
FPSP	Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels
OPCA	Organisme paritaire collecteur agréé
PDI	Programme départemental d'insertion
PLIE	Plan local pour l'insertion et l'emploi
PME	Petite et moyenne entreprise
PNR	Programme national de réforme
PO	Programme opérationnel
RAE	Rapport annuel d'exécution
RSA	Revenu de solidarité active
SGAR	Secrétariat général aux affaires régionales
UE	Union européenne
VAE	Validation des acquis de l'expérience
ZUS	Zones urbaines sensibles

ANNEXE 2

(Footnotes)

1 Demandeurs d'emploi inscrits et offres collectées par Pôle emploi en décembre 2013 – DARES – Janvier 2014

